

**SCHÉMA INTERRÉGIONAL
DU MASSIF DES ALPES**

2018



ATLAS

CARTOGRAPHIQUE

JUIN 2018

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU MASSIF	3
ÉDITO	4

1 | GARANTIR DANS LA DURÉE LA DIVERSITÉ ET L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES NATURELLES ET PATRIMONIALES

# Maîtriser et limiter les consommations foncières	6
# Préserver la qualité de l'espace	10
# Économiser et protéger la ressource en eau	12
# Prévenir les risques naturels	14
# Conserver et mettre en valeur les ressources culturelles et patrimoniales	16

2 | CONSOLIDER ET DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DU MASSIF EN LES ADAPTANT AUX CHANGEMENTS

# Renforcer et maîtriser les activités touristiques	22
# Développer les activités agricoles	24
# Valoriser la forêt	30
# Sécuriser le cadre de l'emploi saisonnier	34
# Une industrie à ancrer dans le territoire	36
# Qualifier l'économie présentielle	40

3 | ORGANISER ET STRUCTURER LE TERRITOIRE

# Mettre en oeuvre une politique de transports durables dans le massif	42
# Adapter les services à la population en montagne	44
# Adapter la gouvernance aux évolutions territoriales	50

4 | INSCRIRE LES ALPES FRANÇAISES DANS LEUR ENVIRONNEMENT RÉGIONAL, TRANSFRONTALIER ET TRANSNATIONAL

# Renforcer la dynamique transfrontalière	52
---	----

Le massif des Alpes au cœur de l'Europe



ÉDITO



Un atlas cartographique pour mieux agir en faveur du massif des Alpes

Plus de trente ans après la loi de 1985, la loi Montagne du 28 décembre 2016 réaffirme la nécessité de prendre en compte les caractéristiques des territoires de montagne, à travers une politique de solidarité nationale relayée et animée par les acteurs du territoire.

C'est dans ce contexte que la nouvelle gouvernance du massif, à savoir les 77 membres que compte le comité du massif des Alpes, a été instaurée lors de la réunion d'installation que j'ai présidé le 12 mars 2018. La Commission permanente et les 3 commissions spécialisées (Espaces et urbanisme, Développement des produits de montagne, Transports et mobilité) ont été constituées pour faciliter les travaux et une Présidente, Chantal EYMEOUD, vice-Présidente du Conseil Régional de Provence-Alpes Côte d'Azur et un vice-Président, Fabrice PANNEKOUCKE, Conseiller délégué aux vallées de montagne de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont été élus. Le comité de massif des Alpes désormais renouvelé pour 6 ans aura pour mission de décliner le nouveau pacte entre la Nation et la montagne et faire en sorte qu'il trouve toute son expression au service de nos concitoyens, au travers de projets ambitieux et partagés.

L'actualisation de la Loi était d'autant plus nécessaire, que les montagnes en général, et le massif des Alpes en particulier, font face à de nombreux défis dans une société en perpétuelle évolution. Je pense, et ce qui est au cœur de la loi, à la nécessaire transition numérique à opérer, aux enjeux environnementaux qui ont déjà des impacts sur les équilibres économiques des territoires, à la maîtrise des aménagements touristiques, et enfin à la préservation des espaces naturels. C'est ce qui fonde en bonne partie le développement et l'attractivité du massif des Alpes.

Parler des territoires de montagne, c'est être au plus près des préoccupations des populations, le massif des Alpes compte 2 780 000 habitants au recensement de 2014. La loi met aussi en avant le principe de l'auto-développement c'est-à-dire la possibilité reconnue aux populations de montagne d'être partie prenante de leur propre développement, donc du choix de leur futur.

Selon le dernier constat qui a été fait par l'Agence alpine des territoires, le massif a su préserver son patrimoine naturel exceptionnel, conserver une filière bois dynamique et créatrice d'emplois (14 000 salariés en 2014) et développer une économie touristique florissante. Parallèlement à la baisse du nombre d'exploitations agricoles (baisse de 30% entre 2000 et 2010) et du nombre d'emplois industriels (-15% entre 2009 et 2014), les activités présentielle (commerces, services non marchands) prennent un poids considérable (68,6% des emplois en 2014).

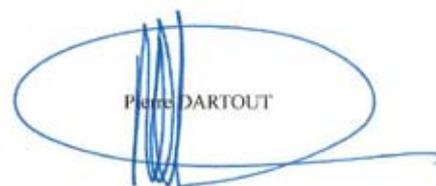
Les diverses politiques publiques ont indéniablement produit des effets positifs sur l'attractivité du massif pour maintenir les populations et la dynamique démographique : soutien à la création de maisons de services au public (100 MSAP sur les Alpes fin 2017), Programme « zones blanches-centres bourgs » (fin 2016, seule 2% de la population du massif n'avait pas accès à la 3G en téléphonie mobile), Plan France Très Haut Débit, Programme de revitalisation des centres bourgs, soutien à la création de maisons santé, projets d'infrastructures routières et ferroviaires et politiques de mobilité des pôles urbains ...

Pour autant, des difficultés et des inégalités persistent, notamment au cœur du massif, moins accessible ou dans les zones très rurales. Le Schéma Interrégional d'Aménagement et de Développement du Massif des Alpes de 2013, dont la réactualisation engagée en 2017 devrait se finaliser en 2018/2019 afin de préparer la prochaine période de programmation et apporter une stratégie utile à la Présidence française de la macro-région, définit des orientations visant à garantir l'égalité et la cohésion entre territoires, entre populations, à réussir un développement harmonieux du massif des Alpes.

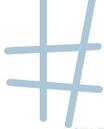
Le schéma Interrégional de Massif des Alpes (SIMA) revisité, devra, dans le nouveau contexte de la Loi montagne de 2016 et de la Loi NOTRE, outre l'affirmation de certaines coopérations entre les territoires telles que les relations ville-montagne, les coopérations internationales, notamment au niveau de l'arc alpin, prendre la mesure de la nécessaire transition écologique (Loi de 2015) dans tous les domaines du développement, de la protection et de l'aménagement des Alpes. Cela concernera notamment le transport durable, les ressources propres au massif (l'agriculture et le bois), le tourisme quatre saisons, dans un souci d'aménagement rationnel et vertueux des espaces. Les commissions mises en place par la Loi du 28 décembre contribueront utilement à cette mise à jour et cet enrichissement de la stratégie alpine.

L'Atlas cartographique du massif des Alpes n'est pas un document juridique. Il s'inscrit, en revanche, dans une démarche d'enrichissement continu, apportant ainsi à chacun une vision toujours plus précise du massif alpin, au bénéfice, à travers des projets ambitieux, de nos concitoyens du massif des Alpes. Il apporte également des éléments utiles aux SRADDET des deux Régions.

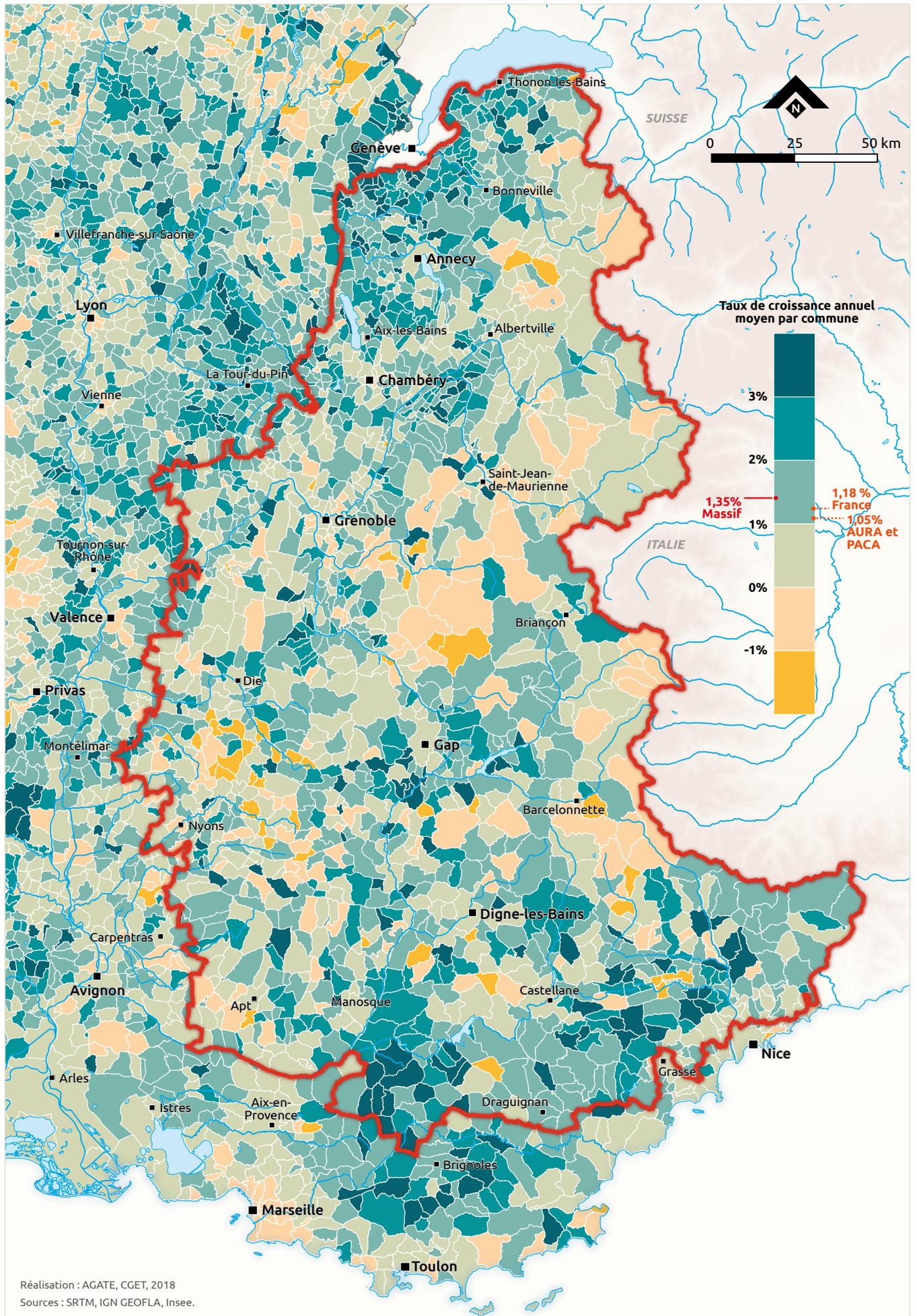
Le Préfet coordonnateur de Massif



Pierre DARTOUT

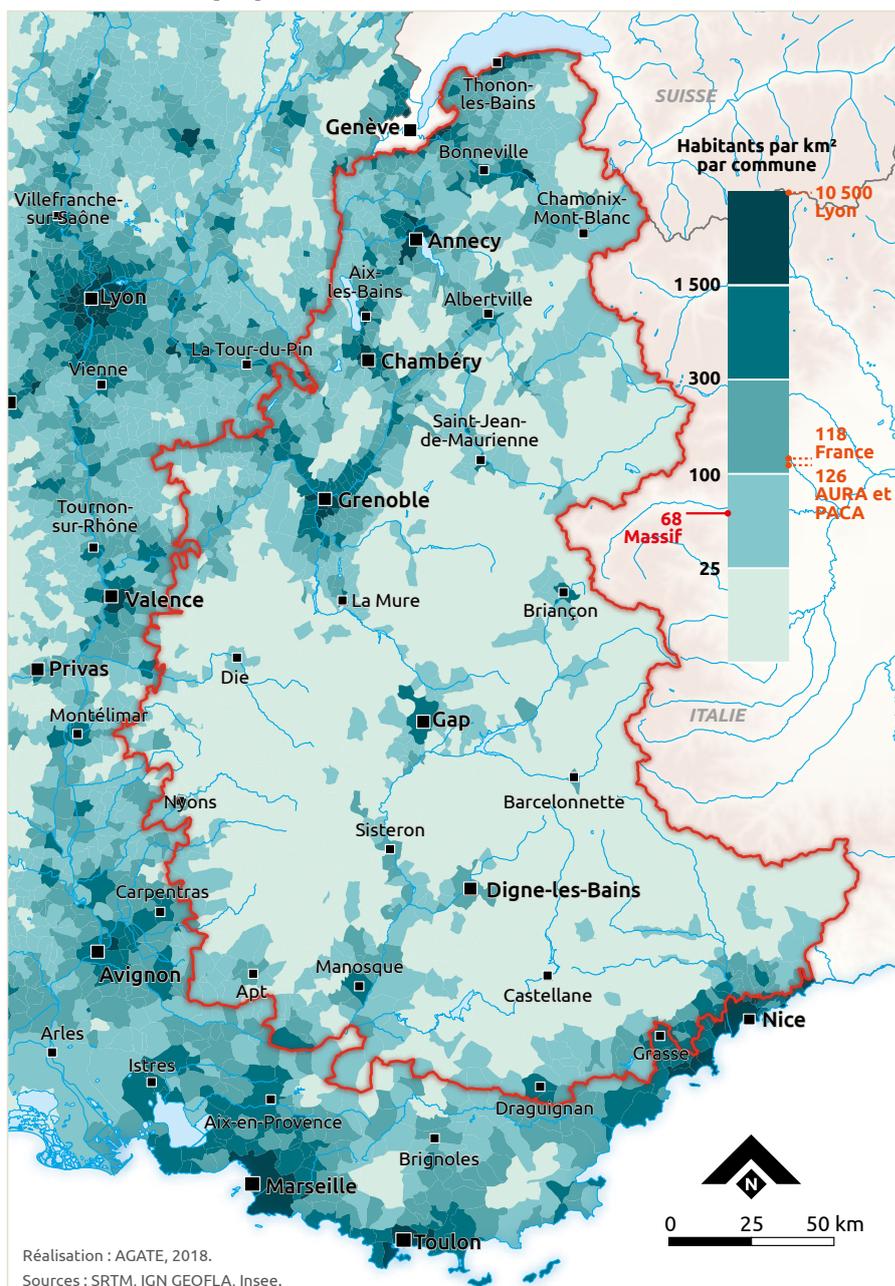


Évolution de la population entre 1999 et 2014



Maîtriser et limiter les consommations foncières

Densité de population en 2014



La population est inégalement répartie sur le massif : les cinq agglomérations du Sillon alpin (Annemasse, Aix-les-Bains, Chambéry, Voiron, Grenoble) concentrent 33 % de la population totale du massif alpin sur 3 % de sa superficie. Beaucoup moins urbanisés, les espaces d'altitude et ruraux couvrent plus de 80 % du territoire, mais comptent 25 % de la population du massif. Les espaces les moins peuplés, caractérisés par de hauts reliefs, se situent en limite Est du massif.

Un dynamisme démographique porté au nord par le Genevois, au sud par la proximité du Littoral, et par la couronne périurbaine des grands pôles urbains

Avec une croissance de population de 0,9 % par an entre 2009 et 2014 (contre 1,1 % par an en moyenne entre 1999 et 2009), le massif des Alpes observe une dynamique démographique toujours supérieure à la moyenne des deux régions d'appartenance (+ 0,8 %), ainsi qu'au niveau national (+ 0,5 %).

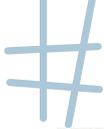
Aujourd'hui, le dynamisme démographique du massif alpin est principalement porté par l'attractivité des bassins de vie situés dans la couronne du Grand Genève (Annemasse, Cruseilles, Seyssel, Chablais, ...) et, dans une moindre mesure dans l'arrière pays Varois (Saint-Maximin, Salernes, Gréoux-les-Bains). Les pôles urbains situés en limite du massif, tels que Lyon, Avignon, Aix-Marseille ou encore Nice, participent désormais dans une moindre mesure au dynamisme démographique du massif. L'attractivité des bassins de vie situés dans les espaces périurbains est conditionnée par la facilité d'accès aux pôles d'emplois, et à ceux qui bénéficient d'un coût de l'immobilier et du foncier plus abordable que dans ces pôles d'emplois.

Mais l'écart avec les territoires de montagne excentrés se creuse

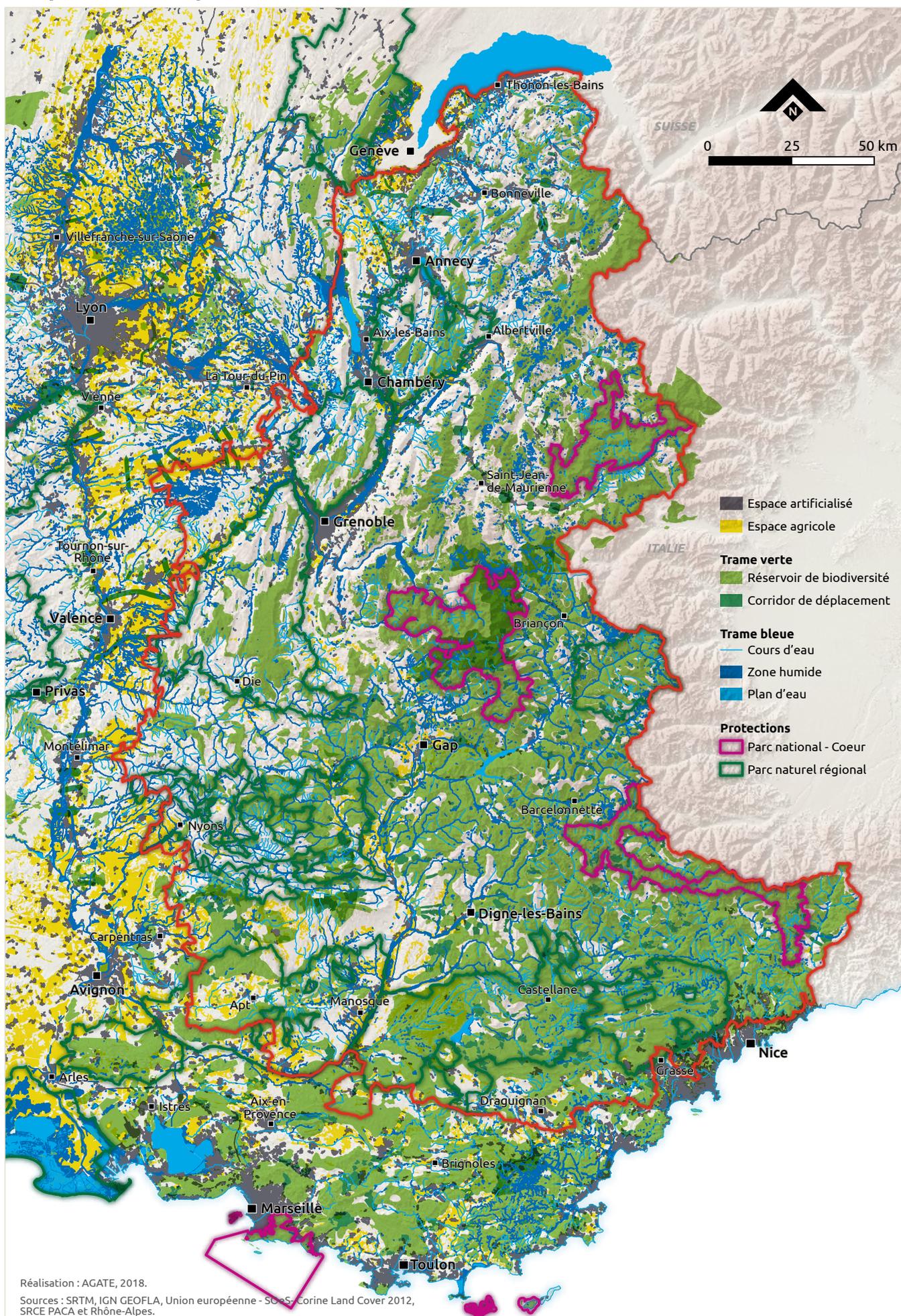
A l'inverse, les espaces les plus éloignés des pôles d'emplois dynamiques, contraints par le relief et avec des difficultés d'accessibilité, connaissent une croissance démographique faible, voire négative sur la période 2009-2014.

On note une vingtaine de Bassins de vie ayant une croissance démographique négative (contre un seul sur la période 1999-2009, celui de Chamonix).

Ces territoires font face à des contraintes paysagères fortes (hauts reliefs et vallées encaissées : Guillestre, Bourg d'Oisans), à une désindustrialisation des vallées comme la Maurienne, la Tarentaise ou à de fortes tensions sur l'immobilier qui mettent une partie de la population dans l'incapacité de se loger (Chamonix et le Pays du Mont Blanc-Sallanches, Bozel).



Espaces anthropisés et trame verte et bleue



Maîtriser et limiter les consommations foncières

État d'avancement des SCoT

La préservation des espaces naturels et des services écosystémiques est indispensable dans le contexte de changement climatique et de résilience des territoires. Un des enjeux est le maintien de corridors écologiques permettant les déplacements entre les massifs alpins isolés. Or, les corridors sont principalement situés dans les vallées alpines et subissent de fortes pressions liées à l'étalement urbain et au développement d'infrastructures. La carte sur la page précédente permet d'illustrer les zones de frottement entre les grands réservoirs de biodiversité du massif et l'anthropisation des sols. Les enjeux sont clairement différenciés : entre le nord et l'ouest du massif, l'artificialisation se développe notamment le long du sillon alpin et dans les grandes vallées, créant des espaces morcelés et compartimentés (comme en Haute-Savoie), avec agriculture très présente ; et le sud et l'est du massif, dont les grands espaces sont moins soumis aux pressions anthropiques, si ce n'est le long de la vallée de la Durance et près du littoral méditerranéen. Toutefois, des zones comme la Drôme provençale et une partie des Alpes provençales apparaissent comme des zones futures de frottement entre réservoirs de biodiversité et urbanisation touristique.

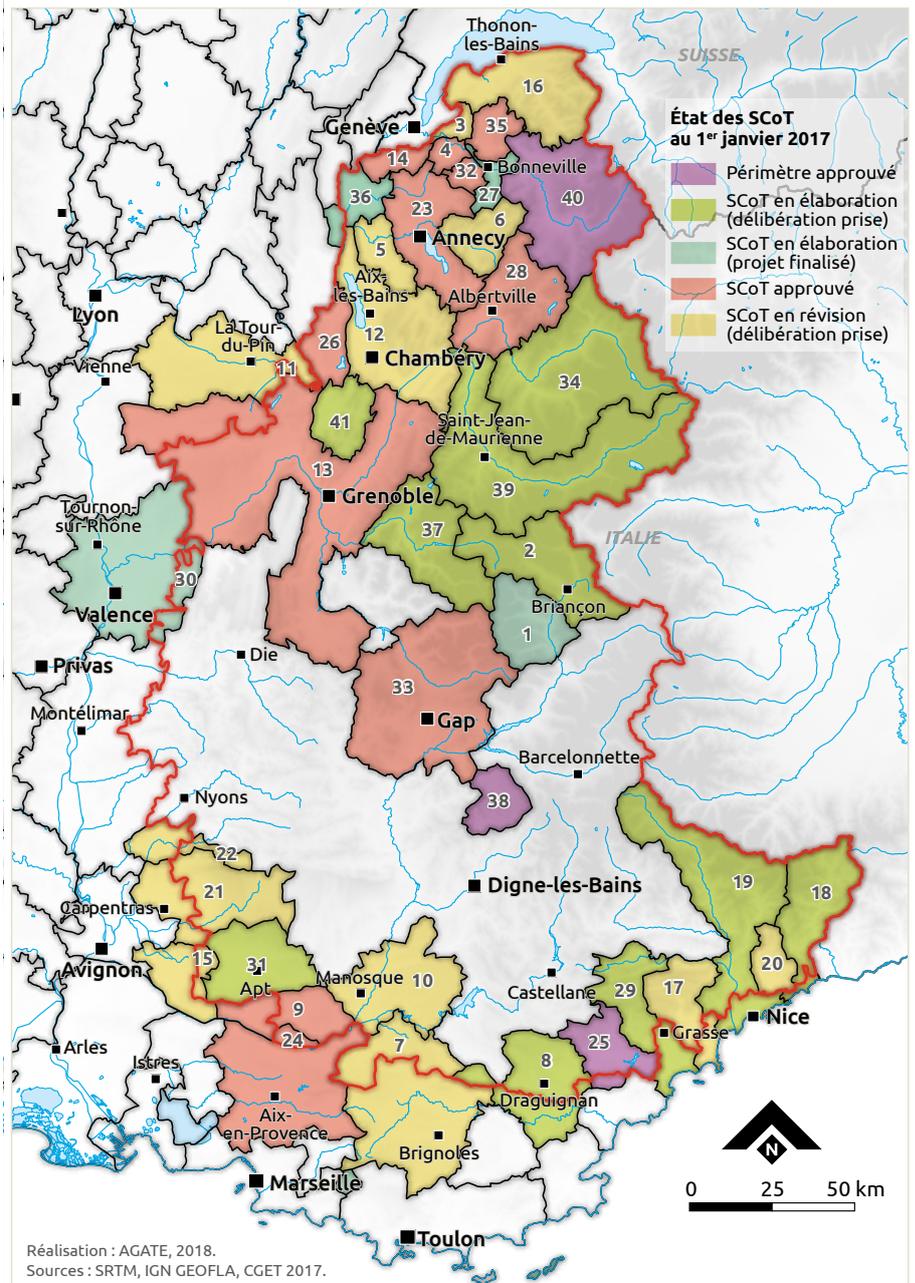
Pour réguler cette urbanisation, les principales agglomérations du massif disposent d'un SCoT approuvé, notamment la Grande Région de Grenoble, Métropole Savoie (Chambéry – Aix les Bains – Montmélian), toute la région franco-genevoise, le Chablais, l'aire Gapençaise, une partie de la frange méridionale...

La couverture des massifs montagneux par des SCoT progresse depuis quelques années avec notamment le SCoT Tarentaise Vanoise bientôt approuvé, les SCoT du Pays de Maurienne, du Pays des Ecrins ou de l'aire Briançonnaise en cours d'élaboration et le futur SCoT sur le Pays du Mont Blanc - vallées de Chamonix Arve Cluses Giffre, dont le principe est acté.

Ces démarches à l'échelle de territoires présentant une communauté d'intérêt et de destins, permettront la recherche d'un équilibre entre la préservation des espaces naturels et agricoles et le développement urbain ou touristique.

Ces futurs Scots inscriront éventuellement des UTN structurantes en cohérence avec la stratégie touristique et la vision globale du territoire, en tenant compte des secteurs sensibles.

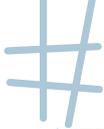
Le sud du massif en dehors des franges, bien que très riche en enjeux de biodiversité et de développement touristique, semble afficher un retard dans la mise en place des territoires de SCOTs dont la raison reste à élucider.



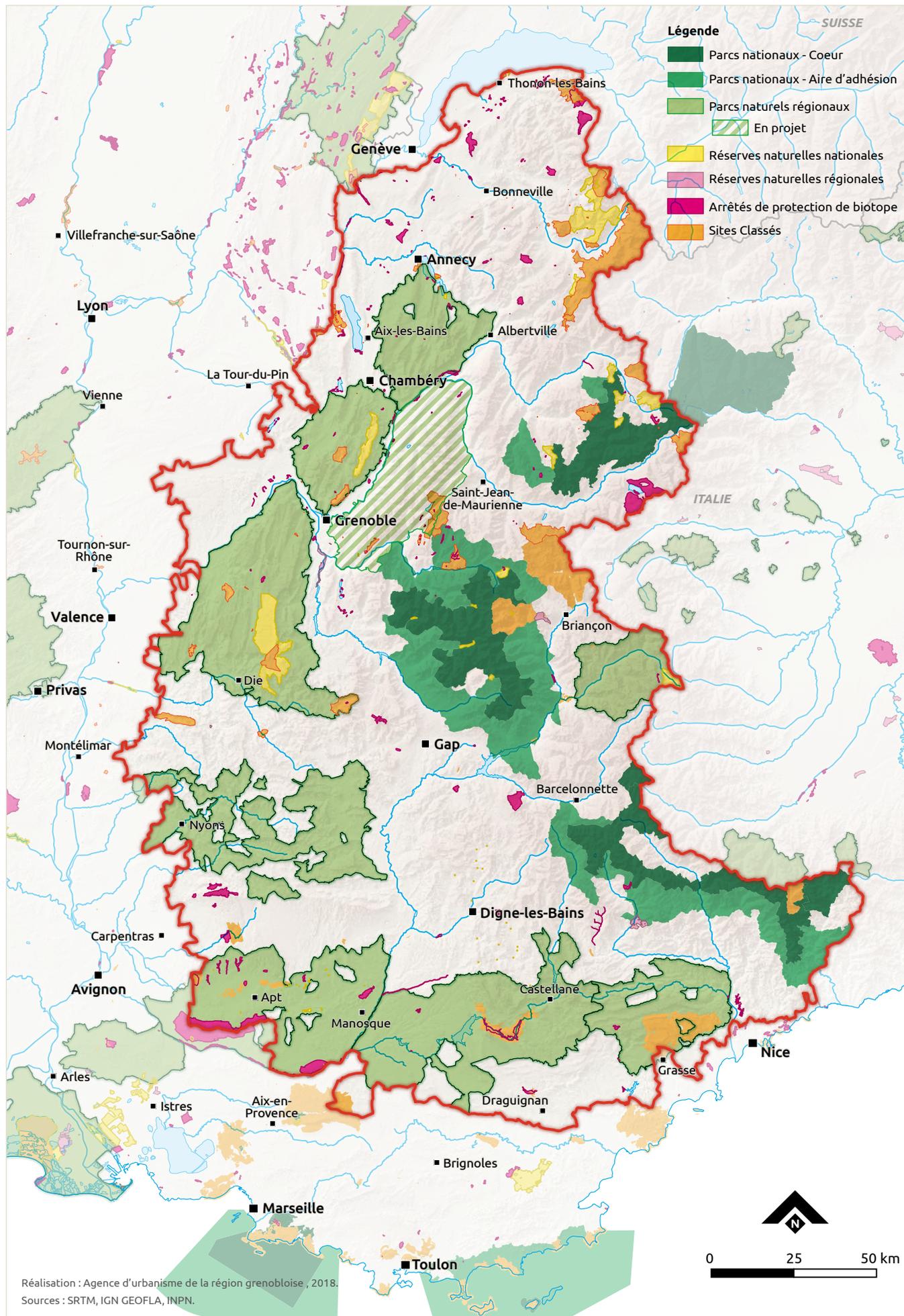
Voir le glossaire p. 54 pour la dénomination précise des SCoT.

Définition

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique à grande échelle élaboré par les collectivités, qui fixe les orientations générales d'aménagement du territoire à échéance 15 à 20 ans. Il s'impose aux documents d'urbanisme locaux.



Sites naturels sous protections réglementaires et contractuelles



Préserver la qualité de l'espace

Le Massif des Alpes bénéficie d'un important **réseau d'aires protégées** contribuant au maintien de la biodiversité, au bon fonctionnement des écosystèmes et à l'amélioration de la trame verte et bleue.

Les parcs nationaux, vastes espaces protégés d'altitude

Les zones « cœurs » des trois parcs (Vanoise, Ecrins et Mercantour) représentent 213 200 ha de superficie, soit 5 % du Massif des Alpes. Ces espaces emblématiques permettent une protection et une valorisation exemplaire d'espaces naturels d'altitude de grande qualité écologique. Les aires d'adhésion des trois parcs sont, pour leur part, relativement vastes avec 287 400 ha, soit 7 % du territoire.

Les parcs naturels régionaux pour protéger et valoriser les espaces habités

Le Massif des Alpes compte 8 parcs naturels régionaux (PNR). Ils représentent 1 004 960 ha, soit 25 % de la superficie du Massif. Hormis le PNR du Queyras qui se distingue par sa localisation « interne », le long de la frontière italienne, les 7 autres PNR prennent place sur les bordures ouest et sud du Massif.

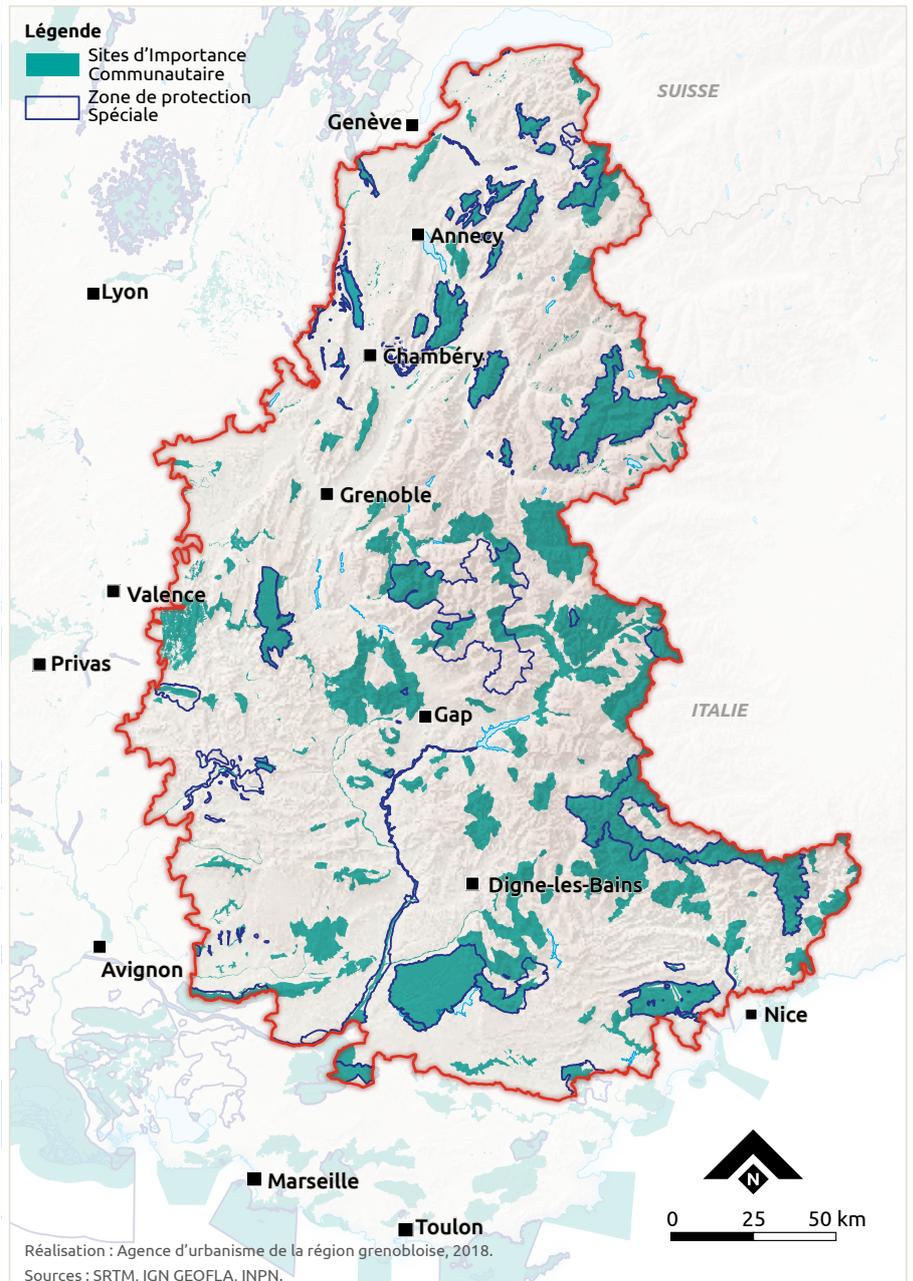
Réserves naturelles et arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), des territoires d'excellence pour la préservation de la diversité biologique

Le Massif des Alpes compte à ce jour 36 réserves naturelles (dont 27 nationales et 7 régionales) et 153 APPB. Ces sites à fort caractère patrimonial visent une protection durable des milieux et des espèces en conjuguant réglementation et gestion. De tailles variables, souvent de dimensions modestes, ils sont répartis sur l'ensemble du territoire alpin, à hautes ou basses altitudes. Ils représentent, de manière cumulée, 2,4 % de la superficie du Massif pour environ 90 000 ha (56 455 ha de réserves naturelles et 33 713 ha d'APPB).

Les sites classés, comme reconnaissance d'un patrimoine naturel, paysager et architectural

Au nombre de 174, ces sites au caractère historique marqué représentent près de 149 000 ha, soit 4 % de la superficie du Massif. Relativement bien répartis sur le territoire, ils viennent compléter par une approche plus « sensible » la palette des outils de protection du patrimoine naturel.

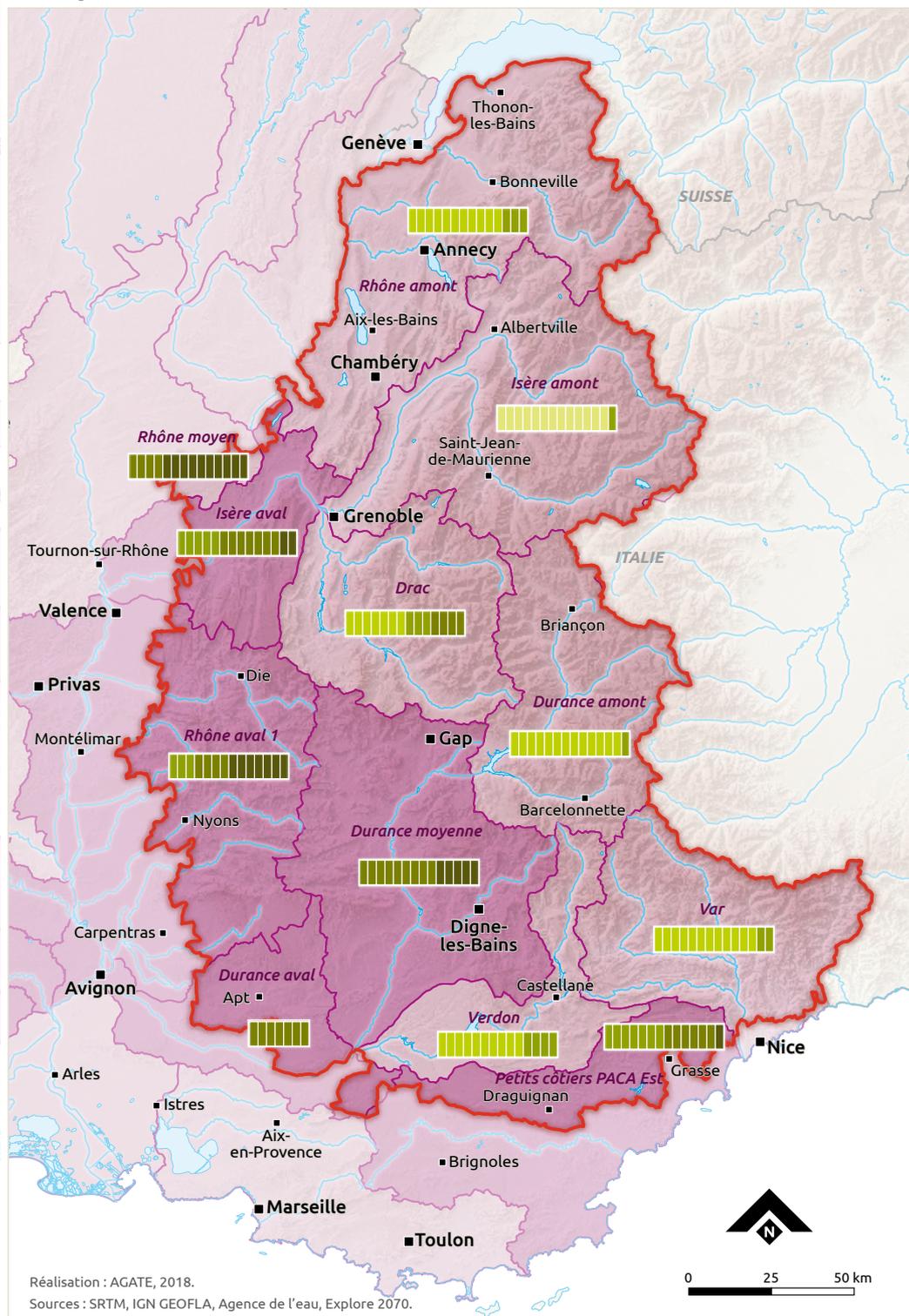
Sites Natura 2000



Le réseau des sites Natura 2000

Enfin, le Massif des Alpes bénéficie avec le réseau Natura 2000, du cadre européen commun d'intervention en faveur de la préservation des milieux naturels. Les sites Natura 2000 représentent près de 23 % de la superficie du Massif (932 782 ha) pour 176 sites. Equitablement répartis entre nord et sud, d'une part, et entre alpes externes et alpes internes, d'autre part, les sites du réseau sont représentatifs de la diversité des habitats naturels et semi-naturels du massif.

Disponibilité de la ressource en eau



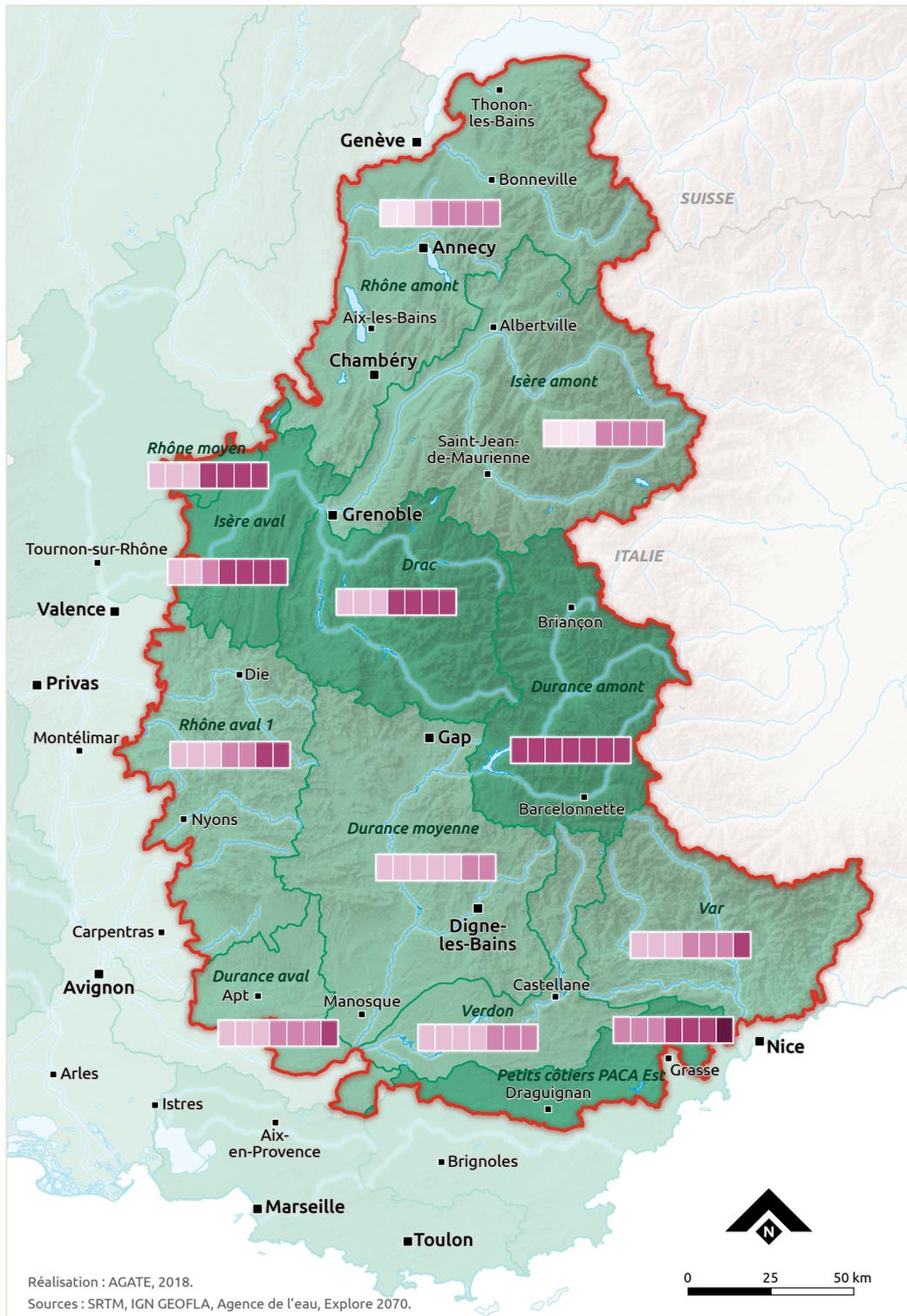
Économiser et protéger les ressources en eau

Augmentation des températures, modification des régimes hydriques, baisse du stock nival et hausse de l'évapotranspiration sont des constats déjà observés du changement climatique. Ils se traduisent hydrologiquement par une baisse de la ressource accessible, un renforcement des étiages et un assèchement des sols. En parallèle, une hausse des prélèvements est attendue notamment agricole mais également en lien avec l'enneigement artificiel.

À l'échelle du massif alpin, le niveau de vulnérabilité des territoires et des bassins au changement climatique estimé par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse est finalement très contrasté. Les zones d'altitude du

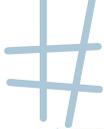
massif où se concentrent les stations restent les moins fragiles, même si des situations infra-locales pourraient imposer des adaptations.

Sensibilité des sols à la sécheresse

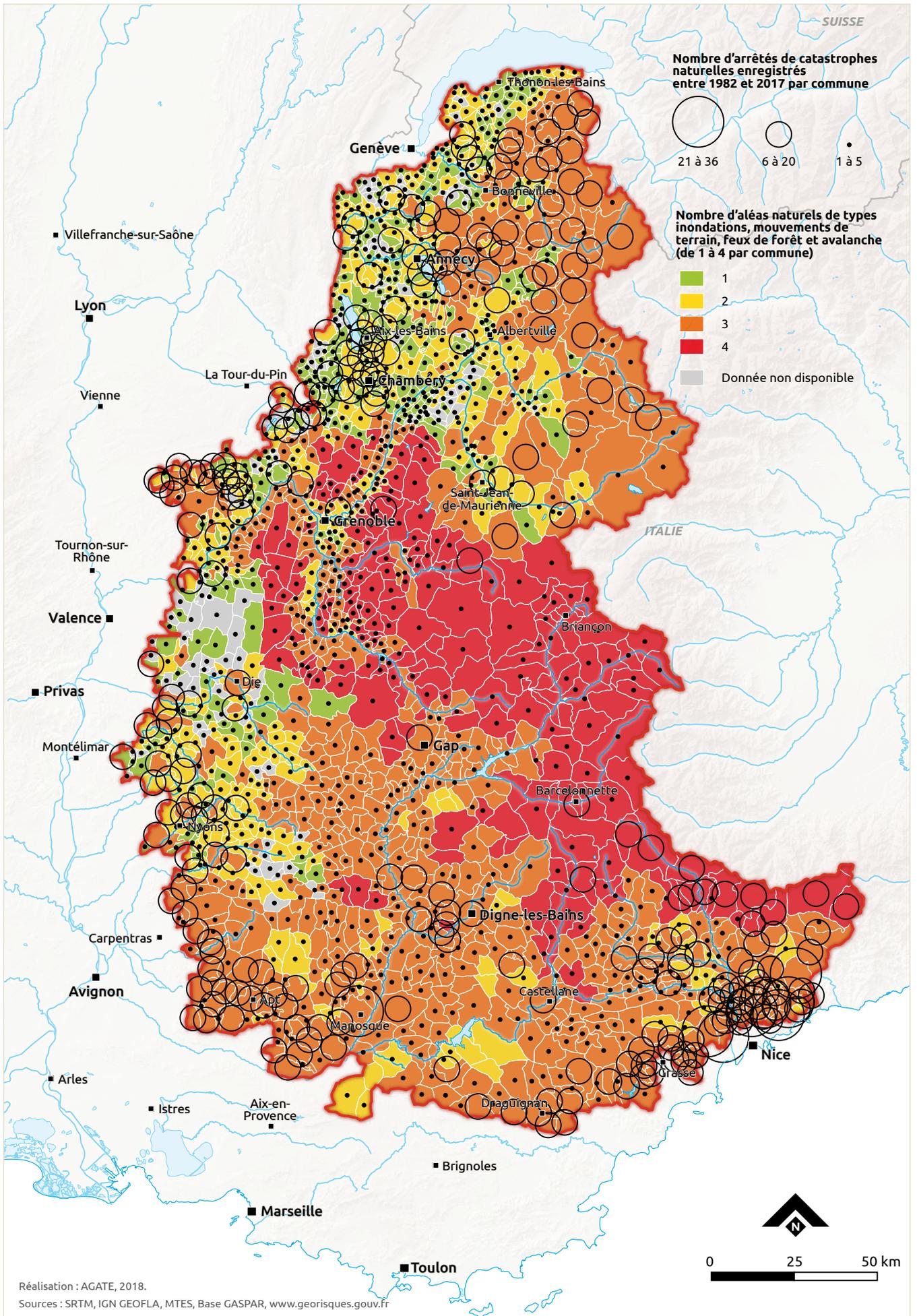


La carte à gauche exprime les « incidences du changement climatique sur les équilibres quantitatifs superficiels en situation d'été (compte tenu des aménagements actuels) ». Les scénarios climatiques montrent que les territoires les plus vulnérables face à la disponibilité de la ressource en eau sont ceux principalement à l'aval des bassins hydrographiques, déjà concernés par un déséquilibre entre la sollicitation actuelle des eaux superficielles et la ressource. Ce constat invite à conforter les mesures d'adaptation en cours et anticiper la diminution des débits d'été qui pourrait rapidement s'aggraver avec le changement climatique.

La carte ci-dessus exprime les « incidences du changement climatique sur le bilan hydrique des sols pour l'agriculture ». La sensibilité des territoires a été définie ici par la réserve utile des sols agricoles et leur niveau d'assèchement actuel dans la période printemps-été. L'assèchement des sols attendu avec le changement climatique grèvera la capacité des sols à faible réserve utile à accueillir certaines cultures. Les territoires les plus vulnérables face à ces évolutions sont situés dans la partie centrale du massif et dans le sud méditerranéen, où des mesures génériques d'adaptation (choix des cultures, réserves en eau...) deviennent indispensables.



Nombre d'aléas naturels et d'arrêtés de catastrophes naturelles par commune



Prévenir les risques naturels

La montagne avec ses spécificités géographiques est un milieu propice à la survenue d'aléas divers et variés et dont l'intensité est démultipliée par la pente. Elle cumule un certain nombre d'enjeux forts pour son avenir, tels que l'urbanisation, la fréquentation, le tourisme et le développement économique. C'est donc un milieu particulièrement exposé et qui demande une gestion particulière du risque. Les risques naturels, définis comme « événements dommageables résultant de la conjonction entre un aléa et un enjeu » sont particulièrement difficiles à appréhender car ils mêlent approches physiques et sociétales. Toutefois, l'exercice cartographique permet de représenter dans l'espace l'exposition aux aléas et l'occurrence des risques et constitue une occasion de mieux appréhender la répartition des zones de vulnérabilité du massif alpin.

La cartographie des risques peut être menée grâce aux données de la base GASPARE, qui propose un recensement des risques naturels par commune, ainsi que l'historique des arrêtés de catastrophes naturelles entre 1982 et 2017. Ces deux jeux de données apportent des informations différentes mais complémentaires : le nombre et la nature des aléas naturels auxquels la commune est potentiellement exposée, qui dépendent en partie de la situation géographique ; et le nombre de reconnaissances de dommages provoqués par divers aléas naturels, qui traduit l'exposition réelle de la population à des catastrophes. Le croisement de ces types d'informations permet de mettre en évidence la vulnérabilité des territoires face aux risques naturels et de la hiérarchiser.

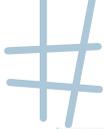
La première constatation est que l'ensemble du massif des Alpes est exposé aux aléas naturels, mais qu'il existe une disparité spatiale importante dans les niveaux de cette exposition.

Les territoires soumis aux quatre principaux aléas naturels (inondation, mouvements de terrain, feux de forêt, avalanche) sont situés sur un axe allant des Préalpes iséroises à l'extrémité sud du massif alpin. Cette répartition s'explique par le croisement des aléas feux de forêt et avalanche, dont la présence est en partie déterminée par la latitude (facteur méridional) et le relief (facteur d'altitude), et qui s'ajoutent aux aléas inondations et mouvements de terrain (présents sur quasiment l'ensemble du massif). Les communes exposées à au moins trois types d'aléas se retrouvent logiquement sur les reliefs des Alpes du nord (avalanche sans feux de forêt), et sur la quasi-totalité du sud du massif (feux de forêt sans avalanche). Les zones soumises à au moins deux aléas apparaissent alors sur les piémonts et les zones de plaine à l'ouest et nord-ouest du massif.

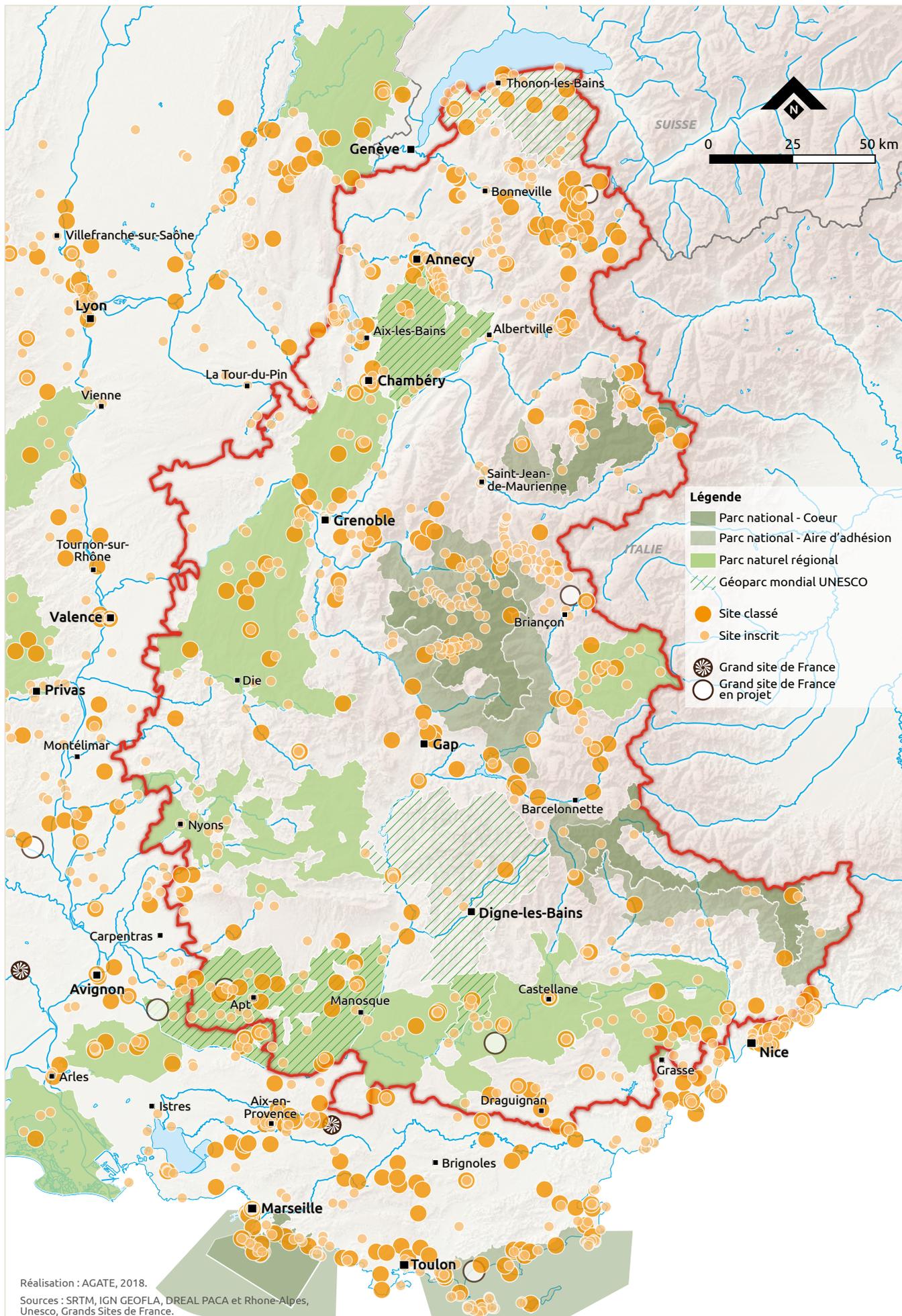
Le recensement des arrêtés de catastrophes naturelles montre quant à lui une exposition différente, en lien avec la densité de population. Les communes les plus impactées sur la période 1982-2017, ayant déjà enregistré plus de 20 arrêtés, sont peu nombreuses et avant tout situées le long du littoral. A l'opposé, presque toutes les communes du massif ont été au moins une fois en état de catastrophes naturelles. La plus-value de la carte se situe donc dans la classe moyenne (de 10 à 20), qui permet de mettre en lumière les zones du relief des deux Savoie, les Préalpes de l'ouest du massif (Baronnies, Lubéron...) et du sud du massif, le Mercantour et le littoral, ainsi que les grandes aires urbaines.

L'analyse de ces données et leur cartographie fait apparaître finalement que le nord des Alpes, le Mercantour, les Préalpes du sud-ouest et du sud-est, ainsi que les grandes aires urbaines sont des zones particulièrement vulnérables face aux risques naturels.

Cette cartographie ne saurait toutefois traduire l'exhaustivité des aléas et aussi leur évolution dans le cadre du changement climatique. Ce dernier renforcera probablement leur caractère extrême (intensité, rapidité) et augmentera le nombre de territoires exposés. La gestion de l'évolution de ces risques et la gouvernance doivent être pensées de manière systémique et intégrée, en lien avec les questions plus générales de l'attractivité des territoires alpins et de l'adaptation de leurs activités aux effets du changement climatique.

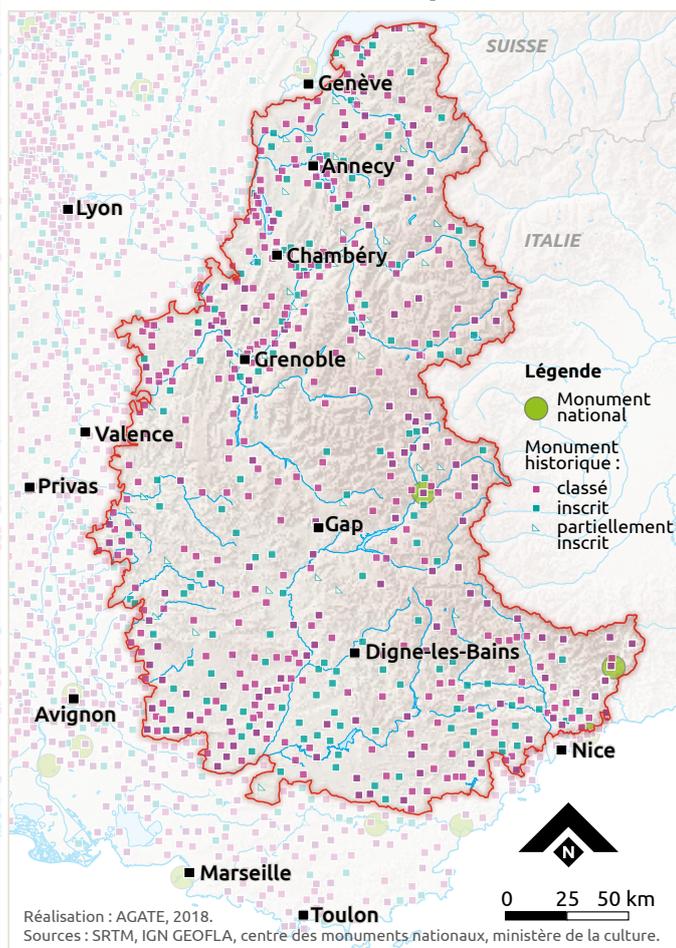


Le patrimoine classé du massif

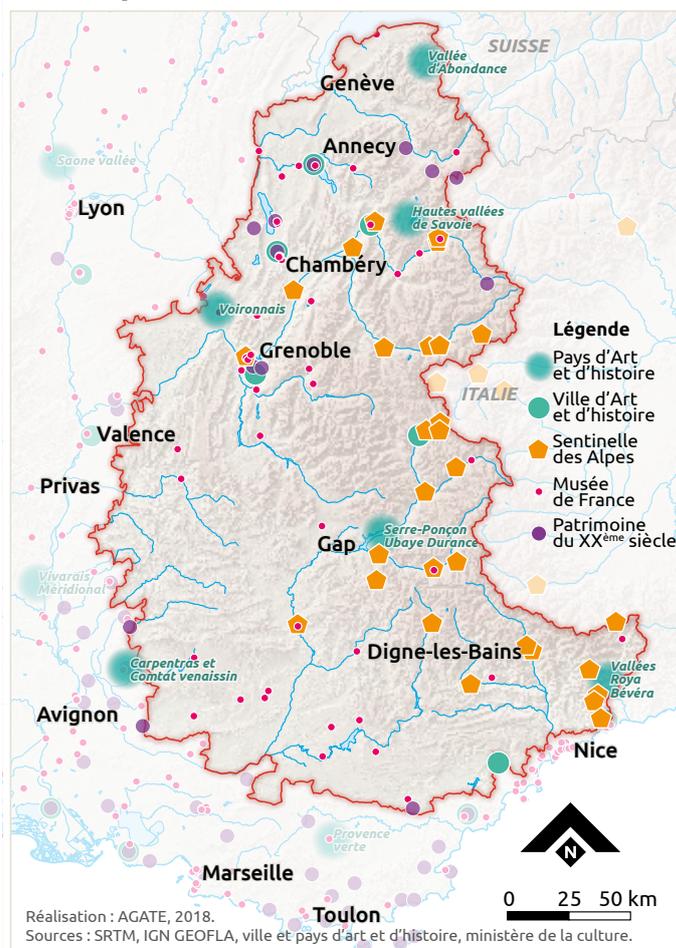


Conserver et mettre en valeur les ressources culturelles et patrimoniales

Monuments emblématiques



Sites patrimoniaux labellisés



Des ressources patrimoniales de grande valeur

Le patrimoine naturel du massif est déjà bien connu, à travers ses 3 **parcs nationaux** et 9 **parcs naturels régionaux**, le PNR des Baronnies provençales ayant été labellisé en 2015. Le PNR du massif de Belledonne reste au stade de préfiguration. Le massif des Alpes compte également 4 des 6 « **Géoparc**s mondiaux d'**UNESCO** » de France. Créé en 2015, ce label reconnaît les sites et paysages d'intérêt géologique international, gérés selon un concept global de protection, d'éducation et de développement.

Par ailleurs, le massif comprend 180 **sites classés** et 511 **sites inscrits**, naturels ou bâtis, faisant donc l'objet de mesures réglementaires de conservation et de préservation.

Les sites adhérents du « **Réseau des Grands Sites de France** » sont au nombre de 5 depuis 2015. Le Cirque de Sixt-Fer-à-Cheval, la Vallée de la Clarée et la Vallée étroite, les Gorges du Verdon, et le massif des Ogres poursuivent leurs engagements de préservation et de valorisation vers l'attribution du label « Grand Site de France ».

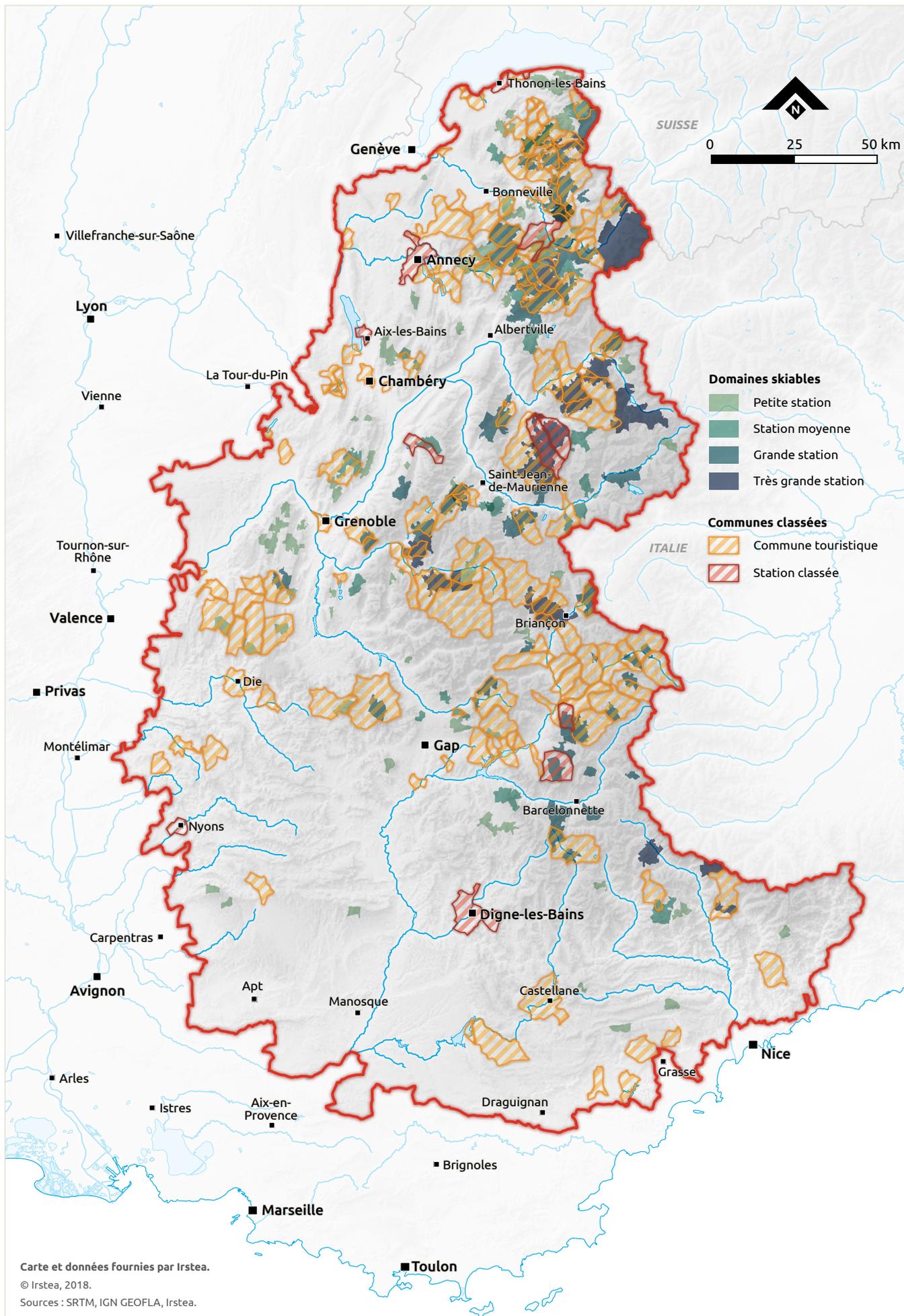
La carte « *Monuments emblématiques* » présente les **Monuments historiques classés et inscrits**, un statut qui date de 1837. Le massif compte 1 338 monuments historiques classés, répartis sur tout le territoire, notamment dans les parties sud et nord-ouest. Deux **Monuments nationaux** sont situés sur le massif : Le Monastère de Saorge (Saorge, 06) et la Place-forte de Mont Dauphin (Guillestre, 05).

La carte « *Sites patrimoniaux labellisés* » illustre les labels patrimoniaux les plus connus. Le massif compte 5 **Villes** et 5 **Pays d'Art et d'Histoire** ; l'appellation « **Musée de France** » a été attribuée à 54 musées du massif. 10 sites portent le label du « **Patrimoine du XXème siècle** », lancé en 1999 pour promouvoir les constructions et ensembles urbains du XXème siècle. Le réseau « **Sentinelles des Alpes** » lie une trentaine de sites fortifiés à l'échelle du Massif, dont certains se situent sur le versant italien de la frontière.

La richesse du patrimoine tant naturel que culturel du massif du nord au sud permet un développement et une diversification touristique riche et variée ; chaque territoire pouvant être portée par ses atouts spécifiques. En outre, certains patrimoines comme les forts Vauban liés aux frontières, ou encore le patrimoine baroque permettent de créer des dispositifs et des mises en réseau entre territoires du nord et du sud. Autant d'opportunités pour les stratégies de diversification touristique des espaces valléens (voir page suivante).



Stations de sports d'hiver et communes touristiques



Renforcer et maîtriser les activités touristiques

Stations de sports d'hiver et communes touristiques

Les **stations de sports d'hiver** du massif des Alpes sont classées de petite à très grande selon la méthode du « moment de puissance » établi par Domaines Skiables de France. La répartition des stations sur le massif alpin montre ainsi une très forte proportion de grandes et très grandes stations dans les départements savoyards qui concentrent à eux seuls plus des deux tiers du moment de puissance alpin total. En Isère et dans les Hautes-Alpes, bien que de moindre intensité, le développement des stations de sports d'hiver demeure relativement dynamique. Au sud du massif, principalement dans les Alpes de Haute Provence et les Alpes Maritimes, seul le regroupement des stations permet d'atteindre des moments de puissance relativement importants. Les départements de la Drôme et du Vaucluse, avec un faible nombre de petites stations se situent en marge du massif de ce point de vue.

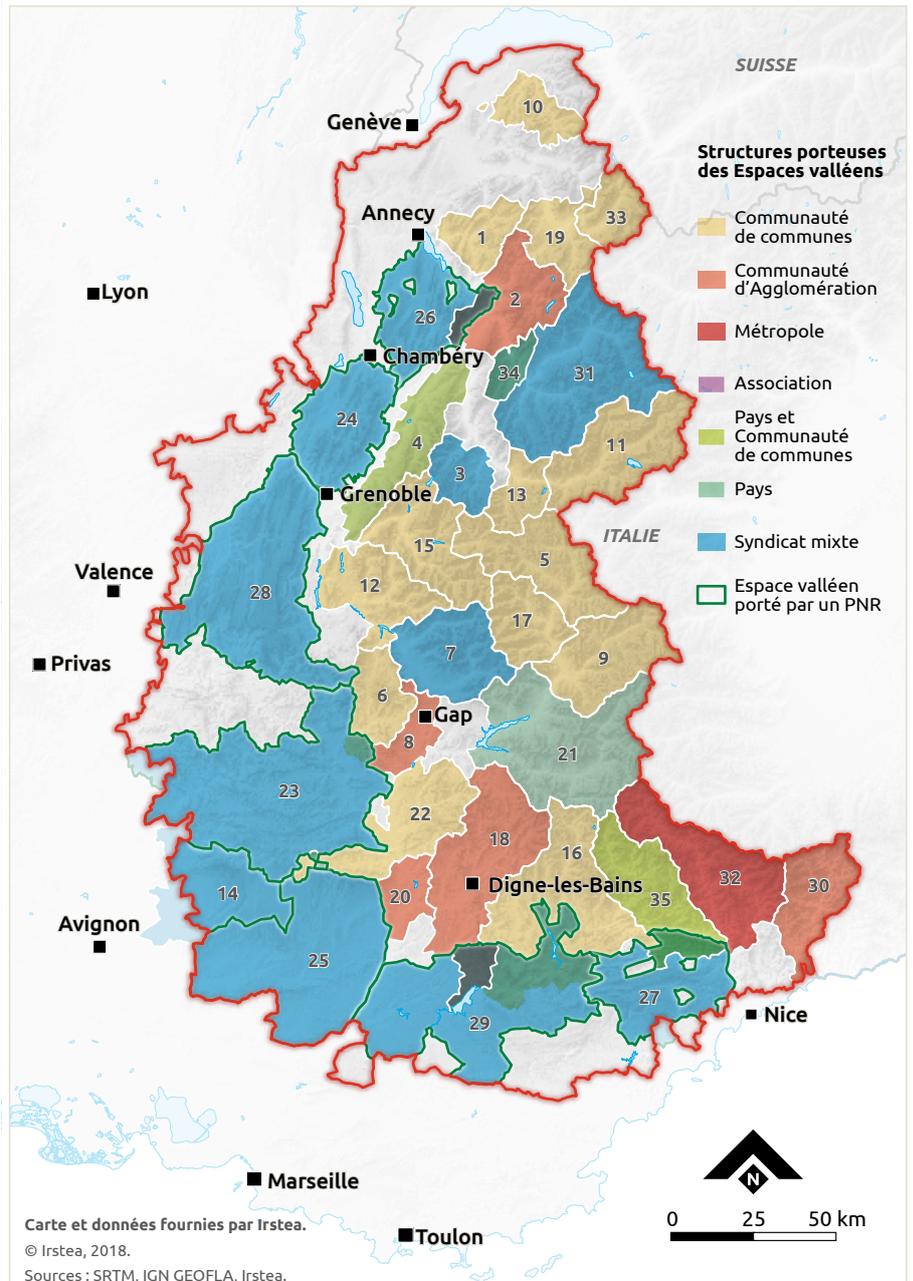
Le même type de répartition peut être observé en ce qui concerne le classement des **communes touristiques** et des stations classées de tourisme. Cette dénomination, introduite par la loi du 14 avril 2006, offre aux communes touristiques un véritable statut et une lisibilité accrue qui est un gage de qualité offert aux touristes. Elle est attribuée par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans. Les plus attractives d'entre elles pourront accéder à la catégorie supérieure de station classée de tourisme, prononcée par décret pris pour douze ans. Les communes touristiques du massif sont concentrées principalement sur la partie nord du massif, tant en termes de leur nombre que de leur superficie.

Espaces Valléens, une politique de diversification touristique structurante

La démarche expérimentale « **Espaces Valléens** » a été initiée durant la période 2007/2013 par le commissariat de massif et les deux Régions alpines (Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône Alpes), pour accompagner les territoires de moyenne montagne volontaires souhaitant diversifier leurs activités. Cette démarche ambitieuse, qui s'est poursuivie sur la période 2014/2020, s'avère un réel succès, avec 35 Espaces Valléens couvrant la quasi-totalité du massif des Alpes.

Cette adhésion exceptionnelle des territoires tient à la continuité de la politique publique dans la durée et à la souplesse du dispositif, qui permet la candidature de

Espaces valléens



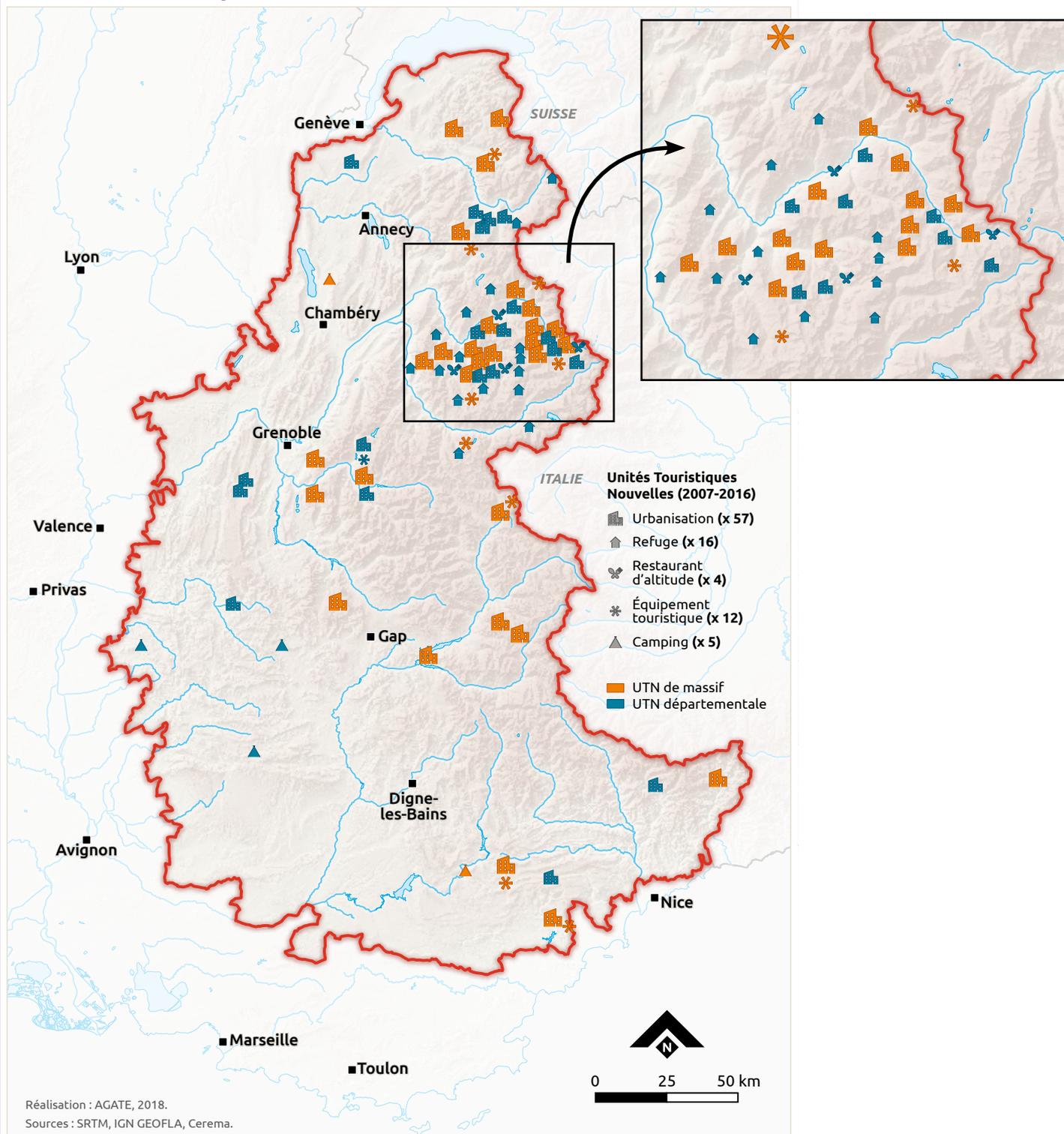
Voir le glossaire p. 54 pour la dénomination précise des Espaces valléens.

structures porteuses très diverses (communautés d'agglomération et de communes, parcs naturels régionaux, syndicats de pays, associations). Elle met en lumière l'importance de l'enjeu de diversification touristique pour les territoires alpins, en vue de réduire leur dépendance à la neige.

Méthodologie

Moment de puissance, unité conventionnelle (calculée par le produit du débit et de la dénivelée parcourue en kilomètres et exprimé en km/personne) qui permet d'évaluer la capacité d'un appareil de remontée mécanique dans une station de ski. L'unité peut être agrégée au niveau d'observation souhaité (catégorie d'appareil, station département, etc.).

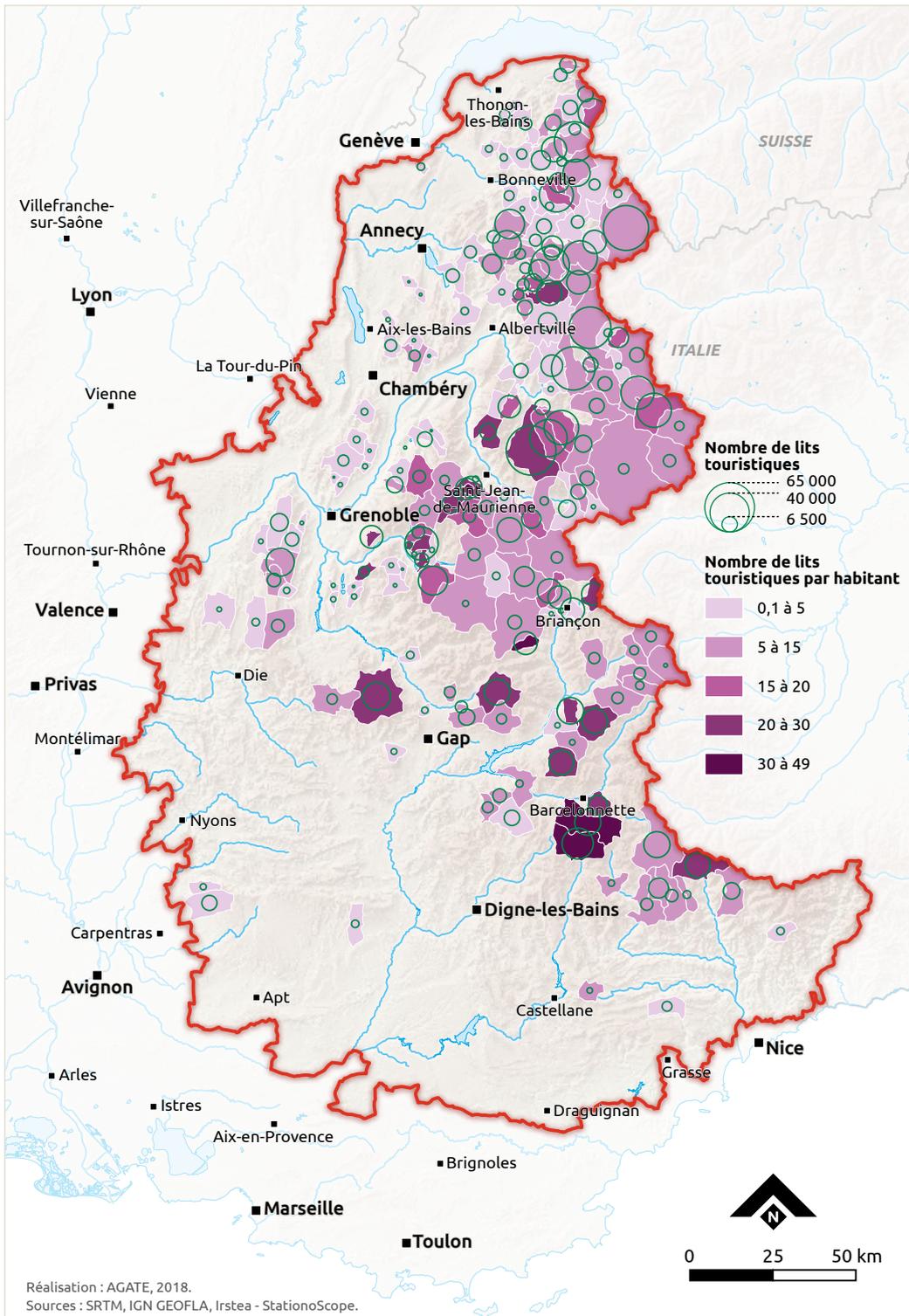
Unités Touristiques Nouvelles (UTN) autorisées entre 2007 et 2016



Une centaine d'UTN a fait l'objet de demandes entre 2007 et 2016, avec 42 UTN départementales, 38 UTN de massif et 10 avis de la commission UTN de massif sur des SCoT intégrant des UTN. Une analyse qualitative réalisée par le Cerema sur ces projets révèle que 80% des demandes d'autorisation portent sur des hébergements, parfois combinés à d'autres équipements (remontées mécaniques, golf, ...). Les demandes d'autorisation pour des UTN départementales portent sur des opérations plus diversifiées. Les UTN de massif sont localisées très majoritairement en station (85%) alors que les UTN départementales sont majoritairement hors station (65%). Plus de la moitié des UTN sont concentrées en Savoie.

Globalement, les demandes d'autorisation d'UTN (hébergements y compris refuges, équipements) à l'échelle du massif représentent environ 40 000 lits et 90 000 m² de surface de plancher sur la période 2007-2016. Ces demandes ne représentent qu'1/3 de la totalité des lits touristiques réalisés (116 000) sur la même période sur le massif (source : fichiers fonciers, traitement Cerema).

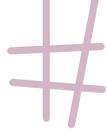
Lits touristiques des communes supports de station



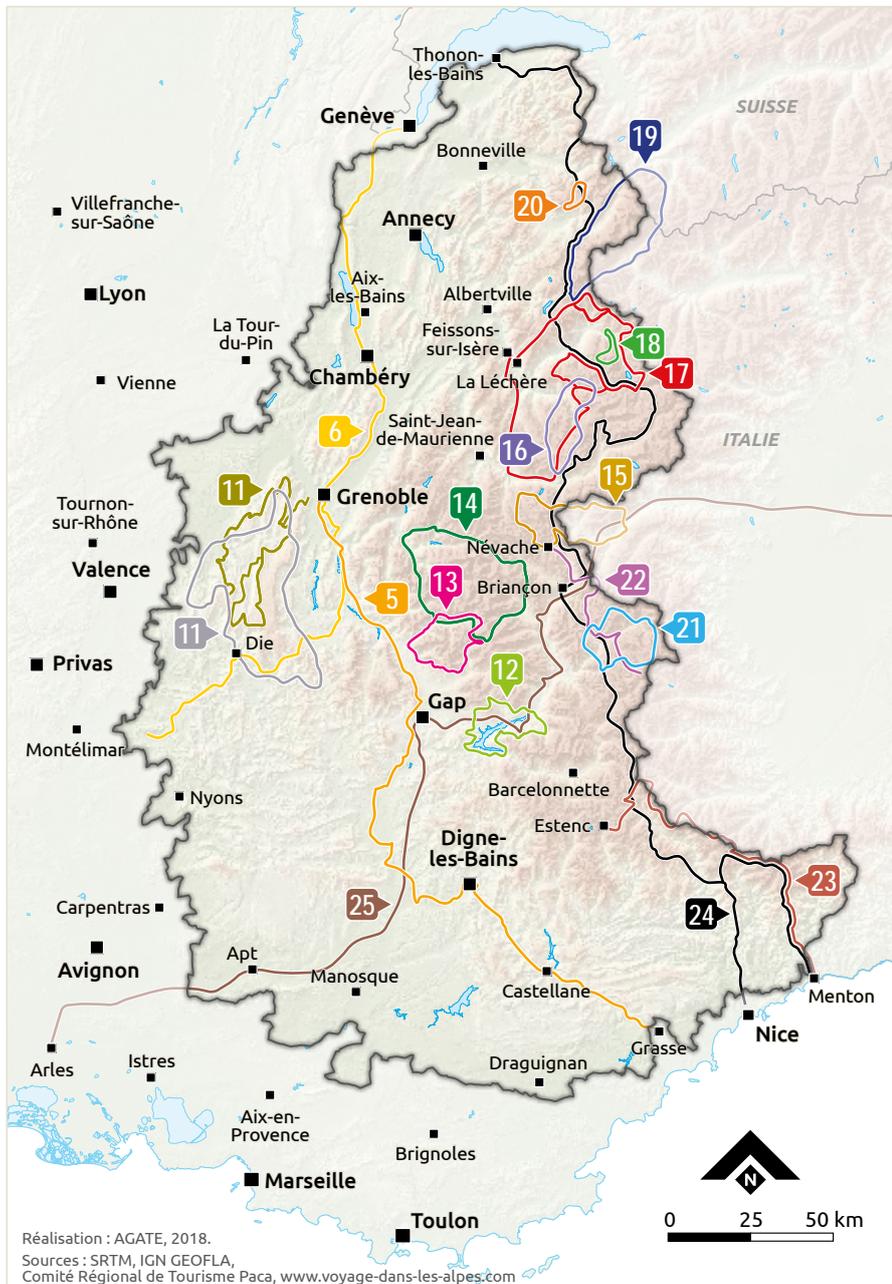
La répartition des lits touristiques entre les communes supports de station est logiquement assez proche de celle du moment de puissance (voir p.19). Elle comporte néanmoins quelques spécificités qui sont autant de révélateurs de l'histoire et témoignent des différents modes de développement des stations.

Plusieurs stations se distinguent par un nombre de lits touristiques très supérieurs au nombre d'habitants (communes de la Tarentaise en Savoie, de la Maurienne, de l'Oisans et les stations des Alpes du Sud). Ceci peut révéler une fragilité liée à une ultra-spécialisation et un déséquilibre démographique saisonnier marqué.

Un des enjeux de ces espaces pourraient se traduire par des démarches de rééquilibrage utiles tant en cas de présence de lits froids ou à réchauffer (voire de friches touristiques existantes ou en devenir) qu'en cas de manque d'habitants permanents et d'activités autres que le tourisme.



Randonnées pédestres et équestres



Légende

- 1 La route des grandes Alpes
- 2 Grand Tour Alpi Maritime Mercantour
- 3 Les chemins du soleil
- 4 Les p'tites routes du soleil
- 5 La route Napoléon
- 6 Sur les pas des Huguenots
- 7 Les routes de la lavande
- 8 L'Alpes-Provinces - La grande traversée VTT des Alpes à la Provence
- 9 La Transverdon - La grande traversée VTT du Verdon
- 10 Grande traversée des Hautes-Alpes à VTT
- 11 Grande traversée du Vercors
- 11 Grande traversée du Vercors
- 12 Tour de Serre-Ponçon
- 13 Tour du Vieux Chaillol
- 14 GR®54 - Tour des Écrins et de l'Oisan
- 15 Tour du Thabor
- 16 Tour des glaciers de la Vanoise
- 17 Grand tour de Tarentaise
- 18 Tour du Vallaisonnay
- 19 GR® Tour du Mont Blanc
- 20 Tour des Fiz
- 21 GR®58 - Tour du Queyras à pied
- 22 Haute route des Escartons
- 23 Grande traversée du Mercantour
- 24 GR®5 - Alpes
- 25 La Via Alta

Réalisation : AGATE, 2018.
Sources : SRTM, IGN GEOFLA,
Comité Régional de Tourisme Paca, www.voyage-dans-les-alpes.com



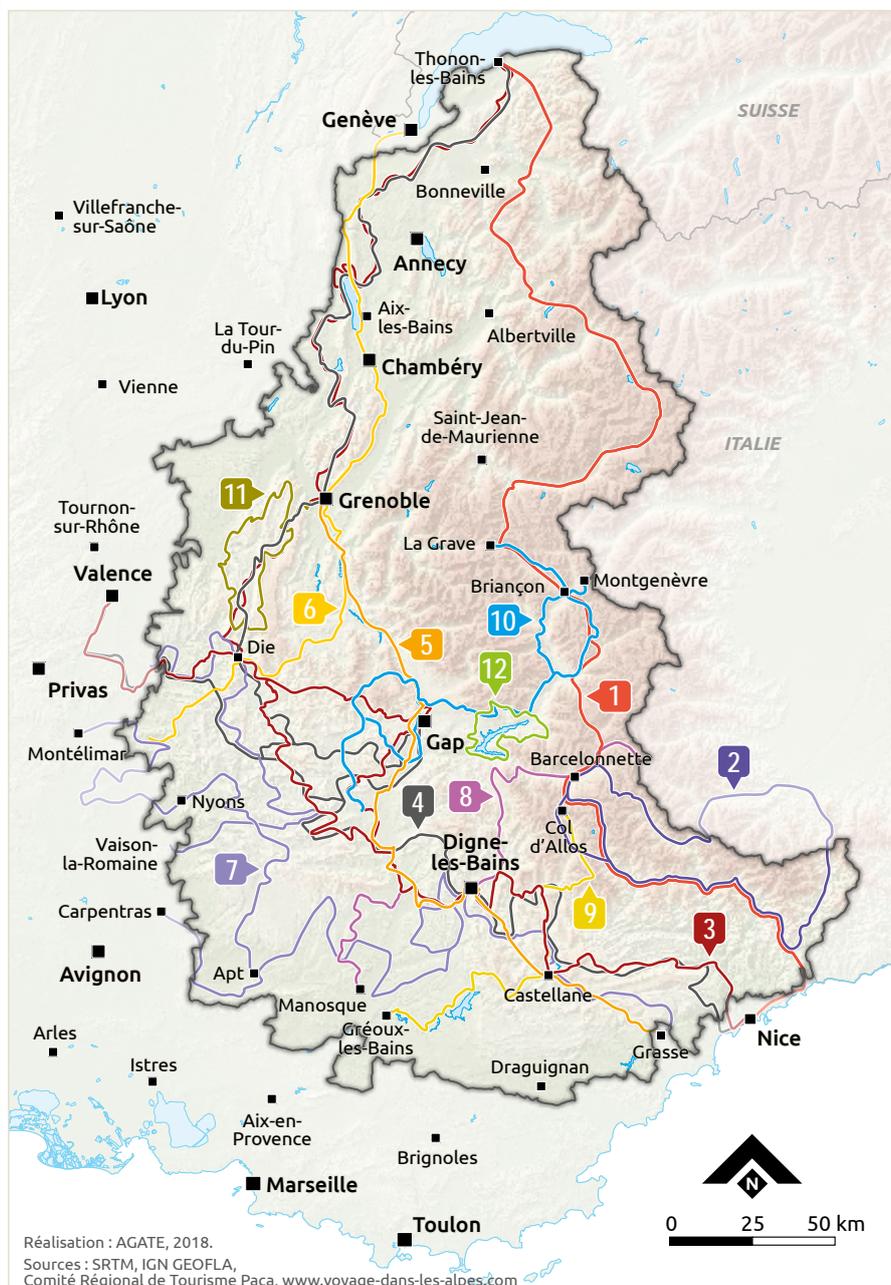
Un contrat de destination structurant qui mise sur l'itinérance

Le développement de l'itinérance dans tous ses modes est une orientation forte de diversification vers des formes durables du tourisme à l'échelle du massif des Alpes. Il s'agit d'accroître la notoriété du massif des Alpes l'été et en renouveler l'image. L'itinérance participe à l'accroissement de la fréquentation touristique printemps/été/automne. Le contrat de destination Voyage dans les Alpes permet de structurer, de qualifier et d'enrichir l'offre touristique itinérante autour de 25 itinéraires référencés, à découvrir en randonnée pédestre ou équestre, en vélo, en vélo à assistance électrique, en moto/auto et autres modes de déplacements doux.

- Quatre itinéraires traversent le massif des Alpes du nord au sud, reliant le lac Léman à la méditerranée : la Route des Grandes Alpes, le GR5 ; Les P'tites routes du soleil et les Chemins du Soleil.
- La partie centrale du Massif des Alpes, de Grenoble à Sisteron, offre 9 itinéraires pédestres et équestres comme Les Grandes Traversées du Vercors, le Tour de Serre-Ponçon, La haute Route des Escartons

Renforcer et maîtriser les activités touristiques

Randonnées vélo et auto / moto

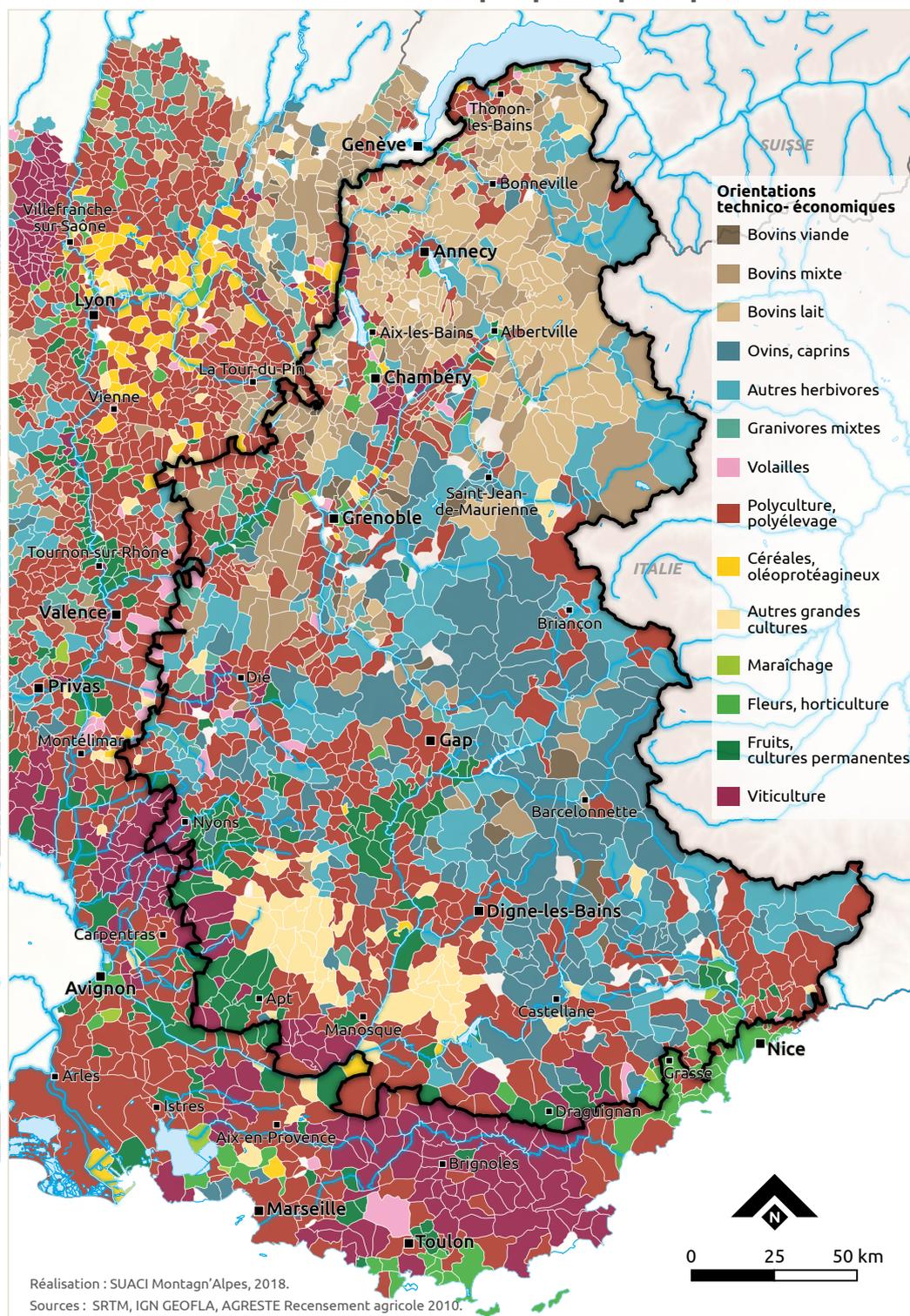


- Au nord du massif, on trouve les itinéraires pédestres comme le GR du Tour du Mont Blanc, le Tour des Glaciers de la Vanoise, le Tour de Tarentaise ...
- Le sud du massif offre de beaux itinéraires pour la randonnée à vélo ou à moto comme les routes buissonnières et échappées belles, en Lubéron, en Drôme provençale, les Routes de la Lavande, le Grand Tour Alpi-Maritime-Mercantour ou encore le TransVerdon.

Le contrat de destination se veut un véritable levier de développement d'une économie touristique durable dans les Alpes. Il participe activement à la structuration et à la qualification des acteurs économiques avec la labellisation des séjours itinérants de découverte immersive de territoires, la formation et l'accompagnement des professionnels du tourisme ... Les outils de marketing et de promotion mis en œuvre ont pour objectif de conquérir une nouvelle clientèle européenne dans le massif l'été afin d'accroître les retombées économiques des territoires.



Orientation technico-économique principale par commune



L'agriculture alpine est fortement marquée par un élevage extensif et herbager : ovins viande, bovins lait, bovins viande, caprins lait, etc. De ce fait 80 % de la Surface Agricole Utile (SAU) est cultivée en herbe. Les deux principaux cheptels sont constitués de 95 600 vaches laitières dont 94 % dans les Alpes du Nord et 520 000 brebis dont 75 % dans les Alpes du Sud.

Les dynamiques sont contrastées par filière et territoire. La spécialisation laitière est importante dans les Alpes du Nord (42 % des exploitations moyennes/grandes contre 5 % dans le Sud) alors que les Alpes du Sud sont plus diversifiées (ovins viande, productions végétales, arboriculture, ...). Les « grandes filières » (bovins lait, bovins viande, ovins), voient leurs cheptels baisser : - 11 % de vaches laitières sur le massif (mais cela se maintient globalement en secteur Appellation d'Origine Protégée) ; l'élevage ovin a perdu 6 % de brebis allaitantes en 10 ans et l'élevage de bovins viande, qui avait fortement augmenté, décroît désormais. En parallèle se développent des productions d'élevage qui reposent sur la transformation fermière (ex : caprins) et des productions végétales diversifiées et adaptées au massif. Ces dernières sont produites par un quart des exploitations ce qui est une spécificité au sein des montagnes françaises.

Développer les activités agricoles

Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010



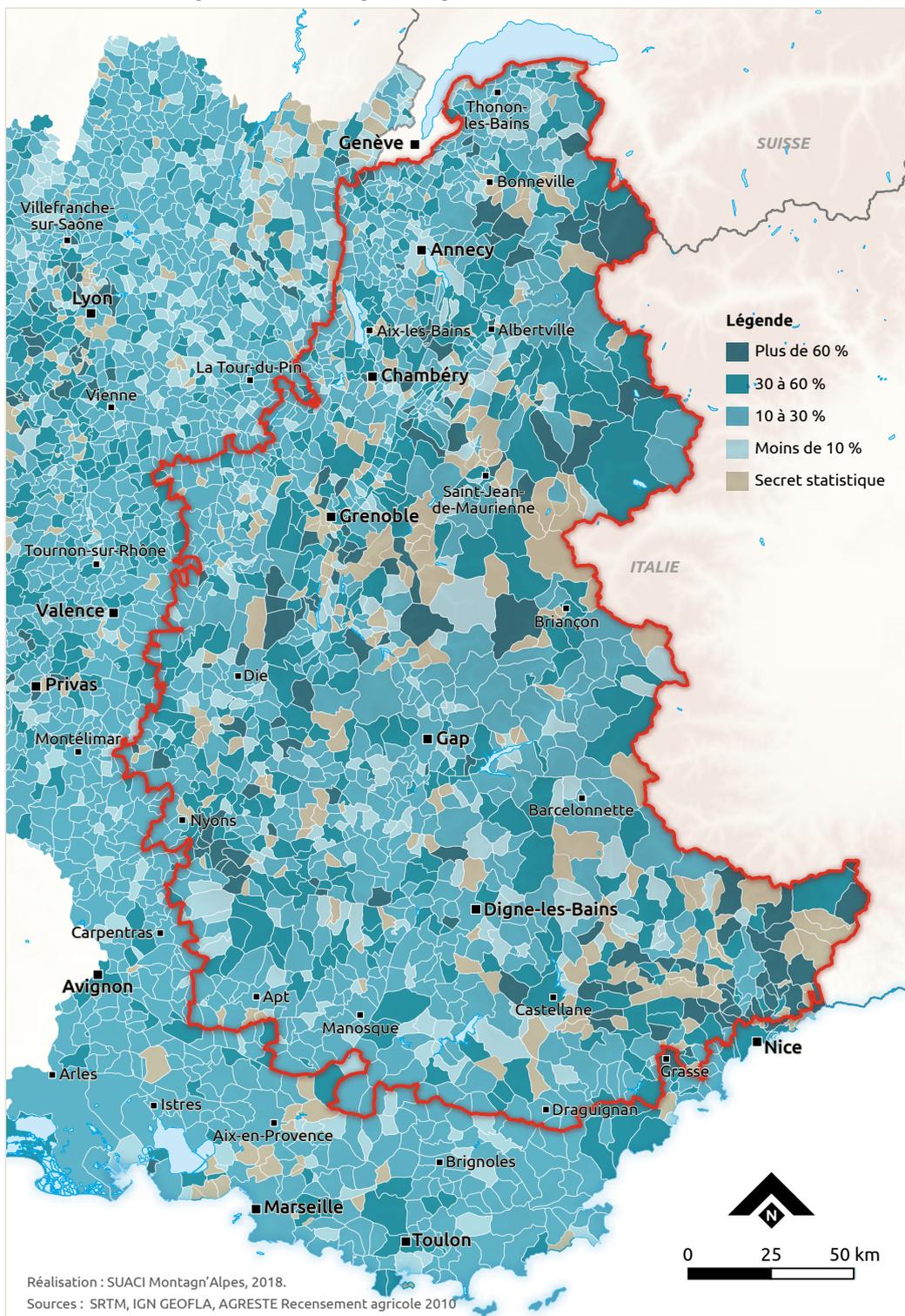
En 2010, l'agriculture alpine en zones de montagne comptait **14 800 exploitations** et 20 200 actifs (ETP), avec une SAU moyenne de 77 ha (80 ha en France).

Entre 2000 et 2010, 29,5 % des exploitations ont disparu, soit 6 200. Cette baisse est un peu plus prononcée que la moyenne nationale (-26 %), avec une nuance entre le nord et le sud. Dans les Alpes du Nord, l'agriculture s'est fortement restructurée avec la perte de 34 % des exploitations ; le rythme de disparitions était plus fort qu'entre 1988-2000. Les petites exploitations disparaissent à un rythme très rapide : - 44 %. En même temps, les exploitations moyennes et grandes s'agrandissent fortement (+ 20 % en moyenne en surface). Au Sud, la restructuration est moins forte : - 21 % du nombre d'exploitations, avec des petites exploitations plus diversifiées qui disparaissent moins vite (-27 % contre -44 %) et des exploitations qui s'agrandissent peu.

Cela étant, la **densité d'exploitations** est deux fois plus importante dans les Alpes du Nord que dans les Alpes du Sud (0,6 exploitations par km² au Nord, contre 0,3 au Sud).



Part des exploitations pratiquant la vente directe

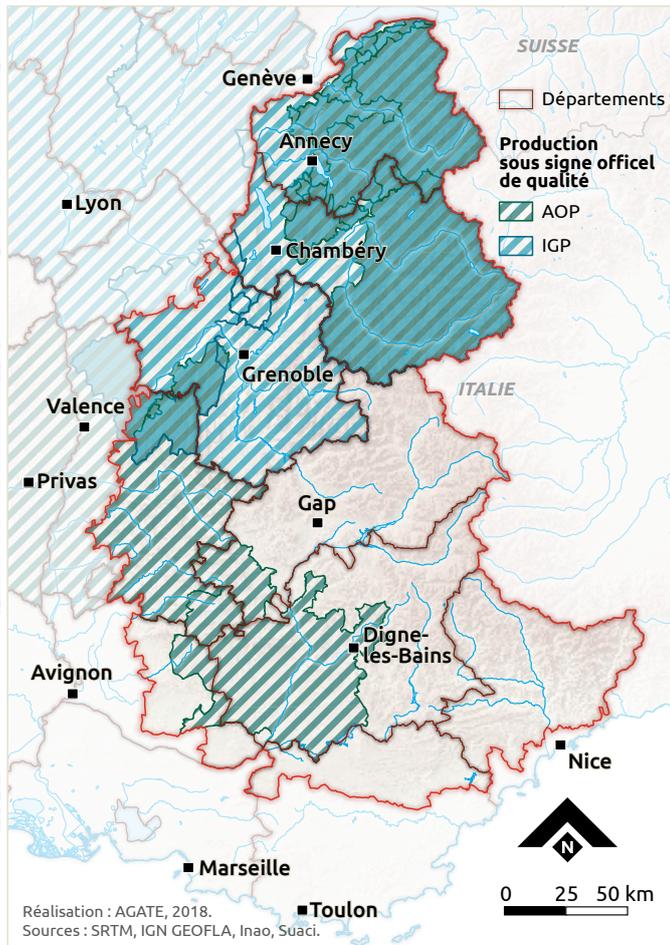


Sur le massif alpin, la **transformation** des produits laitiers et viande repose déjà pour une part importante sur un tissu d'outils locaux :

- La transformation fromagère via les filières laitières Appellation d'Origine Protégée (AOP)/Indications Géographiques Protégées (IGP), avec de nombreux outils coopératifs.
- La transformation fermière pour les caprins et les ovins laitiers, avec commercialisation en circuits courts.
- Au sein de la filière viande, le tissu d'abattage reste fragile, constitué de l'abattoir ovin de Sisteron, de l'abattoir de Gap et d'un maillage de petits abattoirs territoriaux.

Les circuits de proximité et la vente directe concernent un tiers des exploitations alpines, contre 28 % dix ans plus tôt. Si certaines orientations la pratiquent traditionnellement, comme le maraîchage (81%) ou les caprins (68 %), la progression est observée dans toutes les filières, avec une forte évolution pour les bovins allaitants. Les élevages bovin lait, viande et ovin se retrouvent au même niveau limité de valorisation en vente directe, autour de 22 % du nombre d'exploitations.

Produits laitiers



30 % des exploitations alpines (secteur de plaine compris) ont au moins un produit sous signe officiel de qualité : AOP et IGP, Labels. Cela représente six points de plus que la moyenne nationale. Il existe toutefois des spécificités par filière et/ou territoire :

- Le développement des signes officiels de qualité est particulièrement marqué pour les productions laitières dans les Alpes du Nord où ils permettent le maintien de cette production qui décline fortement en dehors de démarche de qualité en zone de montagne.
- En revanche, concernant la production de viande, seule l'IGP Agneau de Sisteron est présente sur le massif, uniquement sur sa partie Sud.

Ces différences entre le nord et le sud représentent un atout, chaque territoire pouvant apporter expériences et circuits de valorisation, constituant finalement une excellente opportunité d'un développement équilibré des deux parties du massif.

Par ailleurs, de nombreuses exploitations sont également engagées dans d'autres démarches de qualité : certifications de conformité produit ou mentions valorisantes, notamment "montagne" ou "fermier" et une dizaine de fromages des Alpes utilisent également la mention européenne Produits de Montagne.

La présence des grandes villes et métropoles aux portes du massif peuvent offrir des opportunités en termes de valorisation des productions agricoles. Les relations ville - montagne doivent s'intensifier et permettre à l'agriculture de nombreux débouchés, en s'appuyant sur l'image de territoires préservés qu'ont les Alpes et sur leur attractivité touristique, à laquelle l'agriculture contribue également.

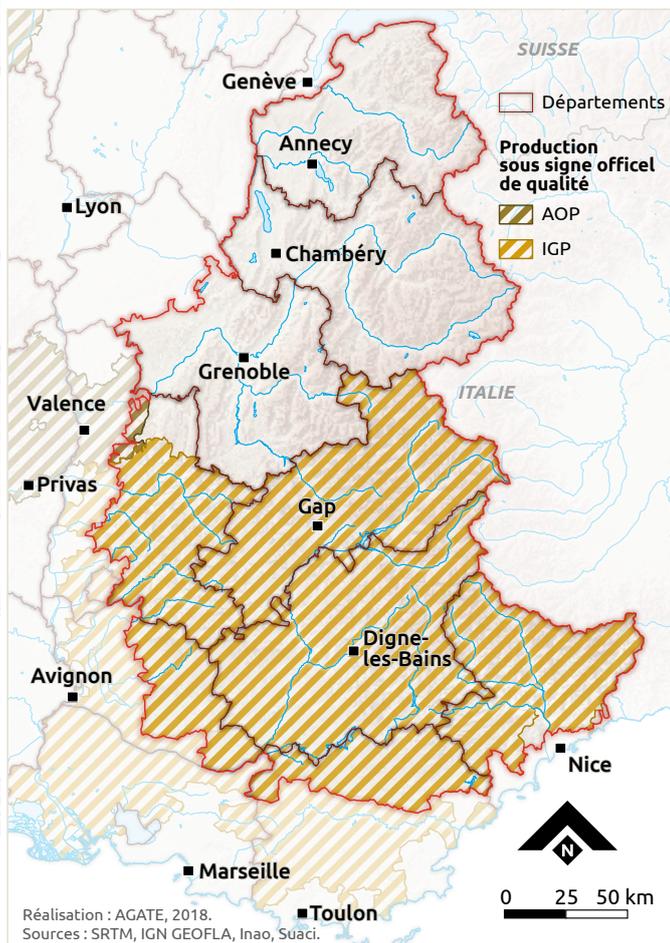
A l'échelle du massif des Alpes, il est constaté que 8 % des exploitations (soit le double du niveau national) et près de 10 % des surfaces agricoles sont engagées en agriculture biologique.

La part de l'agriculture biologique varie selon les productions et selon le mode de valorisation. Ainsi, 28 % des exploitations maraîchères sont en « bio », contre 3 % des exploitations laitières.

De façon générale, le poids de l'agriculture biologique est plus important pour les exploitations spécialisées en production végétale que pour l'élevage, à l'exception des caprins (17 %) et de l'élevage hors sol (12 %).

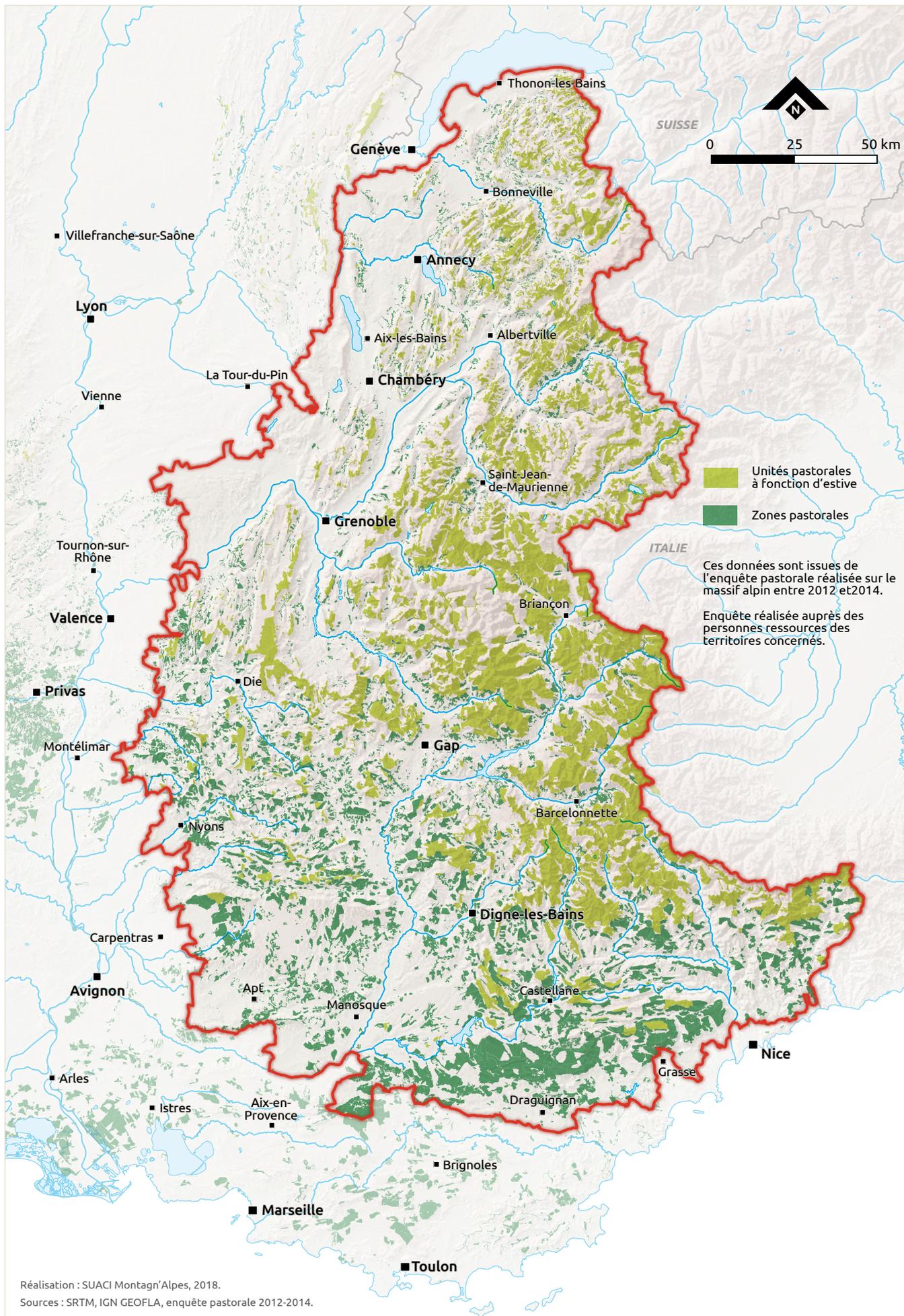
Cette situation peut s'expliquer par le poids important des exploitations laitières qui sont souvent déjà pourvues d'un signe de qualité en AOP ou IGP, et cela au sein de filières très organisées. Par ailleurs, et même si elles ne partent pas du même niveau, toutes les productions voient le poids de l'agriculture biologique augmenter.

Viande et charcuterie





Zones et unités pastorales du massif alpin



Réalisation : SUACI Montagn'Alpes, 2018.
Sources : SRTM, IGN GEOFLA, enquête pastorale 2012-2014.

Selon l'enquête pastorale 2012/2014, les surfaces pastorales dans les Alpes représentent 1,1 million d'ha environ, avec 3 000 alpages pour 680 000 ha d'unités pastorales à fonction d'estive (surface quasiment équivalente à celle recensée en 1996) et 450 000 ha de zones pastorales (utilisées principalement au printemps, e en automne et/ou en hiver). Au total, les espaces pastoraux couvrent 28 % de la surface du massif alpin. En surface, 50 % des alpages sont des propriétés privées et 50 % sont des propriétés communales ou domaniales. Par ailleurs, un quart des surfaces d'alpage sont exploitées de manière très précaire (accord verbal ou vente d'herbe) et un tiers sont exploitées grâce à des conventions pluriannuelles de pâturage. L'augmentation significative des conventions pluriannuelles de pâturage permet l'exploitation des alpages dans un contexte de multiusage. Plus de la moitié des surfaces d'alpages sont gérées de manière collective.

Les alpages sont plus nombreux au nord des Alpes, mais plus grands dans le sud

Les trois-quarts des alpages se trouvent dans les Alpes du Nord, mais près de 60 % de ces surfaces pastorales sont localisées dans les Alpes du Sud. Les surfaces des alpages du massif alpin offre donc des variations importantes selon les départements : petits alpages en Savoie (140 ha) et surtout en Haute-Savoie (à peine 60 ha), contre grandes estives dans les départements plus au sud : 600 ha en moyenne dans les Hautes-Alpes et près de 400 ha en Isère.

Des espaces de production

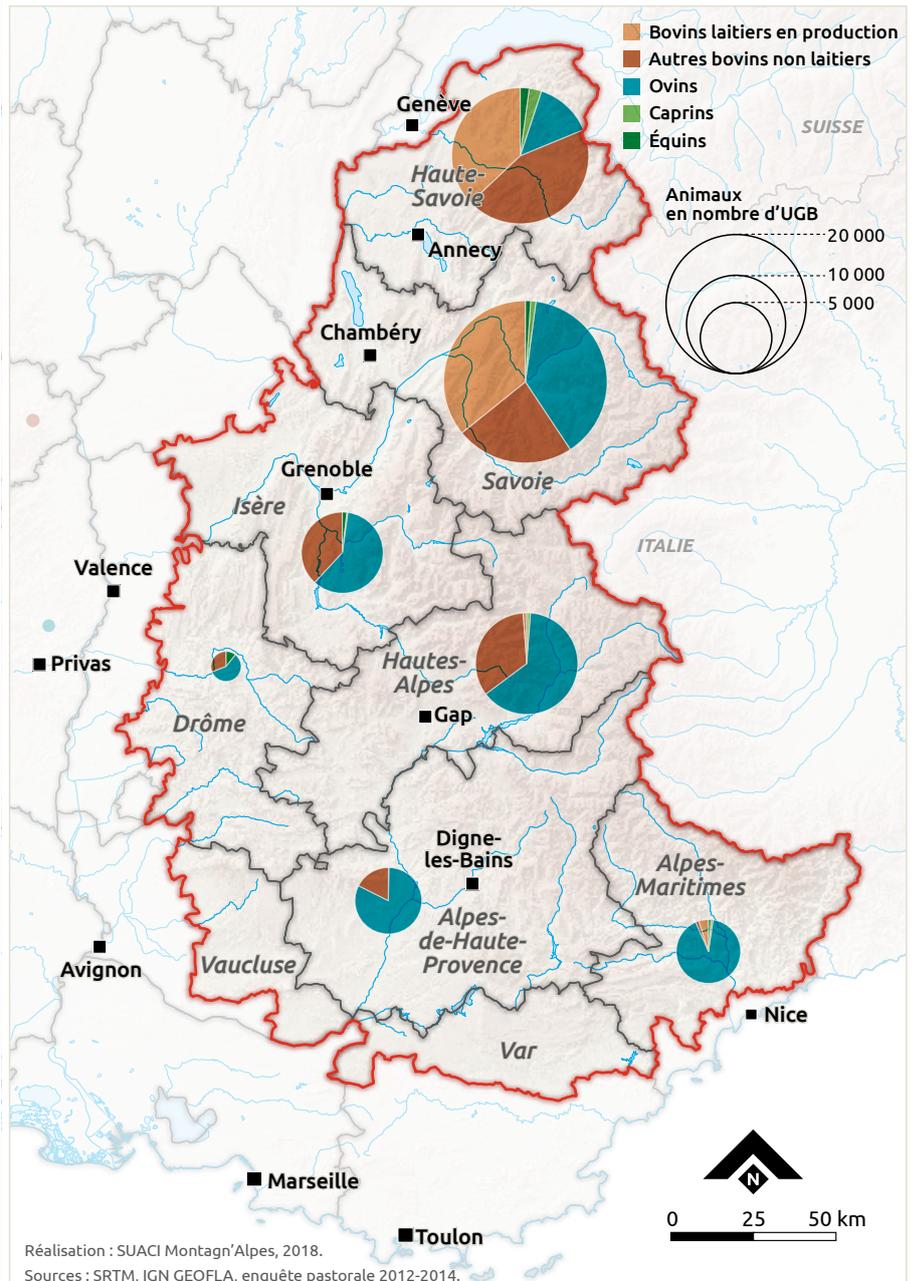
Les 3 000 alpages et estives recensés dans le massif alpin sont utilisés par :

- 92 000 bovins (ce qui représente 28 % du cheptel recensé en 2010), dont 25 000 vaches laitières (soit 20 % du cheptel à l'échelle du massif et 30 % à l'échelle des Savoie),
- 770 000 ovins, soit les trois quarts du cheptel ovin recensé dans le massif alpin et les départements de transhumance de la région PACA,
- près de 15 000 caprins et plus de 2 000 équins.

Une majorité d'ovins estivés dans le massif

Le cheptel estivé en alpage (près de 200 000 UGB) est principalement composé d'ovins, devant les bovins non laitiers puis les vaches laitières. Cette composition varie fortement selon les départements : ovins très prépondérants dans les Alpes du Sud, l'Isère et la Drôme ; vaches laitières quasi exclusivement dans les deux Savoie et autres bovins répartis dans plusieurs départements.

Effectif des principales espèces pâturant sur le massif



Diminution des effectifs estivés sur le massif

Les effectifs estivés marquent le pas par rapport à 1996/97 : -4% d'UGB. Cette évolution affecte surtout les Alpes du Sud (-26% dans le 04, -14% dans le 06), tandis que le cheptel s'accroît en Savoie (+9%) et en Haute-Savoie (+8%) et reflète les évolutions des différents cheptels : ovins -7% (surtout représentés dans les Alpes du sud), vaches laitières +8% (présentes en Savoie et Haute-Savoie), tandis que les autres bovins diminuent de -6%. Caprins et équins estivés progressent respectivement de +9% et de +13%.

Méthodologie

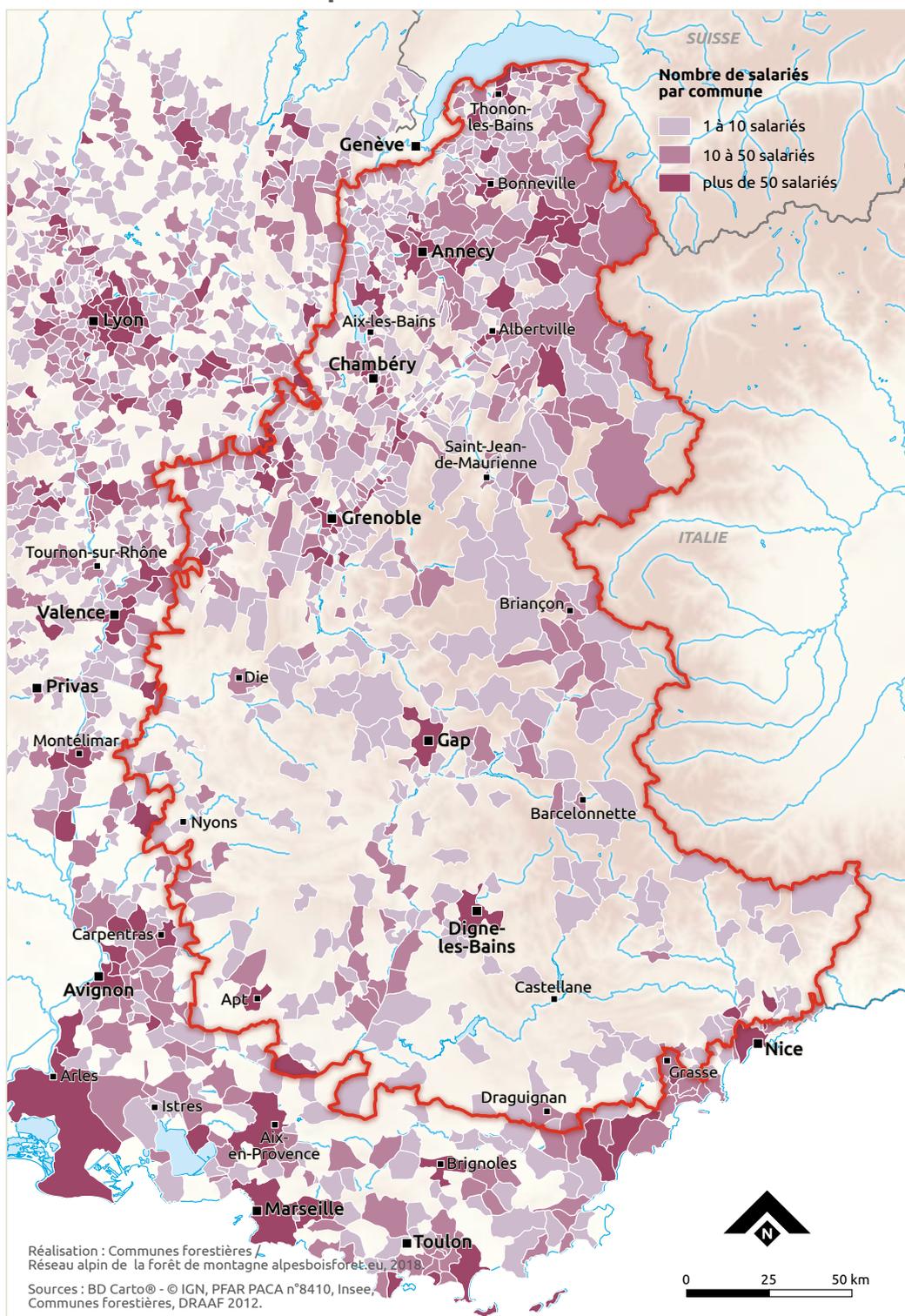
UGB (unité de gros bétail), unité employée pour comparer ou agréger des effectifs d'animaux d'espèces ou de catégorie différente.

La correspondance suivante a été utilisée :

Ovin ou caprin : 0,15UGB ; Vache laitière en production : 1 UGB ; Vache allaitante ou tarie : 0,85 UGB ; Génisse ou taurillon : 0,8 UGB ; Équidé ou azin : 0,8 UGB.



Nombre de salariés par commune dans la filière bois

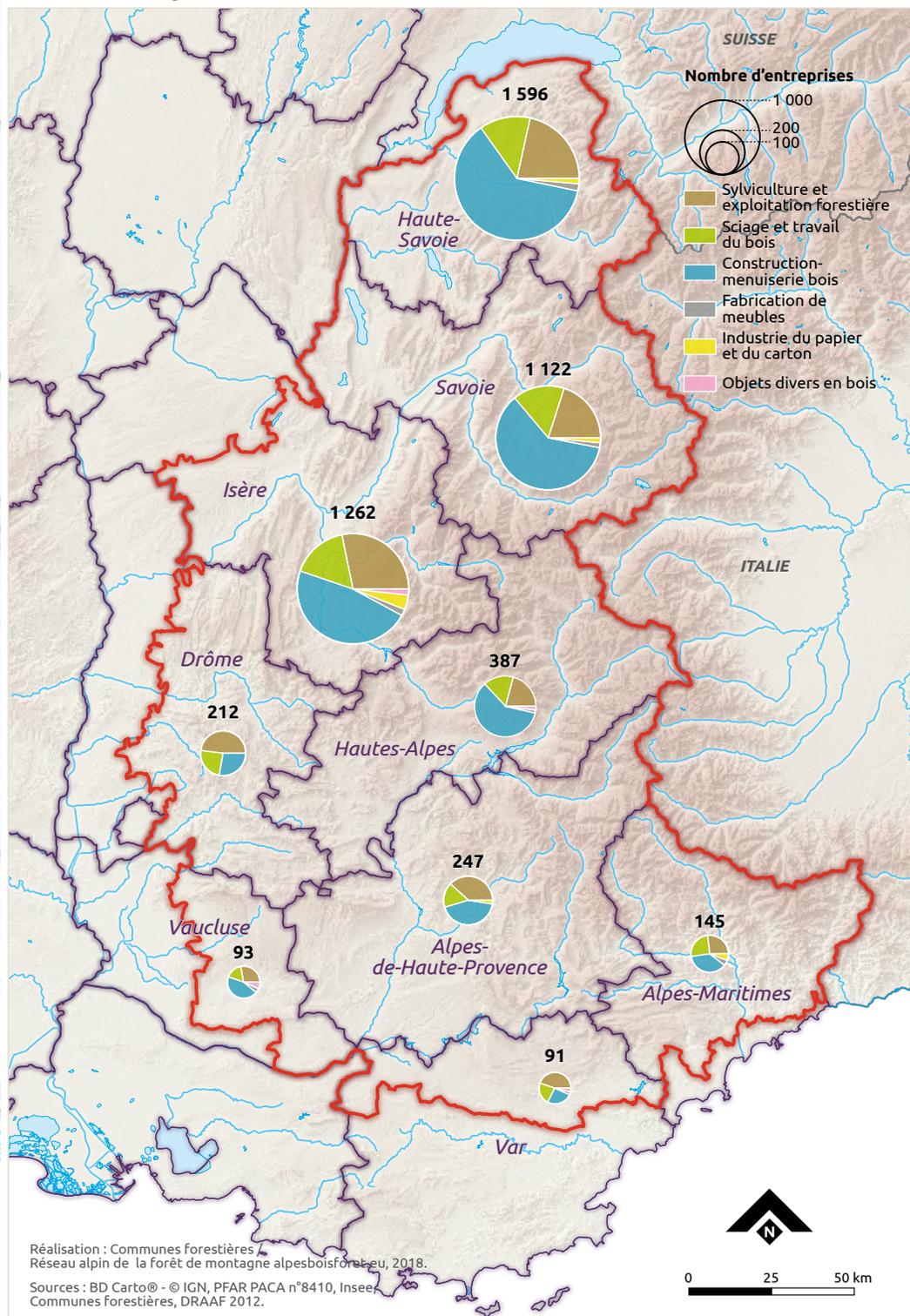


La filière bois est un secteur économique de premier plan pour le massif alpin. Elle comptabilise plus de 5 000 entreprises et près de 14 000 salariés pour un chiffre d'affaires annuel proche de 2,5 milliards d'euros. L'ensemble des secteurs d'activité de la filière y sont représentés.

La majorité des salariés est située dans les Alpes du Nord (de Grenoble à la Haute-Savoie) et à l'extérieur du massif Alpin (région Lyonnaise, vallée du Rhône, littoral méditerranéen).

Les pôles de transformation en périphérie des Alpes sont une opportunité pour valoriser d'importants volumes de bois du massif.

Les entreprises de la filière bois



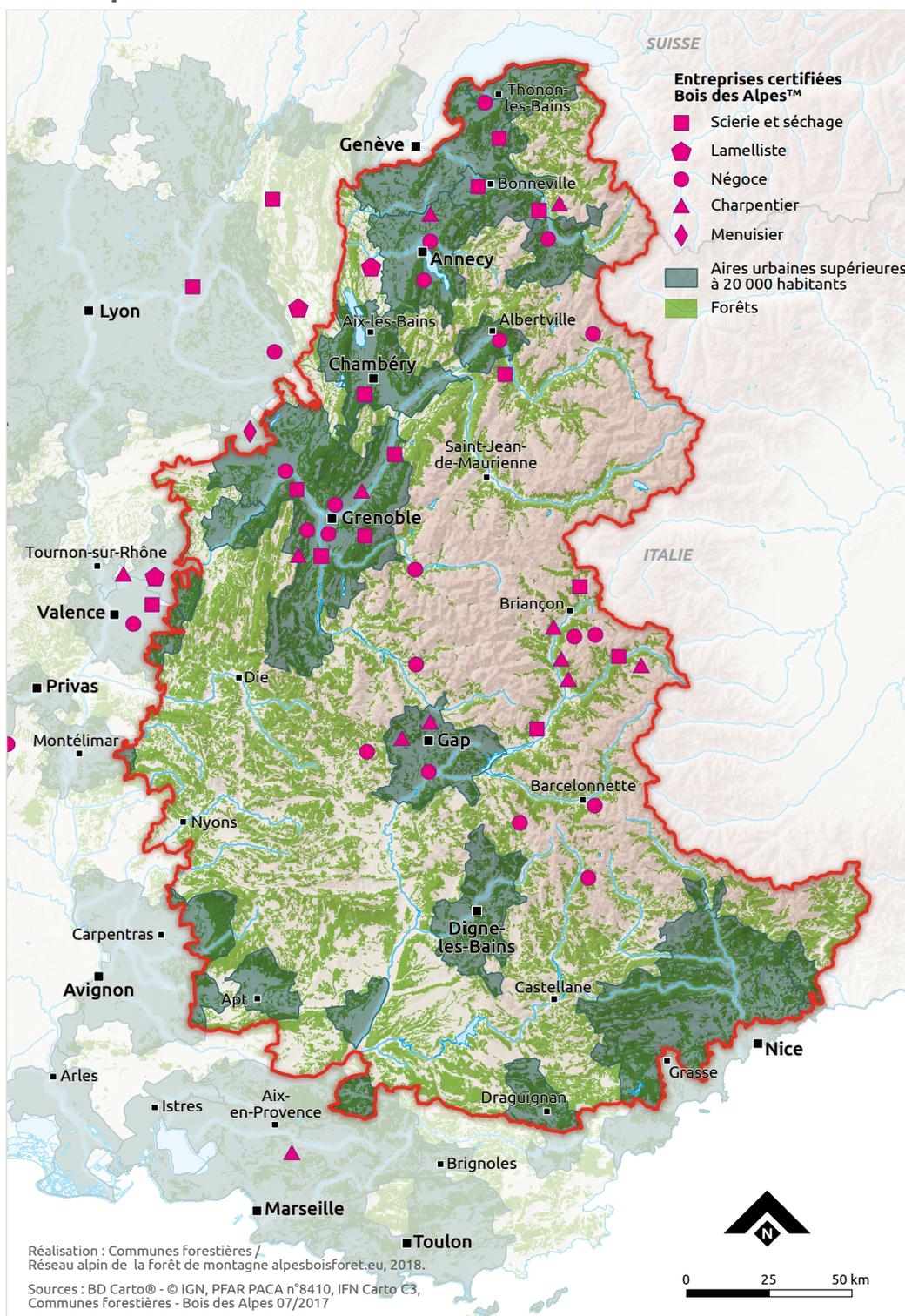
On note un déséquilibre important entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud concernant le nombre d'entreprises et l'activité (93% du chiffre d'affaire est réalisé par les entreprises des Alpes du Nord). Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer :

- La présence, dans les Alpes du Nord, de grandes agglomérations au sein même du massif (Grenoble, Chambéry, Annecy) alors que les agglomérations des Alpes du Sud sont situées en dehors du massif (Aix-Marseille, Nice, Toulon, Valence, Avignon),
- Une histoire et une culture de la forêt et du bois davantage présentes dans les Alpes du Nord,
- Une forêt plus productive dans les Alpes du Nord et plus accessible.

En regroupant au sein d'un même espace de projet la filière bois des Alpes du Nord et les Alpes du Sud, le Comité du Massif Alpin adopte une démarche cohérente de complémentarité.



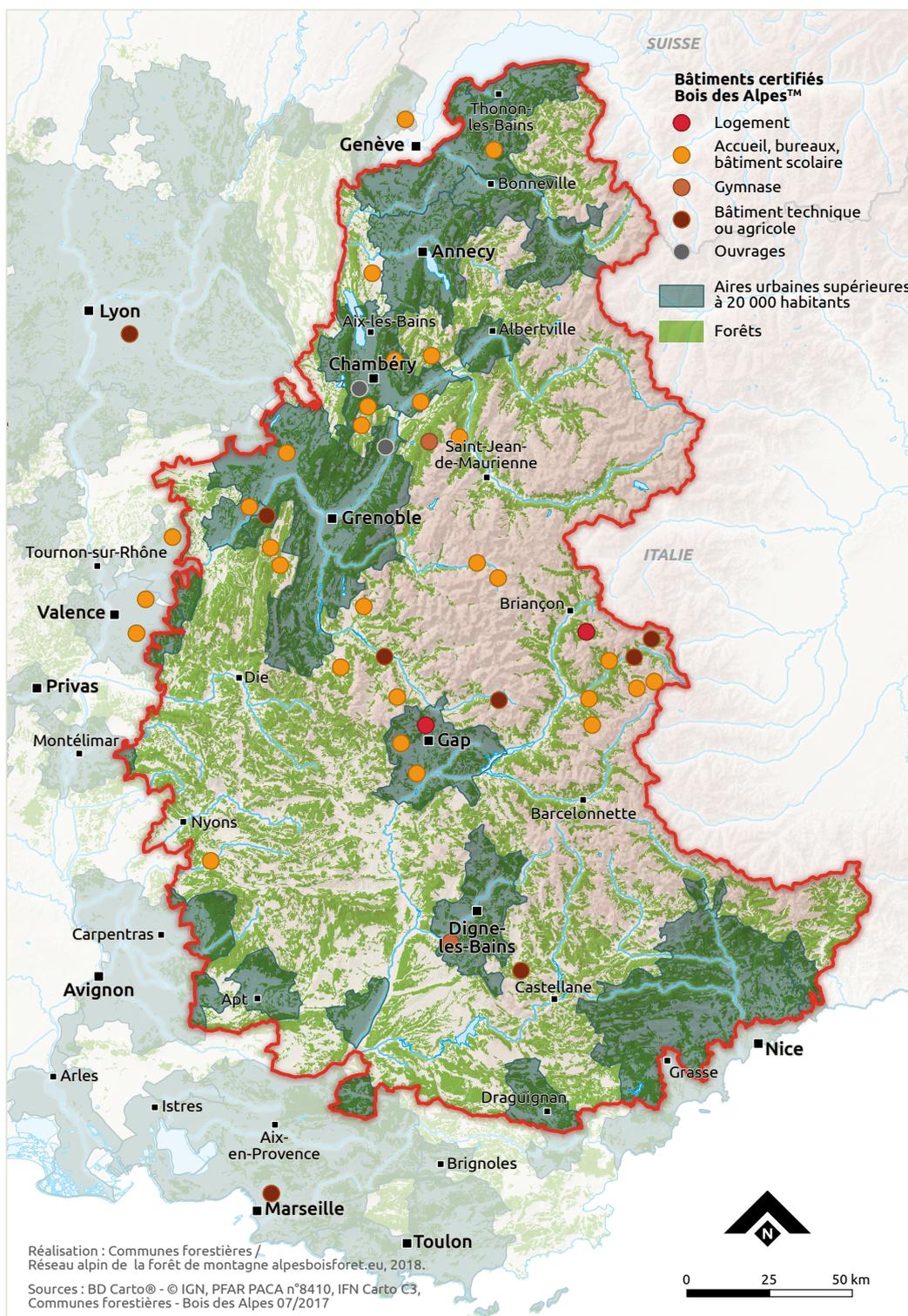
Entreprises certifiées BOIS DES ALPES™



Les entreprises certifiées BOIS DES ALPES™ transforment et mettent en œuvre le bois du massif alpin français en respectant un certain nombre d'exigences : traçabilité de tous les maillons de la chaîne, taux d'humidité des bois en conformité avec leur usage, caractérisation mécanique des bois de structure, certification de la gestion durable ou responsable des forêts d'origine, critères de responsabilité sociale et environnementale des entreprises, etc... Début 2018, à l'échelle du massif, on comptait 58 entreprises certifiées BOIS DES ALPES™.

Parmi ces entreprises, toutes les activités de la filière de transformation du bois sont représentées : scierie, fabrication de bois lamellé-collé, charpente et menuiserie. On note un ancrage important des entreprises certifiées BOIS DES ALPES™ dans les Alpes du Nord. La filière des Alpes du Sud, certes moins développée, est quand même significative, à la fois par l'offre importante du secteur de la charpente et aussi par la transformation d'essences emblématiques du massif alpin et à forte valeur ajoutée, comme le mélèze et le pin Cembro. Enfin, on observe que la majorité des entreprises est située dans les aires urbaines.

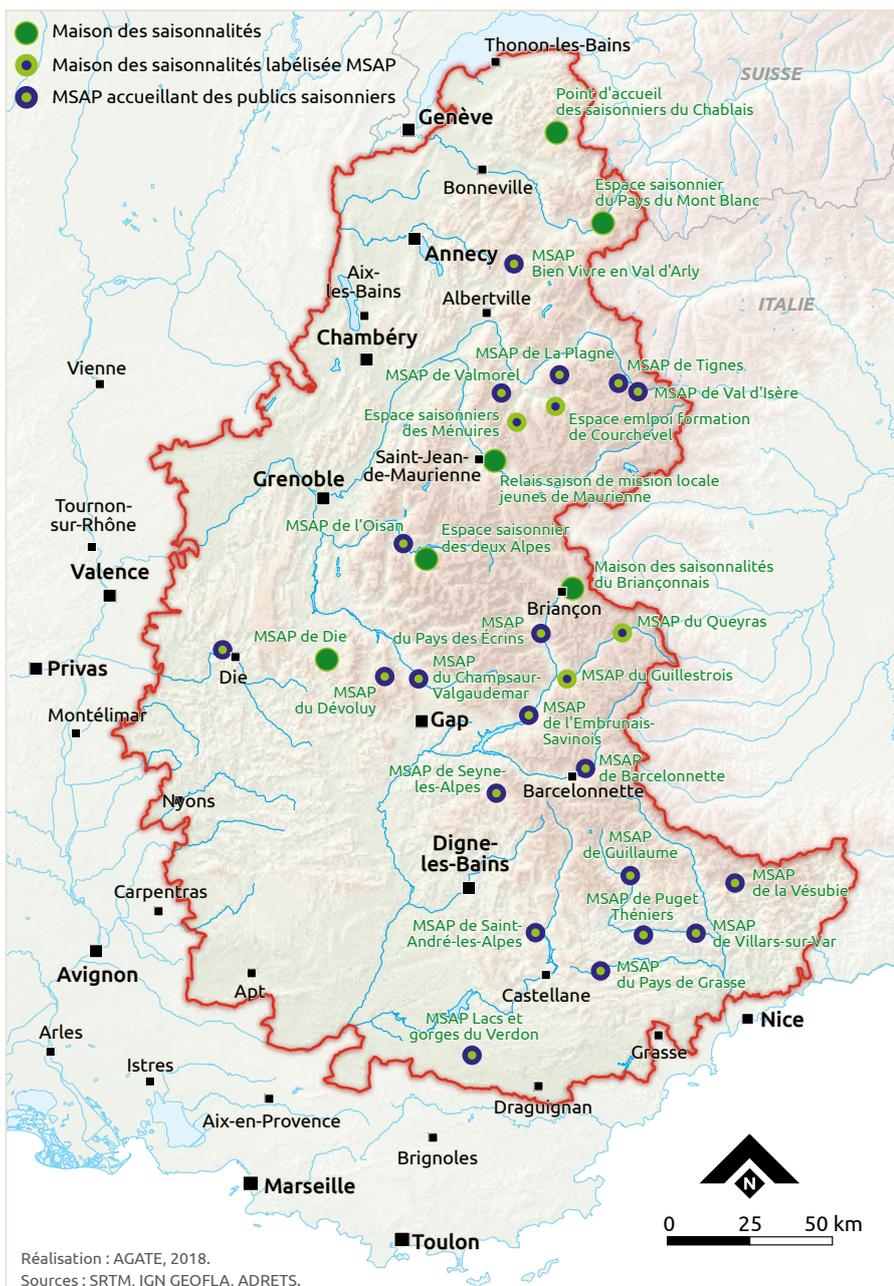
Réseau des bâtiments en BOIS DES ALPES™ (bâtiments réalisés)



Développer la filière bois alpine grâce à la certification BOIS DES ALPES™ est d'abord un objectif politique auquel ont adhéré de nombreuses collectivités du massif alpin. Aussi, les types de bâtiments construits en bois certifié BOIS DES ALPES™ les plus représentés sont des bâtiments publics, comme des bâtiments scolaires, des gymnases, des bureaux de collectivités et des bâtiments d'accueil.

On note une répartition assez élevée de bâtiments en BOIS DES ALPES™ dans les espaces ruraux, là où le lien avec l'activité forestière est plus fort. L'intérêt de la construction en BOIS DES ALPES™ se développe également dans les aires urbaines du massif alpin ou de ses alentours proches (Chambéry, Grenoble, Valence, Gap). Peu de projets en BOIS DES ALPES™ ont émergé, pour l'instant, dans les grandes métropoles de Lyon, Nice et Marseille, bien qu'il existe un lien historique entre la construction de ces villes et l'utilisation du bois d'œuvre alpin. L'intégration de BOIS DES ALPES™ dans des projets situés dans ces métropoles est une priorité pour le développement des débouchés de la filière bois alpine.

Les maisons des saisonnalités



De quoi parle-t-on ?

Appelés Maison des saisonnalités, Maison des saisonniers, Espaces saisonniers, Maison de l'emploi ou du travail saisonnier, Point accueil saisonniers..., il existe de nombreuses structures spécialisées dans l'accueil et dans l'accompagnement des publics concernés par les activités saisonnières : ils aident à la fois les entreprises, en particulier petites et moyennes, dans la gestion de leurs ressources humaines saisonnières et apportent des réponses aux problématiques spécifiques rencontrées par les travailleurs saisonniers en matière d'emploi, d'accès à la formation et au logement, de santé, de vie quotidienne (transport, garde d'enfants, pouvoir d'achat...).

Pas de labellisation nationale officielle

En 2012, Alatras, l'Association nationale des Lieux d'Accueil des TRAvailleurs Sai-sonniers, avait été missionnée par le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le Ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme afin de travailler sur la mise en place d'un label national des lieux spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement des publics impactés par la saisonnalité et par la pluriactivité. En 2013, le projet de label national prend la dénomination « Maisons des Saisonnalités ». Il viendra en complément de la dénomination et des visuels propres aux structures labellisées. Un cahier des charges est élaboré en partenariat avec les services de l'Etat et les associations nationales d'élus de la Montagne et du Littoral, s'inspirant du label Relais des Services Publics (qui deviendra Maison des services au public) mais en l'adaptant aux

particularités de la saisonnalité. Finalement, en l'absence de création officielle d'un label national « Maison des saisonnalités » par les pouvoirs publics, un processus de labellisation a été développé avec le soutien de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et du Commissariat de massif des Alpes. En 2015, le Comité de labellisation labellise les 3 premières « Maisons des saisonnalités ». Sans financement associé, ce label relève d'une démarche volontaire de la part des points d'accueil pour obtenir une reconnaissance du travail effectué en direction du public saisonnier.

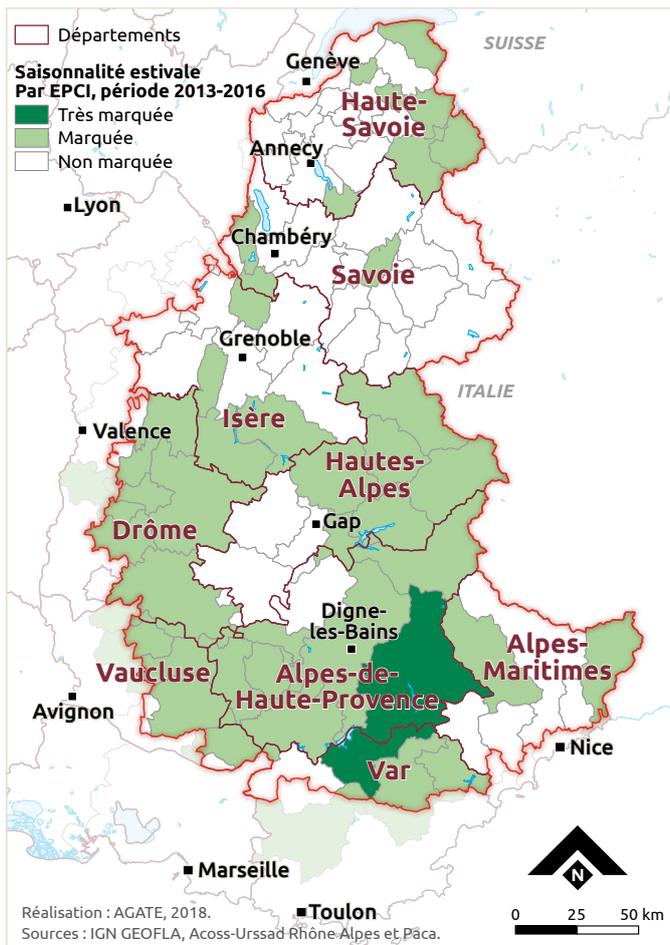
Actuellement, il existe 60 points d'accueil labellisés « Maison des saisonnalités » sur le territoire français, dont 9 sur le massif des Alpes : 4 d'entre elles sont également labellisées Msap. En revanche, 23 Msap déploient une ingénierie de type maison des saisonnalités ou accueillent un public saisonnier, sans avoir le label « Maison des saisonnalités ».

En outre, des « espaces » saisonniers n'ont aucune des deux labellisations, mais ont pu être répertoriés par l'Observatoire Nationale de la Saisonnalité qui a existé jusqu'en 2013. De même, la Région Auvergne-Rhône-Alpes répertorie officiellement 17 espaces saisonniers comme « structure référente en matière d'emploi, de droit du travail, de formation et qualification, de logement, de prévention santé, de protection sociale, ou encore de moyens de déplacements ».

Face à cette absence de lisibilité, deux pistes de travail complémentaires peuvent être menées :

- développer un label reconnu aux niveaux national et régional afin d'harmoniser les missions, les services et les moyens de ces différents espaces,
- faire coïncider le label « maison des saisonnalités » avec celui des Msap, reconnu nationalement et plus structurant : on pourrait alors imaginer des Msap avec une spécialité « saisonnalité ».

Saisonnalité du tourisme d'été



Les grandes lignes de la saisonnalité à l'échelle du massif des Alpes restent inchangées entre la précédente période d'analyse 2010-2013 et 2013 - 2016 à savoir :

- Caractère diffus de la saisonnalité du tourisme d'été essentiellement répartie sur la moitié Sud du massif.
- Focalisation de la saisonnalité du tourisme d'hiver sur la frange Est du massif, liée à la présence des stations de sports d'hiver.

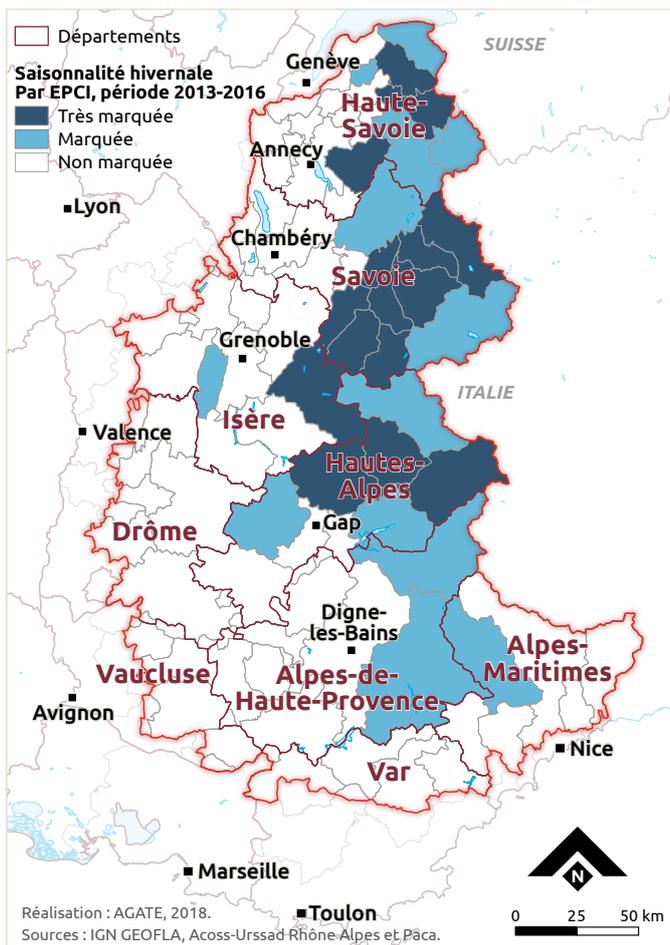
La nouvelle cartographie de l'intercommunalité ne nous permet pas de comparer l'évolution entre les deux périodes. La modification des périmètres vers un élargissement des EPCI a pour effet de diminuer l'intensité de la saisonnalité voire de la faire disparaître. Ce faisant pour les territoires qui n'apparaissent plus comme étant marqués par la saisonnalité du tourisme et donc par le tourisme, le risque peut exister d'une moindre prise en compte de ce secteur d'activité dans les priorités du nouvel EPCI. Ce risque pèse essentiellement sur les anciens EPCI ayant fusionnés avec d'autres plus marqués par les activités industrielles ou tertiaires comme c'est le cas des pôles urbains ou bien des territoires de tradition plus industrielle.

Au-delà pour expliquer les différences de saisonnalité du tourisme estival, il est possible d'avancer des spécificités territoriales marquées :

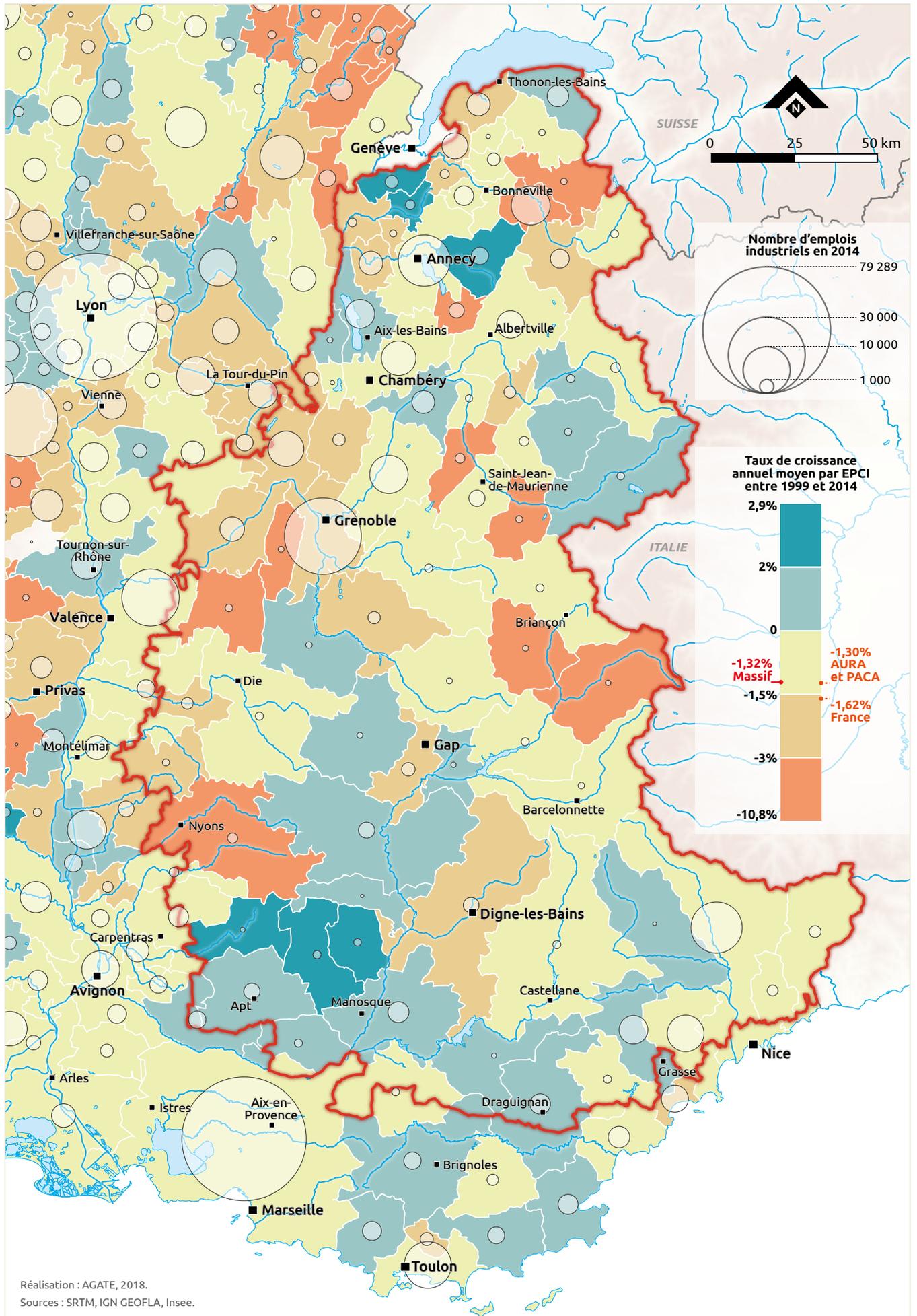
- Au nord, pour la Haute Savoie et la Savoie, la nature des stations village explique en grande partie la présence beaucoup plus forte du tourisme d'été en Haute Savoie. Du fait de la qualité de leur patrimoine vernaculaire et de l'animation permanente, ces villages stations sont très attractives. Par ailleurs des sites patrimoniaux emblématiques comme Annecy, Yvoire polarisent une très grande fréquentation. A l'inverse en Savoie, ce sont les territoires plus ruraux autour des lacs et de montagnes de moyenne altitude comme les Bauges ou la Chartreuse qui sont fréquentés en période estivale.
- Au sud, le modèle estival est partagé par la plupart des territoires. Très intégré à la vie locale, fait de pratiques de découverte dans un environnement plus naturel, le tourisme estival dans le sud du massif est une activité majeure et diffuse.

La saisonnalité du tourisme hivernal est l'apanage de la haute montagne. Très marquée dans la partie la plus élevée de l'arc alpin français, elle est quasiment absente de la partie ouest du massif. Seul le Vercors apparait encore. Là encore il faut intégrer le fait qu'un certain nombre d'intercommunalités de montagne on rejoint des intercommunalités importantes de plaine diluant ainsi le poids de l'activité touristique. C'est le cas pour la partie sud du massif du Vercors, pour la Chartreuse ou le massif des Bauges.

Saisonnalité du tourisme d'hiver



Évolution de l'emploi industriel entre 1999 et 2014



Une industrie à ancrer dans le territoire

La perte d'emplois industriels entre 1999 et 2014 a été de 15 % soit d'un peu plus de 50 000 emplois.

	1999	2010	2014
Emploi industriel	344 146	307 660	293 695
Évolution		-36 500	- 14 000

62 EPCI ont perdu de l'emploi industriel entre 1999 et 2014 soit 69 % des EPCI. Ce sont les évolutions de la période 1999 – 2010 qui marquent le plus le territoire, 92 % des 62 EPCI ayant perdu de l'emploi sur la période totale alors que sur la période plus récente de 2010 – 2014 ils ne sont plus que 83 %.

En nombre d'emplois, ce sont évidemment les grands bassins métropolitains et les agglomérations, les plus dotés, qui ont subi les plus fortes pertes : à elles seules les 15 métropoles et agglomérations (soit 15% des intercommunalités) représentent 82 % de la décroissance.

Par contre en taux d'évolution annuel, les résultats font apparaître une traduction spatiale différente de cette décroissance. En effet, les territoires les plus en décroissance sont les bassins ruraux :

- Les bassins ruraux enclavés dans lesquels une micro-activité industrielle s'était maintenue comme les Écrins et le Guillestrois, Les Baronnies, le Massif du Vercors.
- Les bassins ruraux de tradition industrielle comme celui de Dignes les Bains, la vallée de la Maurienne, la vallée de l'Arve et le bassin de Rumilly, le Royans -Vercors, le Gapençais, la Matheysine, Cœur Chartreuse et le Sud Grésivaudan.

Poids démographique de l'EPCI (en habitants)	Nombre d'EPCI ayant perdu des emplois industriels dans chaque strate démographique	Nombre d'emplois perdus	Part du nombre d'emplois perdus
de 1, 5 à 2 millions	1	-3713	7%
de 500 000 à 1,49 millions	1	-3127	6%
de 100 000 à 499 999	6	-17366	34%
de 50 000 à 99 999	8	-8631	17%
de 25 000 à 49 999	11	-11113	22%
de 10 000 à 24999	24	-4419	9%
de 5000 à 9999	11	-1988	4%
Total	62	-50357	100 %

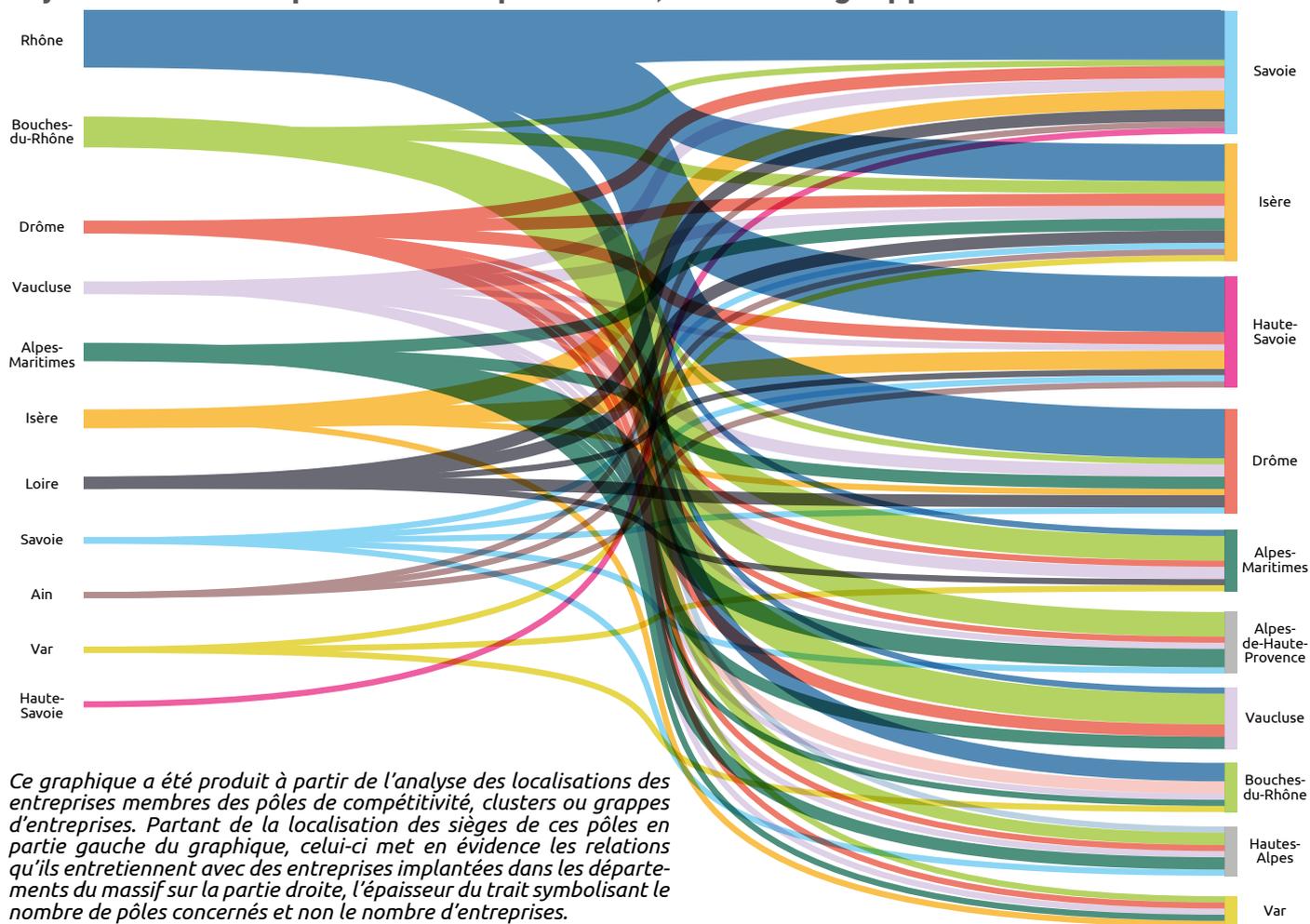
L'impact sur le dynamisme des bassins ruraux du massif des Alpes est sans doute beaucoup plus lourd que pour celui des grands bassins urbains qui disposent d'un potentiel de repositionnement économique beaucoup plus fort. Si la décroissance industrielle est un fait national et structurel, son irréversibilité paraît évidente dans les secteurs ruraux plus ou moins isolés ou distants des grands pôles métropolitains. Même si un certain nombre de bassins ruraux parfois tout aussi enclavés tirent leur épingle du jeu. Pour autant il convient de relativiser cette situation puisque les territoires en croissance ne représentent que 3 170 emplois industriels. 14 territoires, situés au sud et au nord du massif, représentent 92 % du volume de création d'emplois. Cette croissance est souvent issue de la présence d'un acteur économique spécifique et de poids :

- Le LSBB et Blachère à Apt, SANOFI à Sisteron, ITER autour de Manosque, ARKEMA et l'Occitane à Manosque, Laboratoire BEA à Forcalquier, Evian à Thonon, Mocalpa à Thônes,...
- ou d'une situation privilégiée à proximité d'un grand bassin économique dynamique mais saturé :
- Le bassin d'Aix les Bains, le Pays de Cruseilles et la Communauté de communes de Genevois, Cœur de Savoie à Montmélian.

Méthodologie

L'analyse de l'emploi industriel à l'échelle du massif est réalisée à partir du découpage intercommunal de 2017 soit 90 intercommunalités. Le périmètre du massif divise un certain nombre de ces intercommunalités. Pour préserver la vision intercommunale il a donc été fait le choix de poser l'analyse sur les périmètres des intercommunalités dans leur totalité. Les résultats sont donc surévalués par rapport au strict périmètre du massif mais permettent, malgré tout, d'obtenir une représentation satisfaisante des évolutions.

Rayonnement des pôles de compétitivités, cluster et grappes



Ce graphique a été produit à partir de l'analyse des localisations des entreprises membres des pôles de compétitivité, clusters ou grappes d'entreprises. Partant de la localisation des sièges de ces pôles en partie gauche du graphique, celui-ci met en évidence les relations qu'ils entretiennent avec des entreprises implantées dans les départements du massif sur la partie droite, l'épaisseur du trait symbolisant le nombre de pôles concernés et non le nombre d'entreprises.

L'économie industrielle du massif Alpin s'organise à partir d'une succession de grands bassins économiques organisés autour des grandes métropoles et des agglomérations du sillon alpin, du sillon rhodanien et du littoral méditerranéen. Au cœur du massif, demeurent cinq pôles plus industriels à partir de l'axe nord/sud Gap, Sisteron, Dignes, Manosque et Apt. Les deux bassins de Dignes et Gap sont en forte décroissance avec des taux respectifs de - 35% et - 30 % de l'emploi industriel entre 1999 et 2014. Par contre, les bassins du sud sont en croissance de manière plus prononcée pour Sisteron (+ 18 %), moyenne pour Manosque (+ 8 %) et plus faible pour Apt (+4%).

Les politiques économiques structurantes conduites désormais essentiellement par l'Etat et les Régions prennent leur consistance à partir des grands pôles urbains et se déclinent autour de démarches de filières telles que les pôles de compétitivité, les clusters, les Pôles Régionaux de Développement Economiques et Solidaires (PRIDES en PACA) ou les grappes d'entreprises. Ces démarches s'affranchissent des limites administratives que ce soient celles des agglomérations, des départements ou des régions.

Le premier constat de l'analyse des relations entre les grands espaces métropolitains fait apparaître des relations étroites entre :

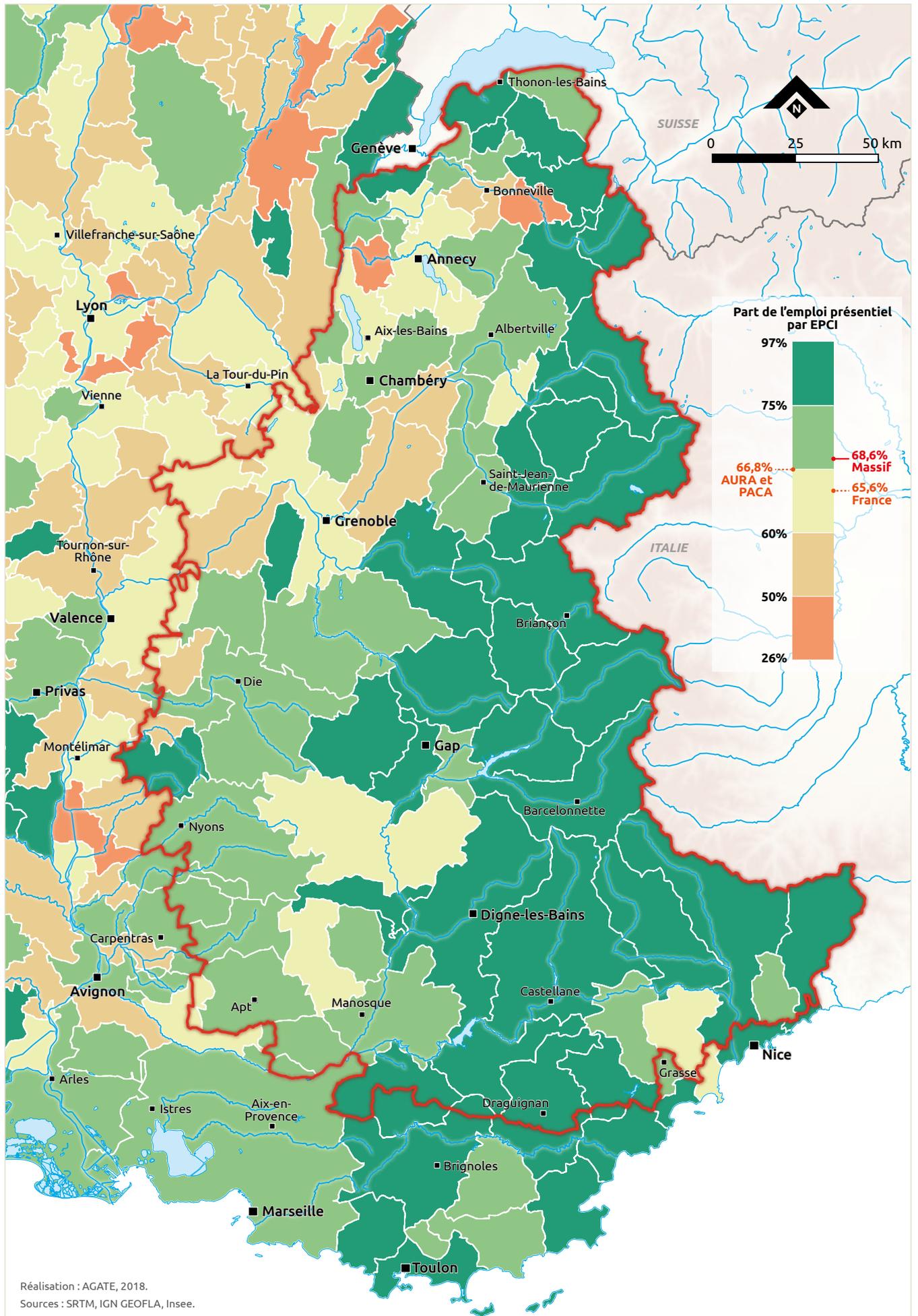
- au nord, Lyon qui joue un rôle majeur ; Grenoble qui innerve Chambéry et Annecy d'un côté et Saint Etienne et Valence de l'autre.
- au sud, le rôle majeur d'Aix/Marseille et Nice et, de manière plus modeste et plus autonome, Avignon, Valence et Toulon.

Le second constat est celui des relations très tenues mais existantes entre les espaces industriels périphériques au massif et son cœur. Elles sont plus intenses dans la partie sud car certains pôles de développement de PACA autour du parfum, de l'agroalimentaire et de la santé trouvent des ressources au sein même du massif. C'est moins le cas dans la partie nord du cœur du massif où les relations avec le Gapençais sont limitées avec Grenoble ou Chambéry sur les questions de développement de la montagne.

Pour autant l'analyse plus fine des stratégies portées par les grands acteurs du développement économique des départements du coeur du massif, Hautes Alpes et Alpes de Haute Provence, confirme bien la volonté et la nécessité d'ouverture de leur économie vers ces grands pôles périphériques notamment pour des activités directement liées à leurs ressources agricoles. D'une façon plus générale le maintien d'une activité industrielle au cœur du massif passe par le développement de la coopération économique avec les bassins de périphérie mais également par l'amélioration des conditions d'accessibilité et de desserte qu'elles soient physiques ou numériques.



L'emploi présentiel par EPCI en 2014...



Qualifier l'économie présentielle

Un nombre grandissant de communes n'accueillent plus d'emplois

Simultanément aux pertes d'emplois dans l'industrie et l'agriculture entre 1999 et 2014, un nombre grandissant de communes n'accueillent plus aucun emploi sur leurs territoires (17 communes en 1999, 33 en 2010 et 43 en 2014).

Le rôle déterminant des emplois non marchands dans la préservation d'une activité des territoires

En 2014, 25 % des communes ont comme secteur d'activité dominant les services non marchands (administration, enseignement, santé,...), soit 398 communes contre 262 en 1999.

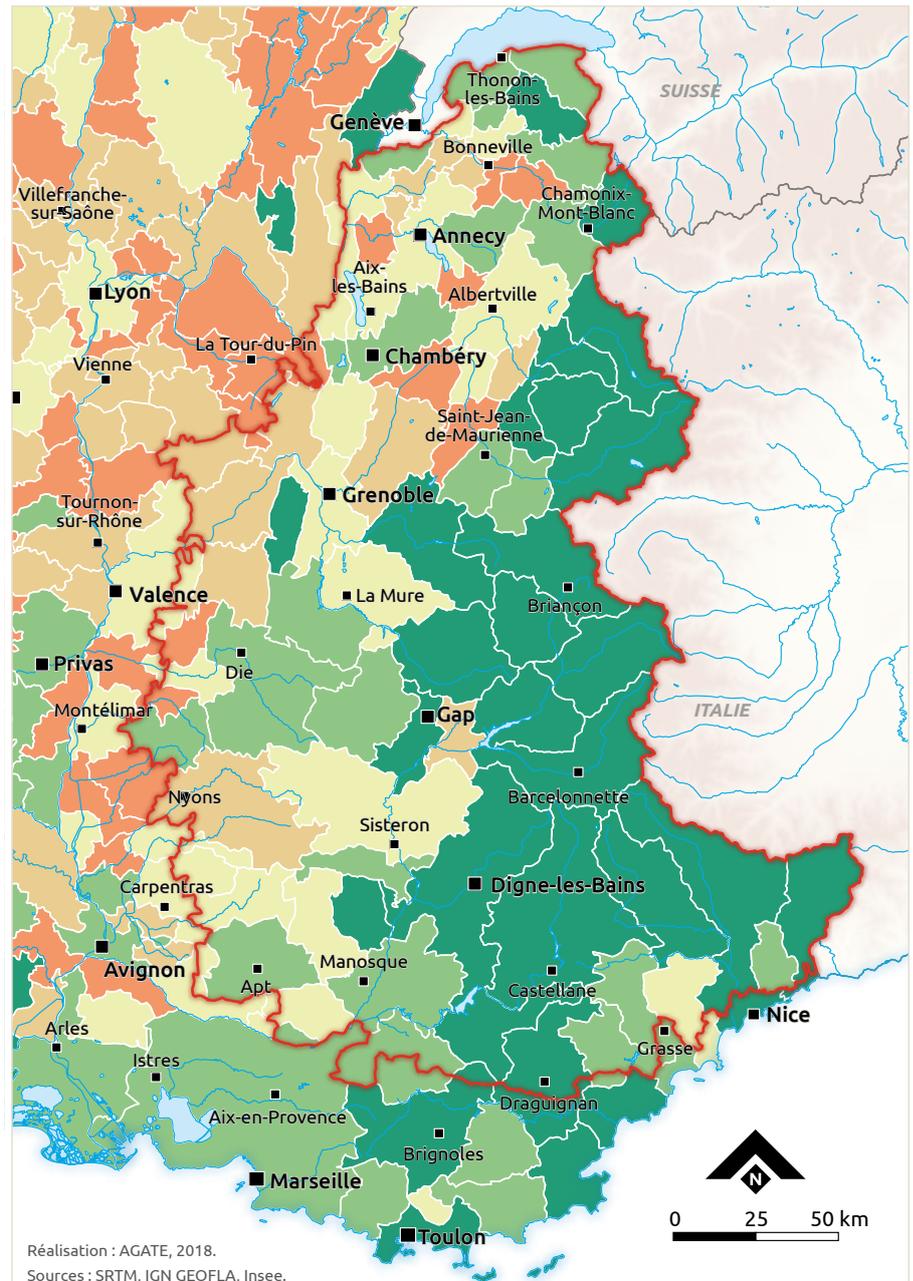
Le cœur du massif de plus en plus dépendant des activités présentes

Les activités présentes et notamment le commerce, le transport et les services demeurent l'activité dominante de nombreuses communes. Cette situation ne fait que s'accroître à l'échelle du massif (68,2 % en 2010 à 68,6 % en 2014 quand celle pour les Régions Auvergne Rhône Alpes et PACA passait de 66,6 % à 66,8 %). Alors qu'elle était l'apanage des zones les plus touristiques ou très faiblement peuplées de l'est du massif, elle s'étend maintenant à la frange ouest du massif. Le sillon alpin, jusqu'à Valence, reste le seul territoire où la part de l'emploi présentiel reste inférieure à la moyenne des deux Régions grâce au maintien de l'activité industrielle.

L'économie présente dominante ?

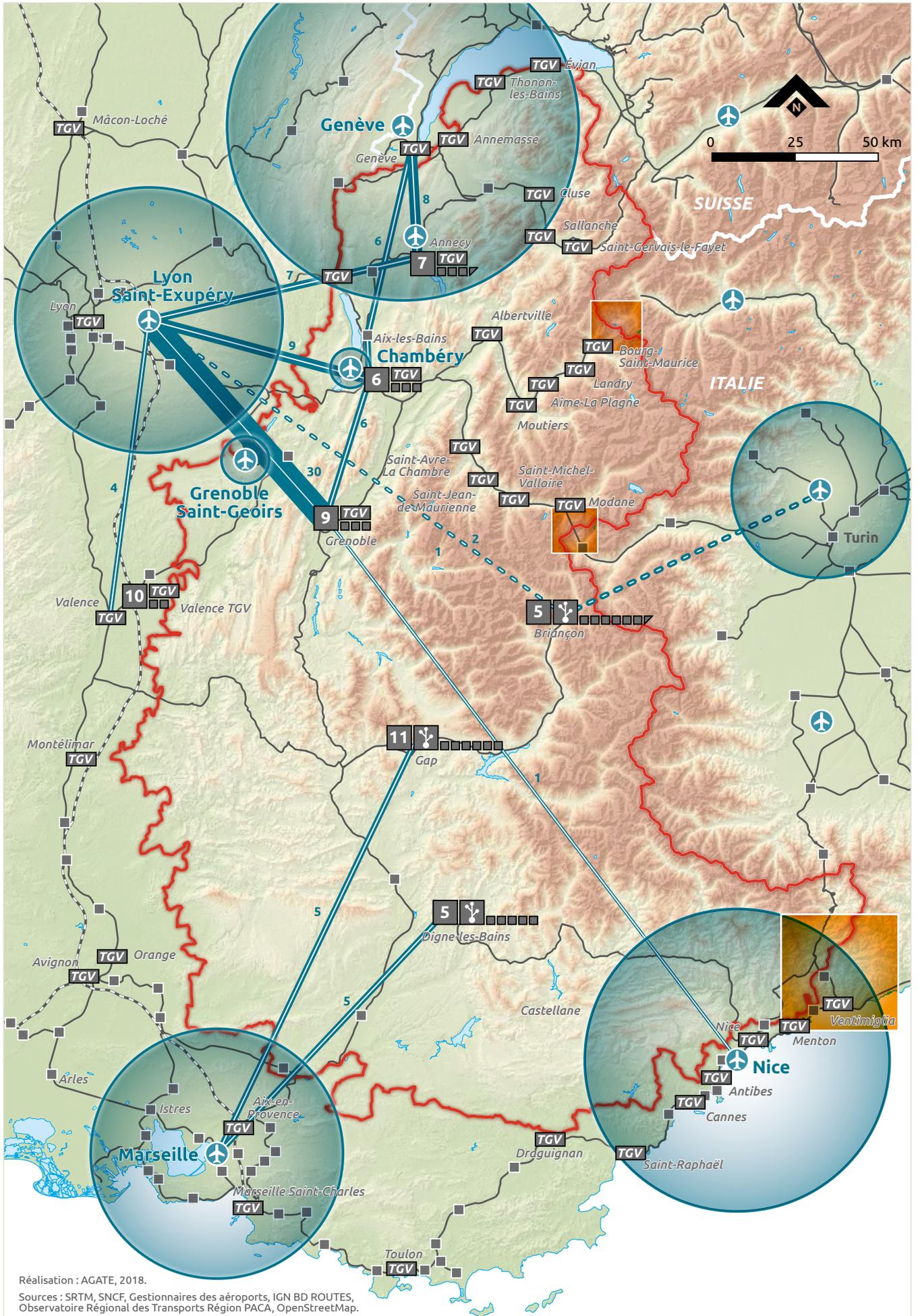
Les pertes d'emplois dans l'industrie et l'agriculture, dans un contexte économique national de crise, contribuent, mécaniquement, au renforcement de l'activité présente. Le maintien de l'économie présente impose le renforcement de l'attractivité des territoires tant sur le plan résidentiel que touristique. Sur le plan résidentiel, les territoires de cœur du massif perdent de l'attractivité et de la dynamique démographique alors que les grandes vallées ou le littoral et ses espaces ruraux de proximité sont en forte croissance. Sur le plan de l'activité touristique, malgré sa forte présence à l'échelle du massif, des interrogations demeurent quant à sa dynamique à long terme. La fréquentation touristique estivale est relativement stable et parfois en régression comme c'est le cas en Savoie et le changement climatique va fragiliser le modèle économique du tourisme hivernal.

...et en 1999



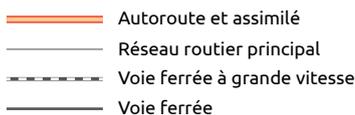
UN MASSIF BIEN DESSERVI SUR SES FRANGES, MAIS UN COEUR TOUJOURS DIFFICILEMENT ACCESSIBLE

Desserte du massif

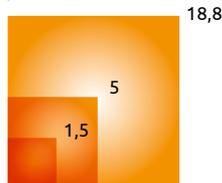


Réalisation : AGATE, 2018.
Sources : SRTM, SNCF, Gestionnaires des aéroports, IGN BD ROUTES, Observatoire Régional des Transports Région PACA, OpenStreetMap.

Mettre en oeuvre une politique de transport durable



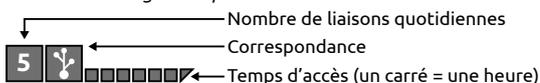
Desserte routière (milliers de véhicules par jour moyen de l'année en 2016)



Desserte ferroviaire

■ Gare Gare TGV

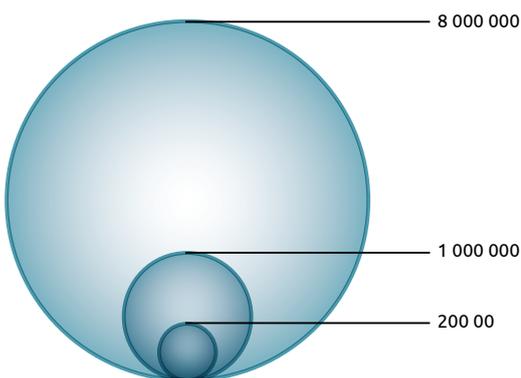
Accessibilité des gares depuis Paris



Desserte aéroportuaire

Aéroport

Fréquentation
(Nombre de passagers en 2016)



Navettes desservant les aéroports en 2017



Un bon niveau de desserte au Nord ainsi qu'à la frange Ouest et Sud du massif

Le massif alpin est doté de grandes infrastructures routières et ferroviaires. Des lignes à grande vitesse (TGV, Eurostar-hiver, Thalys-neige) structurent le territoire en partie Nord, ainsi qu'en périphéries Ouest et Sud du massif. Le niveau d'accessibilité des grands pôles urbains est élevé : des pôles tels que Chambéry et Grenoble se situent à titre d'exemple à moins de 3 heures de TGV de Paris. Les pôles urbains bénéficient également de la présence d'aéroports internationaux situés en limite du massif (aéroports de Genève, Lyon, Marseille, Nice et Turin) qui contribuent à leur rayonnement et à leur attractivité à l'échelle internationale. La mise en place de navettes pour connecter les différents pôles du massif aux aéroports (depuis mars 2017, création de 4 navettes quotidiennes entre Valence et Lyon Saint-Exupéry et augmentation de la desserte entre Grenoble et Lyon Saint-Exupéry : 30 navettes par jour) vient renforcer le bon niveau de desserte dont bénéficient déjà ces territoires Nord. Ce maillage entre les grands aéroports internationaux et le territoire de proximité est fort à l'échelle du Sillon Alpin, mais quasi inexistant en partie sud, notamment avec les aéroports de Nice et de Marseille.

Des difficultés d'accessibilité au cœur du massif

Tout l'enjeu relève à présent de la connexion des territoires les plus éloignés à ces réseaux existants, ainsi qu'au développement de nouvelles infrastructures. Le réseau routier et ferroviaire existant dans les bassins de Gap, Briançon et Dignes-Bains, ne permet pas à ces territoires de profiter d'un bon niveau d'accessibilité. Aucune liaison ferroviaire directe n'existe entre ces bassins et la capitale. A titre d'exemple, Briançon se situe au minimum à 6h30 en train de Paris, avec un changement à Valence ou Grenoble.

Les projets d'amélioration de l'offre ferroviaire cités dans le SIMA devraient permettre d'améliorer le niveau de desserte de ces territoires, et ainsi contribuer à leur développement.

De nouvelles infrastructures et de la solidarité

L'amélioration du niveau de desserte du massif par création de nouvelles infrastructures ou renforcement des réseaux existants est indispensable pour favoriser la création d'emplois et le développement de services dans les territoires les plus éloignés. Toutefois, les projets programmés ne suffiront sans doute pas à enrayer totalement les difficultés d'accessibilité que connaissent les territoires les plus enclavés, mais ils pourraient être complétés par une offre alternative de transport, qui repose notamment sur la solidarité locale (auto-partage, co-voiturage, transport scolaire accessible au public,...).

Repères : Nombre de passagers dans les aéroports en 2016

Genève	16 500 000
Nice	12 427 427
Lyon Saint-Exupéry	9 553 250
Marseille	8 475 806
Turin	4 177 000
Grenoble Saint-Geoirs	304 700
Chambéry	212 018

Source : Gestionnaire des aéroports.

Repères : Accessibilité aux gares depuis Paris

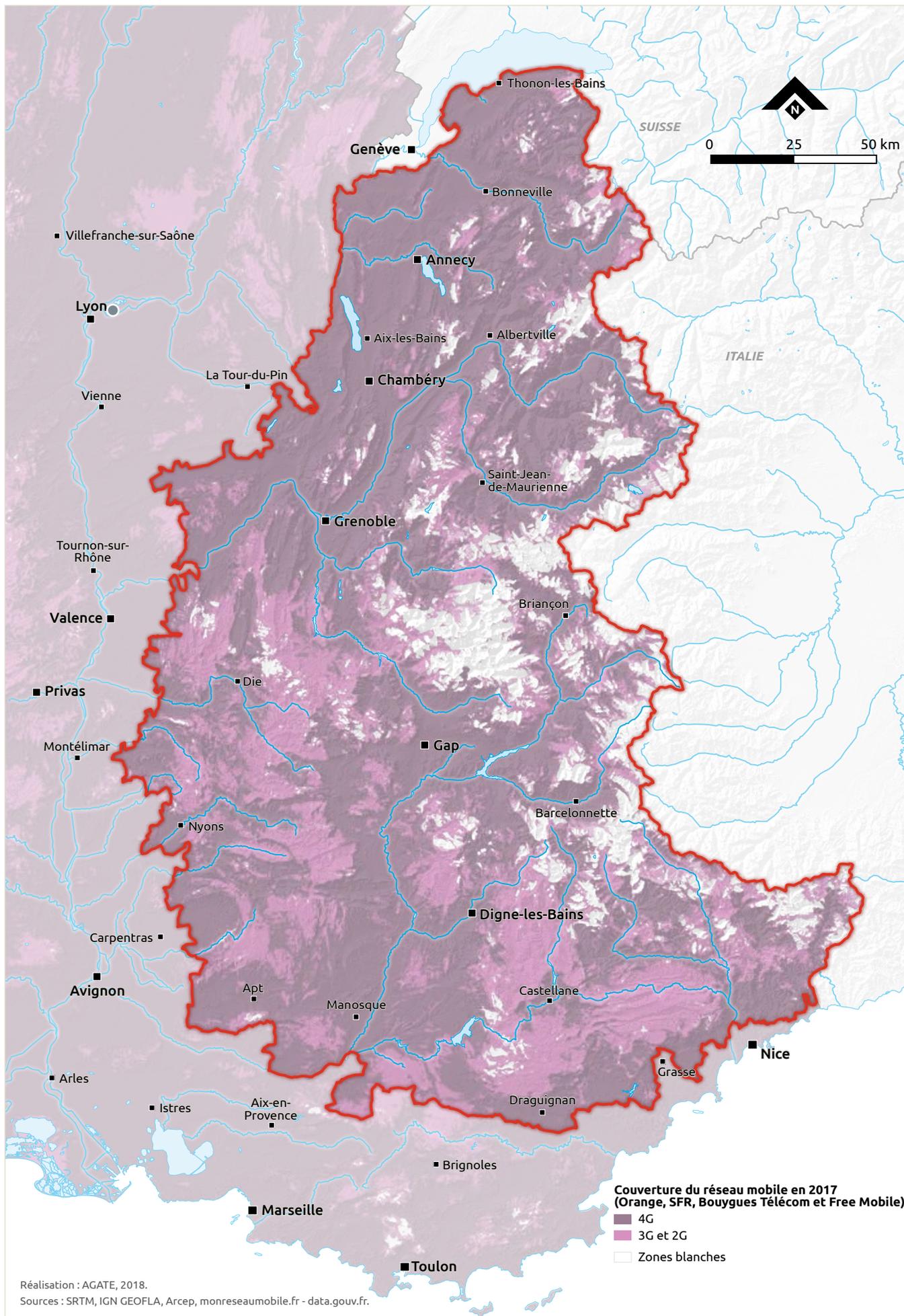
	Temps de trajet <i>Le plus rapide</i>	Nombre de trajets quotidiens <i>En janvier 2018</i>	Correspondance
Valence	2h11	10	Direct
Chambéry	2h55	6	Direct
Grenoble	3h00	9	Direct
Annecy	3h40	7	Direct
Digne	5h18	5	Aix-en-Provence - Autocar
Gap	5h51	11	Valence, Grenoble, Aix-en-Provence
Briançon	6h27	5	Valence, Grenoble, Marseille

Source : SNCF.



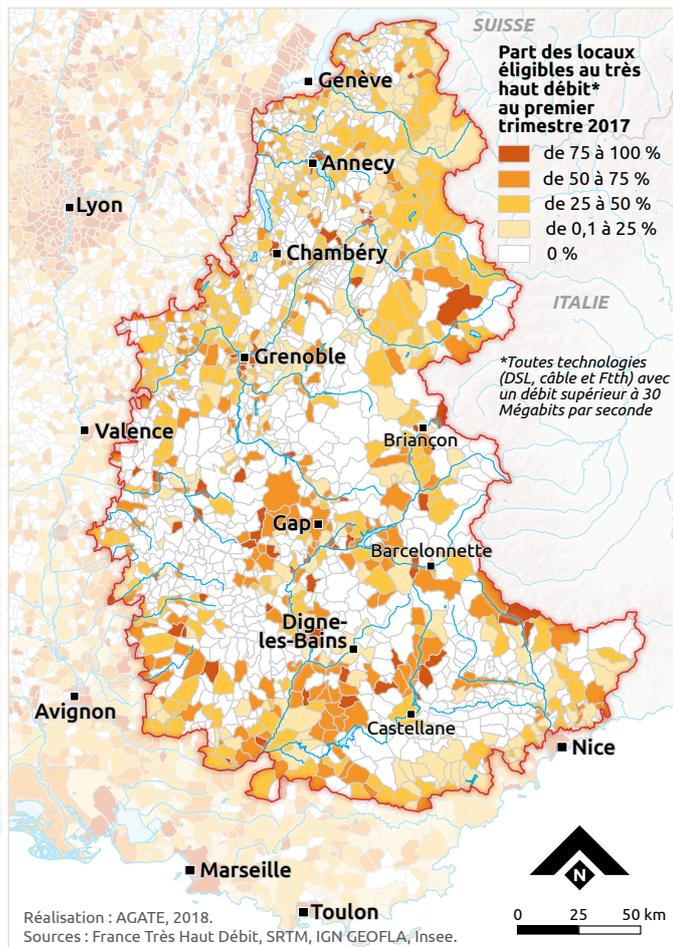
UNE FRACTURE NUMÉRIQUE QUI PERSISTE DANS LES ZONES RURALES, MAIS QUI EST COMPENSÉE PAR LE DÉVELOPPEMENT DU 4G

Couverture du massif par les quatre réseaux mobiles en 2017



Adapter les services à la population en montagne

Accessibilité au très haut débit en 2017



Couverture mobile

La téléphonie mobile est devenue un facteur clé du développement des territoires et de leur attractivité économique et sociale.

Selon l'Observatoire des déploiements mobiles de l'ARCEP, ceux-ci progressent rapidement.

Le programme « zones blanches - centres-bourgs » pour la 2G/3G visait à apporter une couverture mobile en voix/SMS (2G) et data (3G), dans plus de 3 500 centres-bourgs de communes de France qui ne bénéficiaient d'aucune couverture mobile lors des recensements effectués en 2003, 2008 et 2015. Ces territoires représentaient 1 % de la population métropolitaine française.

Fin 2016, à l'échelle du massif des Alpes, 187 communes faisaient encore partie du programme de couverture « zones blanches - centres-bourgs » et ne semblaient pas couvertes par la 3G : elles représentaient 36 608 habitants, soit 1,9% de la population du massif et 18,2 % de sa surface. La couverture en 2G semble aujourd'hui relativement bonne sur l'ensemble du massif, selon les données de l'ARCEP.

S'agissant de la 4G, les autorisations d'utilisation de fréquences contiennent des obligations spécifiques de couverture pour la zone « peu dense » (ou zone dite « de déploiement prioritaire »), constituée de plus de 22 500 communes rurales à l'échelle nationale (soit 18% de la population et 63% du territoire). Les opérateurs titulaires de fréquences 4G étaient tenus de couvrir, avant le 17 janvier 2017, 40% de la population de cette zone peu dense. Ainsi, en juillet 2017, SFR, Bouygues Telecom, Orange et Free Mobile déclaraient respectivement couvrir en 4G, 74%, 70%, 69% et 47% de la

population de cette zone peu dense.

Le calendrier de déploiement évoqué alors en juillet 2017 visait à atteindre un taux de couverture d'au moins 99,6% de la population au niveau national. En janvier 2018, le nouvel objectif de l'Etat pour la couverture mobile des territoires est de généraliser la couverture mobile de qualité d'ici 2020 permettant l'ensemble des usages de la 4G.

A l'échelle du massif des Alpes, en 2017, la zone « peu dense » représente 1 189 communes (71 % des communes du massif), 694 396 habitants, soit 25,2 % de la population du massif et 81 % de sa superficie, selon les données de l'ARCEP.

Couverture en Très Haut Débit

Lancé en février 2013, le Plan France Très Haut Débit vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. Cet objectif, rappelé en juillet 2017, lors de la première Conférence Nationale des Territoires, entend garantir l'accès de tous les citoyens au bon débit (supérieur à 8Mbit/s) et doter l'ensemble du territoire de réseaux très haut débit (supérieur à 30Mbit/s) d'ici 2022.

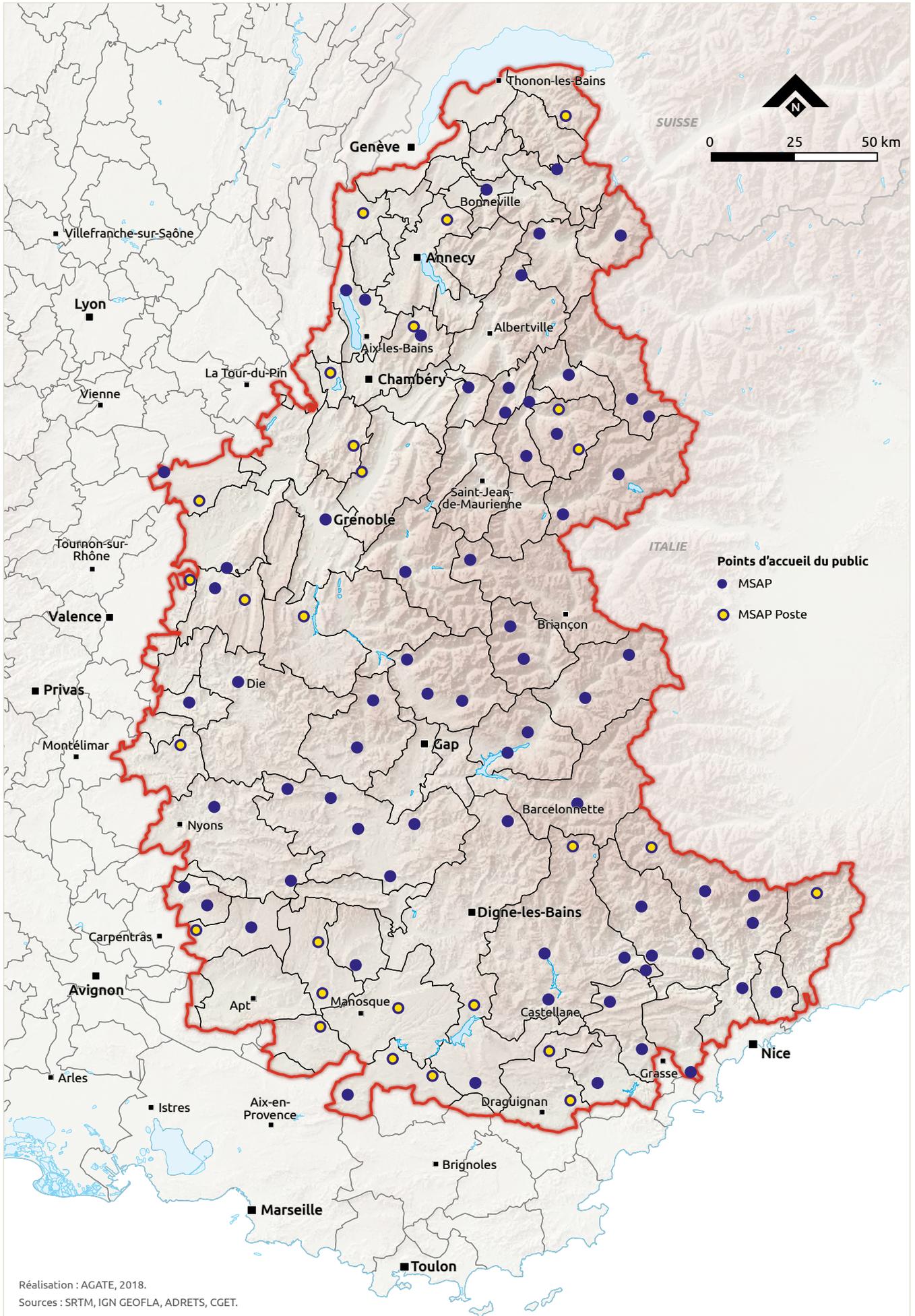
Selon France Très Haut Débit, en mars 2017, 51,2% du territoire national dispose d'un accès à l'internet très haut débit, dépassant ainsi l'objectif intermédiaire d'une couverture de 50% du territoire d'ici fin 2017.

Dans les territoires ruraux, les collectivités territoriales déploient des réseaux publics mobilisant plusieurs types de réseaux d'accès à Internet (FttH, amélioration des débits sur le réseau ADSL, satellite, Wimax, 4G).

Dans les zones urbaines, les opérateurs privés déploient des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Ils s'engagent à réaliser ces déploiements d'ici 2020 dans le cadre de conventions signées avec les collectivités territoriales concernées et l'État. Ces zones, dites « conventionnées », concernent 3 600 communes et 55% de la population.

A l'échelle du massif des Alpes, au 1er trimestre 2017, selon les données de France Très Haut Débit, 35 % des locaux sont éligibles au Très Haut Débit, ce qui est inférieur à la moyenne nationale. Cette part est très variable d'un territoire à l'autre, notamment en fonction de la densité urbaine. Les principales villes dans les Alpes du Nord et leur périphérie immédiate ont une bonne accessibilité : Annecy (98,4% des locaux éligibles au Très Haut Débit), Chambéry (94,4 %), Grenoble (96,1%) ou encore Albertville (87,1%). Avec cependant quelques exceptions : Aix-les-Bains (8,8%), Annemasse (15,8%), Cluses (30,1%). Dans les Alpes du sud, l'accessibilité est moins bonne pour les principales villes : Gap (53,5%) et Digne-les-Bains (13,9%).

Maisons de services au public



Adapter les services à la population en montagne

Les Maisons de services au public (MSAP) délivrent une offre de proximité à l'attention de tous les publics :

- Accueil, information et orientation : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation)...
- Aide à l'utilisation des services en ligne : télé déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne,...
- Aide aux démarches administratives : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers,...
- Mise en relation avec des partenaires : prise de rendez-vous, permanences de partenaires dans les locaux de la Maison de services au public, entretien à distance.

Le CGET pilote la politique publique d'accessibilité aux services dont les MSAP sont un outil de proximité. Le dispositif d'animation nationale du réseau des Maisons de services au public a été confié à la Caisse des Dépôts. Sept opérateurs nationaux sont partenaires du programme national MSAP : Pôle emploi, l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, la CNAF, la MSA, La Poste et GRDF.

Labellisées par le Préfet de département, sur la base d'une convention-cadre de partenariat signée avec la structure porteuse et ses partenaires, la MSAP doit répondre à un minimum de critères définis dans un cahier des charges national :

- une ouverture hebdomadaire de 24 h minimum avec une animation assurant l'accueil, l'information, l'orientation et la mise en relation avec les opérateurs partenaires,
- un poste connecté internet à disposition du public,
- un espace de confidentialité,
- deux partenaires minimum parmi les 7 opérateurs nationaux.

Fin 2017, il existe environ 1 150 MSAP en France (l'objectif national d'en installer 1 000 à cette période a donc été dépassé). A l'échelle du Massif des Alpes, on compte 100 MSAP, 45 en Région Auvergne-Rhône-Alpes, 55 en Région PACA, ce qui en fait le territoire le plus dynamique de France en la matière.

Les MSAP sont évidemment localisées en zone rurale ou de montagne, mais insuffisamment dans les villes moyennes. Elles sont généralement portées :

- Par des associations pour 23% d'entre elles : c'est surtout le cas dans les Alpes du Nord avec les centres sociaux ou associations cantonales d'animation,
- Par des communes pour 13% d'entre elles,
- Par des intercommunalités pour 29% d'entre elles,
- Par La Poste pour 30 % d'entre elles,
- Par un Département pour 5 % d'entre elles : c'est le cas uniquement dans les Alpes Maritimes où le Département a fait labelliser les Maisons du Département.

L'analyse de la rédaction en cours des 9 schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public des Alpes (SDAASP) montre que les MSAP sont un outil central pour les services aux populations et qu'elles jouent un rôle d'observatoire et de coordination en matière de services. Elles contribuent également au développement local en appuyant des projets d'installation divers et variés en zone de montagne.

L'analyse de leur fonctionnement montre :

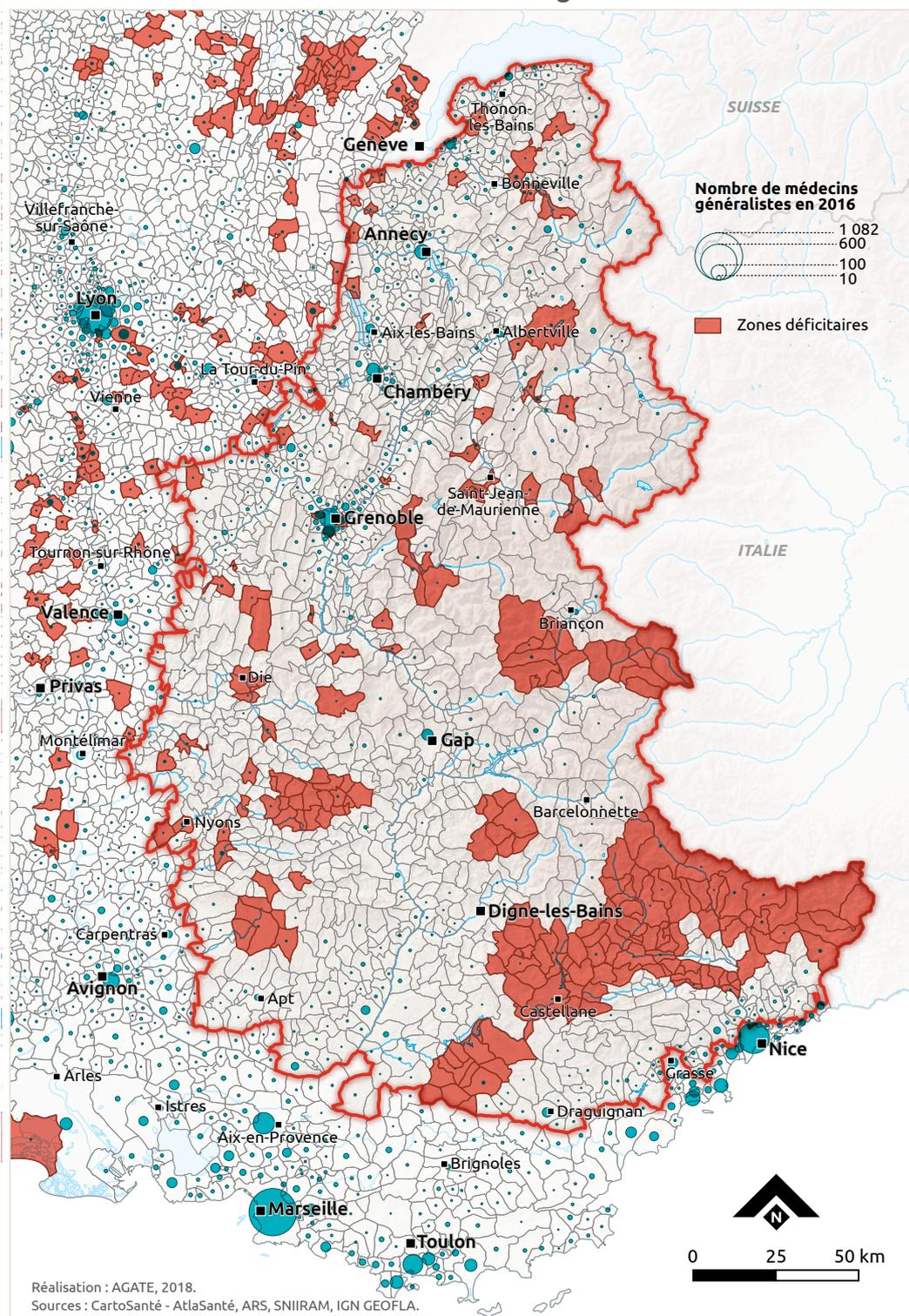
- un net besoin d'animation de leur réseau au niveau départemental,
- des besoins nouveaux non satisfaits en milieu urbain, dans les villes moyennes,
- un effort dans la poursuite de la dématérialisation générale des services,
- le besoin de développer les outils de visio communication pour permettre l'accès à certains services
- une communication sur leur action insuffisante et donc à améliorer,
- la nécessité de mettre en place des formations pour les agents d'accueil et le besoin de rompre l'isolement de ces agents.

De nouvelles priorités sont pressenties pour 2018, en particulier :

- la définition du futur modèle économique des MSAP, actuellement incertain et fragile,
- un travail sur la reconnaissance du métier d'agent d'accueil de MSAP.



Les zones déficitaires en médecins généralistes



Les zones déficitaires, ou zones fragiles, couvrent les territoires où le risque de désertification médicale est présent. Ces zones, où l'offre de médecins généralistes doit être consolidée, sont susceptibles d'accueillir un projet structurant pour l'organisation du premier secours. Des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé, des maisons et centres de santé doivent être mises en œuvre, selon l'Agence Régionale de Santé. Ce zonage permet aux médecins de bénéficier de certaines aides financières à l'installation ou au regroupement.

11,4 % de la population du massif en zone déficitaire

Au niveau du massif, on compte 214 communes en zone déficitaire (12,7% des communes du massif). Elles représentent 304 235 habitants soit 11,4 % de la population du massif.

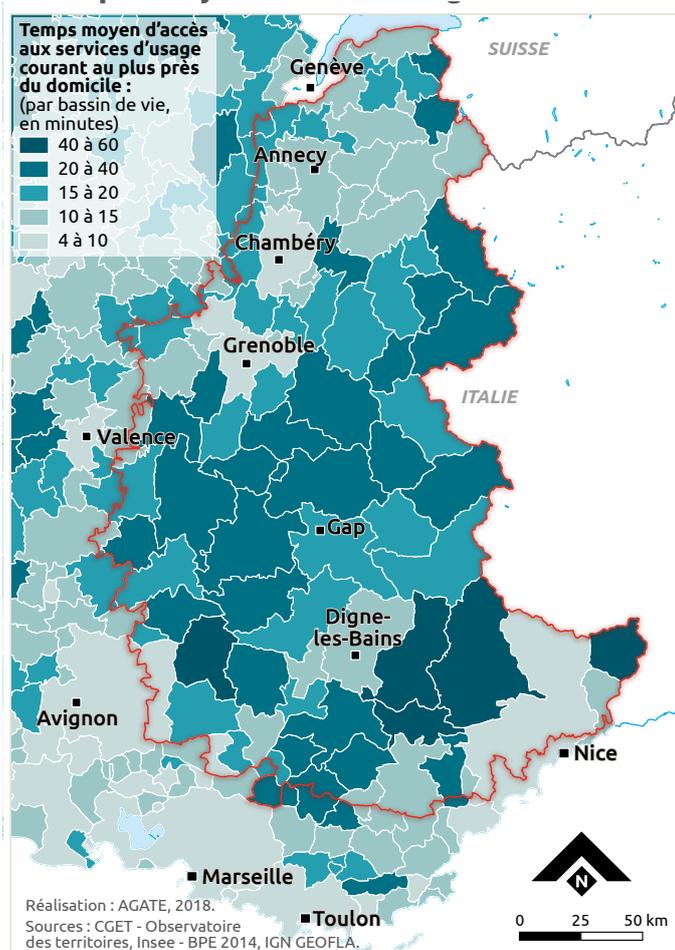
Ces communes se situent pour beaucoup d'entre elles dans les bassins de vie de montagne, éloignés des services d'usage courant (carte ci-après) : bassins de vie de Sault, St André des Alpes ; Castellane, Puget-Théniers, Tende, Aups, L'Argentière-La Bessée mais également une partie des bassins de vie de Guillestre, Veynes, Mens, Bourg d'Oisans, et ceux de la Maurienne.

D'autres zones déficitaires en médecins généralistes se situent en périphérie des petites et moyennes agglomérations : Gap, Digne, Albertville, Annemasse, ou dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville des agglomérations : autour de Grenoble (Fontaines, Echirolles, St Martin d'Hères) ou de Cluses.

Méthodologie

La liste des communes en zone fragile (ou déficitaire) a été mise à jour par l'Agence Régionale de Santé (ARS) fin décembre 2015, pour la région Rhône-Alpes après une concertation menée avec les Conseils de l'Ordre et l'URPS Médecins. Elle a fait l'objet d'un avenant au schéma régional de l'Organisation Sanitaire (SROS) du Projet régional de santé (PRS) 2012 / 2017. Le zonage est actuellement en cours de révision dans le cadre de l'élaboration par l'Agence Régionale de Santé du nouveau Projet Régional de Santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 (PRS). Les territoires seront classés selon un indicateur d'« Accessibilité Potentielle Localisée » (APL) qui qualifie l'accessibilité d'une zone à un professionnel de santé en tenant compte des besoins de soins de la population (activité du professionnel de santé, âge de la population et du professionnel, temps d'accès...).

Temps moyen d'accès aux services d'usage courant



L'accès aux commerces et services influe sur la qualité de vie quotidienne des habitants. Il est une condition nécessaire pour attirer de nouveaux résidents et des touristes, ou pour faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises). Les différences d'accessibilité entre les territoires constituent une forme d'inégalité entre les habitants. Par ailleurs, l'éloignement de la population aux différents services augmente le nombre et la longueur des déplacements, induisant des surcoûts et l'émission de GES.

Au niveau national, les habitants des bassins de vie se situent en moyenne à 20 minutes d'un ensemble de 29 commerces et services d'usage courant, dits de la « gamme intermédiaire » (ce sont notamment les services et équipements suivants : supermarché, grandes surfaces spécialisées, librairie-papeterie, collège, police-gendarmerie, opticien, vétérinaire, contrôle technique automobile, ... etc).

A l'échelle du massif des Alpes, le temps d'accès est de moins de 15 minutes environ pour les habitants des bassins de vie des grandes et moyennes agglomérations, et de leur périphérie à l'exception des bassins de vie de Gap et de Briançon. Les bassins « urbains » offrent à la fois une gamme de commerces et services diversifiée et très complète et de nombreux emplois. La densification urbaine facilite aussi l'accessibilité aux commerces et services.

3 % de la population du massif à plus de 30 mn des services d'usage courant

Les temps d'accès sont élevés dans les bassins de vie situés dans les zones plus rurales, souvent à la périphérie des départe-

tements, dont le chef-lieu de préfecture polarise le territoire :

- Au-delà de 30 mn pour les bassins de vie de St Michel de Maurienne, Bourg d'Oisans, Mens, St Bonnet en Champsaur, Guillestre, Riez.
- Au-delà de 40 mn pour les bassins de vie de Sault, St André des Alpes ; et même plus de 50 mn : Castellane, Puget-Thénié, Tende.

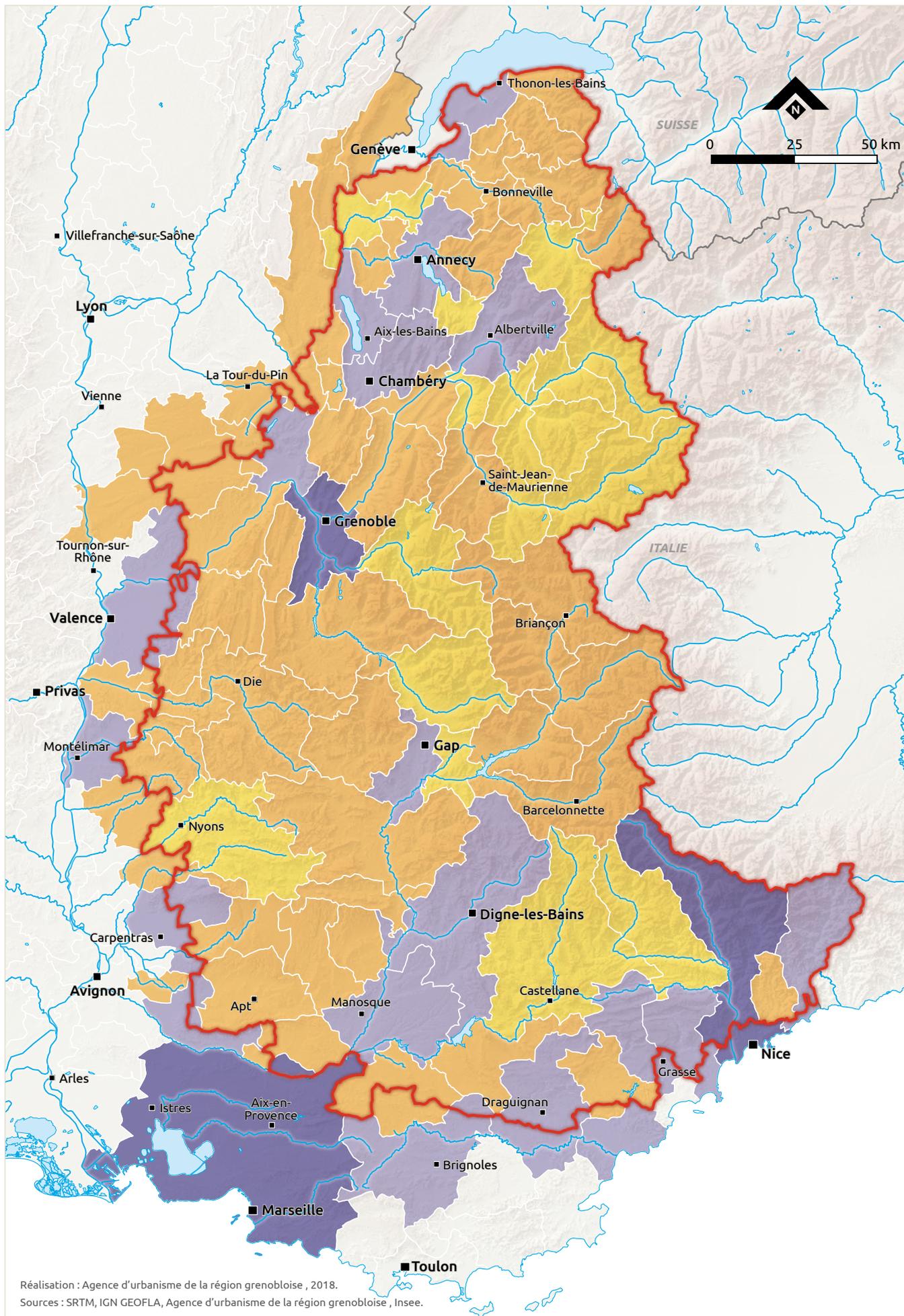
Les bassins de vie situés à plus de 30 mn des services d'usage courant représentent 82 418 habitants, soit 3 % de la population du massif.

Méthodologie

L'indicateur est le temps moyen nécessaire pour accéder à un panier de 29 commerces et services de la gamme intermédiaire, c'est-à-dire d'usage courant, sans être de proximité. Le temps est calculé pour chaque individu et pour chaque service comme le temps nécessaire en automobile, en heure creuse pour se rendre de sa commune de résidence à la commune la plus proche de son lieu de domicile. Cet indicateur résume les potentialités d'approvisionnement offertes dans les bassins de vie et les contraintes de mobilité quotidienne, en tenant compte de l'offre présente dans les pôles de services qui maillent le territoire.



L'intercommunalité à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017



Réalisation : Agence d'urbanisme de la région grenobloise , 2018.

Sources : SRTM, IGN GEOFLA, Agence d'urbanisme de la région grenobloise , Insee.

Métropole



Nombre : 3
Nombre de communes : 190
Population totale regroupée : 2 842 555

Communauté d'agglomération



Nombre : 17
Nombre de communes : 477
Population totale regroupée : 1 683 347

Communauté de communes à fiscalité professionnelle unique



Nombre : 52
Nombre de communes : 1 013
Population totale regroupée : 1 104 015

Communauté de communes à fiscalité additionnelle



Nombre : 18
Nombre de communes : 323
Population totale regroupée : 236 599

Le nombre d'EPCI diminue fortement mais leur taille augmente

Suite à la réorganisation territoriale impulsée par la loi NOTRE, le nombre d'EPCI du massif alpin est passé de 139 en 2015 à 90 en 2017, soit une baisse de 35 % en deux ans. Cette diminution s'inscrit dans la moyenne nationale. Elle s'accompagne comme ailleurs de forts accroissements du nombre de communes par EPCI (+ 57 %) et de leur population (+ 114 %). Ils regroupent désormais 22 communes et 65 184 habitants en moyenne, légèrement moins que la moyenne nationale pour le nombre de communes (28) et légèrement supérieur en nombre d'habitants (53 000).

Dans la nouvelle carte du massif alpin, aucun EPCI ne se situe désormais sous le seuil des 5 000 habitants, cependant, 38 ont moins de 15 000 habitants. En 2015, ils étaient 90 dans ce cas. Ils regroupaient quasiment la moitié des communes du massif alpin, contre seulement 30 % aujourd'hui.

Le portrait des intercommunalités du massif alpin

Depuis la fusion d'Aix en Provence avec la communauté urbaine de Marseille et 4 autres EPCI en 2016, le massif Alpin compte, avec les métropoles de Métropole Nice Côte d'Azur et Grenoble-Alpes-Métropole, 3 métropoles et aucune communauté urbaine. A elles seules, elles représentent 48 % de la population du massif alpin.

Les communautés d'agglomération du massif alpin sont au nombre de 17. Chaque département en compte au moins une. Ces intercommunalités intermédiaires (99 020 habitants en moyenne) rassemblent 24% des communes et 29% de la population. La plus grande (Valence Romans Agglo) dépasse les 200 000 habitants, quand celles de Gap-Tallard-Durance, d'Annonay Rhône Agglo ou de Provence-Alpes-Agglomération comptent moins de 50 000 habitants.

Enfin, avec 67 % des communes et 23 % de la population, les 70 communautés de communes (CC) du massif alpin demeurent largement minoritaires en termes de population. 7% d'entre elles ont entre 15 000 et 50 000 habitants. Leurs profils sont cependant hétérogènes. Par exemple, la CC Le Grésivaudan est la plus peuplée de France, avec plus de 100 000 habitants, quand sa voisine la CC de l'Oisans dépasse à peine les 10 000 habitants, pour une densité de population plus de sept fois inférieure.

	Nombre d'EPCI en 2017	Nombre moyen de communes en 2017	Populations municipales moyenne (2014)	Nombre d'EPCI en 2015	Nombre moyen de communes en 2015	Populations municipales moyenne (2012)
Ensemble	90	22	65 184	139	14	30 486
Métropole	3	63	947 518			
Communauté d'Agglomération	17	28	99 020	14	23	122 670
Communauté de communes à fiscalité professionnelle unique	52	19	21 231	55	16	36 017
Communauté de communes à fiscalité additionnelle	18	18	13 144	70	10	7 705

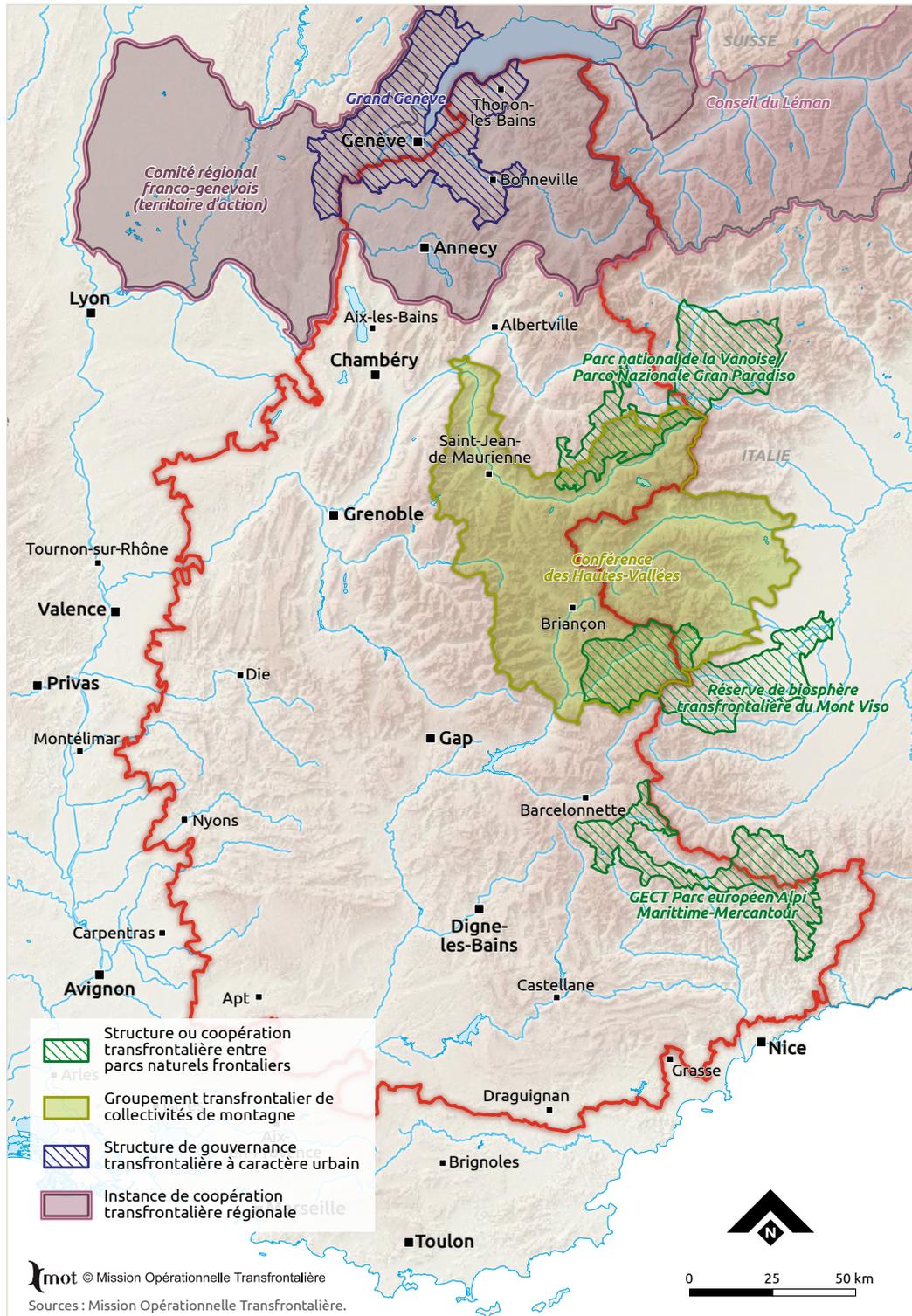
Méthodologie

Sont comptés les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour lesquelles au moins une commune est incluse dans le périmètre du massif.

Voir le glossaire p. 54 pour la description des types d'EPCI au sein du massif.



Structures de gouvernance transfrontalière dans le Massif alpin



Dans la partie nord du Massif, le **Comité Régional Franco-Valdo-Genevois (CRFG)**, créé par la France et la Suisse en 1973, est un lieu d'échanges et de gouvernance entre les partenaires de la coopération transfrontalière, sur l'agglomération franco-valdo-genevoise, bassin de vie d'un million d'habitants et de plus de 100 000 travailleurs frontaliers en 2017. Initié par le CRFG, le **Grand Genève** est la structure de gouvernance transfrontalière de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Le Grand Genève a pris la forme, en 2013, d'un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) dont l'objectif est de maîtriser le développement de son territoire métropolitain. Le **Conseil du Léman** est un organe de coopération de proximité dont l'objectif est de développer la coopération transfrontalière dans le bassin lémanique.

Le long de la frontière franco-italienne, on trouve principalement des groupements transfrontaliers de collectivités de montagne et des structures ou accords de coopération entre parcs naturels. La **Conférence transfrontalière Mont-Blanc** (ou Espace Mont-Blanc) constitue une structure politique informelle établie en 1991. Ses objectifs sont de mettre en œuvre une politique commune de valorisation de la montagne en alliant protection de l'environnement

et promotion des activités socio-économiques, dans les domaines tels que les sentiers, les milieux sensibles, les alpages, la qualité de l'air, ...

Jumelés depuis 1972, le **parc national du Grand Paradis** et le **parc national de la Vanoise**, les parcs les plus anciens de l'Italie et de la France et représentant la plus vaste aire protégée des Alpes occidentales, ont signé une convention de partenariat en 2013 dans un objectif de développement durable et de protection de la biodiversité.

Renforcée en 2007 sous la forme d'une association, la **Conférence des Hautes-Vallées** développe des actions d'intérêt collectif, en particulier d'initiative communautaire dans des domaines variés tels que la mobilité, la communication, l'énergie, les activités industrielles, la formation professionnelle, la recherche, la sécurité environnementale, la protection civile, ...

La **Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso** est portée depuis 2013 par deux parcs régionaux : le Parc naturel régional du Queyras et le Parc du Pô Cuneese. Cette démarche transfrontalière manifeste la volonté des acteurs de renforcer leur coopération à travers un système de gouvernance commun reconnu par l'UNESCO.

Enfin, le **Parc européen Alpi Maritime-Mercantour** s'est constitué en Groupement européen de coopération territoriale (GECT) en 2013 après plus de 25 ans de coopération entre le Parc national du Mercantour et le Parc naturel Alpi Maritime. Le GECT doit permettre la création d'un véritable parc européen par la réalisation d'actions conjointes dans les domaines variés (tourisme durable, sentiers transfrontaliers, signalétique et communication commune, éducation et formation, coopération scientifique, ...).

Il n'existe pas de structure globale à l'échelle du Massif des Alpes regroupant les structures de gouvernance et de coopération transfrontalière locales et régionales. La Conférence des Alpes franco-italiennes, qui réunissait les départements français et provinces italiennes, a été dissoute et l'Eurorégion Alpes-Méditerranée est en sommeil.

La carte à droite présente deux échelles de coopération territoriale : la coopération transfrontalière, dite de proximité, et la coopération transnationale qui couvre le massif alpin dans son ensemble.

L'Europe compte 59 programmes opérationnels de coopération transfrontalière (Interreg A) pour la période 2014-2020. Les territoires du massif des Alpes français bénéficient de 3 des 4 programmes transfrontalières en opération sur les frontières françaises (Interreg France-Suisse, Interreg France-Italie (ALCOTRA) et Interreg France-Italie Maritime). Le programme **France-Suisse** représente 66 millions d'euros et 50 millions de francs suisses fédéraux et cantonaux. Le programme **ALCOTRA** a une dotation financière de 198,8 millions d'euros et le programme **Italie-France Maritime** 199,6 millions d'euros.

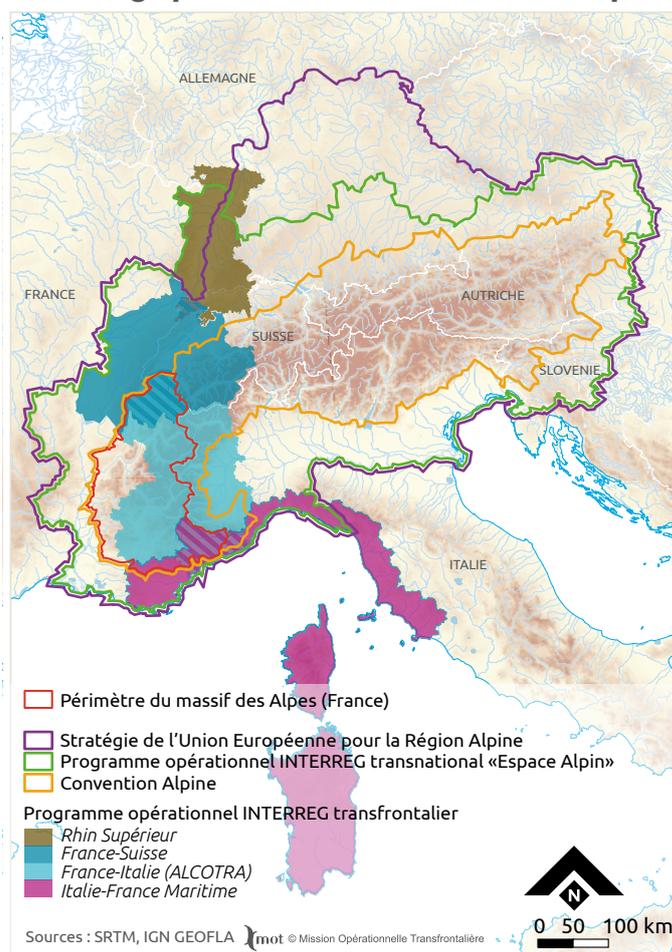
En ce qui concerne la coopération territoriale transnationale, le **programme européen Espace Alpin** (Interreg B) concerne sept pays de l'arc alpin : la France, l'Italie, la

Slovénie, la Suisse, le Liechtenstein, l'Allemagne et l'Autriche. Depuis 2000, il vise à soutenir le développement régional durable dans la région alpine.

Au niveau macro régional, il faut distinguer deux autres dispositifs : La **Convention Alpine** est un traité international pour le développement durable et la protection des Alpes ratifié par les pays alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse) ainsi que l'Union européenne. La **Stratégie de l'Union européenne pour la Région Alpine** (SUERA) est un cadre stratégique de coopération pour la région alpine autour d'enjeux communs prioritaires initié par les régions et les Etats concernés en décembre 2013. Son objectif est d'accroître l'impact des politiques publiques, et des initiatives menées, à l'échelle transnationale, dans les domaines prioritaires. Elle fixe les priorités vers lesquelles les politiques publiques européennes, nationales et régionales et les ressources disponibles dans la région alpine devraient converger.

Ces programmes et dispositifs sont coordonnés avec les programmes opérationnels régionaux et inter-régionaux français fleuves et massifs (POIA,...).

Programmes opérationnels et stratégiques dans le massif des Alpes



DÉNOMINATION DES SCOT :

- | | |
|--|---|
| 1 - SCOT DU PAYS DES ECRINS | 23 - SCOT DU BASSIN ANNECIEN |
| 2 - SCOT AIRE BRIANCONNAISE | 24 - SCOT PAYS D'AIX EN PROVENCE |
| 3 - SCOT REGION D'ANNEMASSE | 25 - SCOT DU PAYS DE FAYENCE |
| 4 - SCOT CC ARVE ET SALEVE | 26 - SCOT DE L'AVANT PAYS SAVOYARD |
| 5 - SCOT DE L'ALBANAIS | 27 - SCOT FAUCIGNY-GLIERES |
| 6 - SCOT FIER ARAVIS | 28 - SCOT ARLYSÈRE-HAUT VAL D'ARLY |
| 7 - SCOT PROVENCE VERTE | 29 - SCOT OUEST DES ALPES MARITIMES |
| 8 - SCOT DE LA DRACENIE | 30 - SCOT DU GRAND ROVALTAIN |
| 9 - SCOT SUD LUBERON | 31 - SCOT DU PAYS D'APT |
| 10 - SCOT DE L'AGGLOMERATION DURANCE LUBERON VERDON | 32 - SCOT DU PAYS ROCHOIS |
| 11 - SCOT NORD ISERE | 33 - SCOT DE L'AIRE GAPENCAISE |
| 12 - SCOT METROPOLE SAVOIE | 34 - SCOT DE TARENTEISE - VANOISE |
| 13 - SCOT DE LA GRANDE REGION DE GRENOBLE | 35 - SCOT DES TROIS VALLEES |
| 14 - SCOT DU GENEVOIS | 36 - SCOT USSES ET RHONE |
| 15 - SCOT DE CAVAILLON COUSTELLET L'ISLE SUR LA SORGUE | 37 - SCOT DE L'OISANS |
| 16 - SCOT DU CHABLAIS | 38 - SCOT DU PAYS DE SEYNE |
| 17 - SCOT SOPHIA-ANTIPOLIS | 39 - SCOT DU PAYS DE MAURIENNE |
| 18 - SCOT DE MENTON ET DE LA RIVIERA | 40 - SCOT ARVE, GIFFRE, MONT-BLANC* |
| 19 - SCOT DE NICE COTE D'AZUR | 41 - PLUi valant SCOT Coeur de Chartreuse |
| 20 - SCOT DU PAYS DES PAILLONS | |
| 21 - SCOT DE L'ARC COMTAT VENTOUX | |
| 22 - SCOT DU PAYS VOCONCES | |

*Nom provisoire

DÉNOMINATION DES ESPACES VALLÉENS :

- | | |
|---|---|
| 1 - ARAVIS-VALLÉES DE THÔNES | 19 - PAYS DU MONT-BLANC |
| 2 - ARLYSÈRE | 20 - PAYS DURANCE PROVENCE (Alpes Provence Agglomération) |
| 3 - ARVAN-VILLARDS-SAINT JEAN DE MAURIENNE | 21 - PAYS SERRE-PONÇON UBAYE DURANCE |
| 4 - BELLEDONNE | 22 - PAYS SISTERONAIIS - BUËCH |
| 5 - BRIANÇONNAIS | 23 - BARONNIES PROVENÇALES |
| 6 - BUËCH DÉVOLUY | 24 - PNR CHARTREUSE |
| 7 - CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR | 25 - PNR LUBERON-LURE |
| 8 - GAP TALLARD | 26 - PNR MASSIF DES BAUGES |
| 9 - GUILLESTROIS-QUEYRAS | 27 - PNR PRÉALPES D'AZUR |
| 10 - HAUT CHABLAIS | 28 - PNR VERCORS |
| 11 - HAUTE-MAURIENNE VANOISE | 29 - PNR VERDON |
| 12 - MATHEYSINE, PAYS DE CORPS, VALBONNAIS | 30 - DES VALLEES DE LA RIVIERA FRANCAISE |
| 13 - MAURIENNE-GALIBIER | 31 - TARENTEISE-VANOISE |
| 14 - VENTOUX | 32 - TINÉE-VÉSUBIE NICE COTE D'AZUR |
| 15 - OISANS | 33 - VALLÉE DE CHAMONIX-MONT-BLANC |
| 16 - ALPES PROVENCE VERDON | 34 - VALMOREL ET DES VALLÉES D'AIGUEBLANCHE |
| 17 - PAYS DES ECRINS | 35 - VALLÉES D'AZUR |
| 18 - AQUA TERRA PAYS DIGNOIS (Alpes Provence Agglomération) | |

DESCRIPTION DES TYPES D'EPCI AU SEIN DU MASSIF :

Type d'EPCI	EPCI	Nombre de communes	Populations municipales (2014)
Métropoles	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	92	1 859 922
	Métropole Nice Côte-d'Azur	49	538 555
	Métropole Grenoble-Alpes-Métropole	49	444 078
Communauté d'Agglomération	CA Valence Romans Agglo	56	217 259
	CA du Grand Annecy	34	196 332
	CA de Sophia Antipolis	24	179 644
	CA Grand Chambéry	38	132 046
	CA Dracénoise	23	107 518
	CA du Pays de Grasse	23	101 101
	CA du Pays Voironnais	31	92 549
	CA Annemasse - Les Voirons Agglomération	12	88 276
	CA Thonon Agglomération	25	85 019
	CA Grand Lac	28	76 665
	CA de la Riviera Française	15	72 048
	CA Ventoux-Comtat-Venaissin (CoVe)	25	68 641
	CA Durance-Luberon Agglomération	25	61 178
	CA Arlysère	39	60 101
	CA Liberon Monts de Vaucluse	16	54 317
	CA Gap - Tallard - Durance	17	49 365
CA Provence - Alpes - Agglomération	46	47 288	
Communauté de communes à fiscalité additionnelle	CC Pays du Mont-Blanc	10	43 815
	CC des Baronnies en Drôme Provençale	67	20 952
	CC Ussets et Rhône	26	19 444
	CC Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise	8	16 199
	CC des Sources du Lac d'Annecy	7	15 114
	CC du Pays de Cruseilles	13	14 512
	CC Alpes-Provence-Verdon «sources de Lumière»	41	11 119
	CC Champsaur-Valgaudemar	27	11 043
	CC de l'Oisans	19	10 692
	CC Alpes d'Azur	34	9 733
	CC les Versants d'Aime	4	9 679
	CC Coeur de Tarentaise	7	9 438
	CC Val Vanoise Tarentaise	9	9 384
	CC Haute Maurienne Vanoise	10	8 776
	CC Serre-Ponçon Val d'Avance	16	7 333
	CC des Vallées d'Aigueblanche	7	7 038
	CC Porte de Maurienne	12	6 812
	CC Maurienne Galibier	6	5 516
Communauté de communes à fiscalité professionnelle unique	CC le Grésivaudan	46	100 610
	CC les Vals du Dauphiné	37	61 162
	CC Bièvre Isère	55	54 030
	CC Cluses-Arve et Montagnes	10	45 171
	CC du Sud Grésivaudan	47	44 052
	CC du Genevois	17	41 482
	CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance	22	38 811
	CC Coeur de Savoie	43	35 895
	CC du Val de Drôme	30	30 089
	CC du Canton de Rumilly	18	30 032
	CC Pays d'Apt-Luberon	25	30 019
	CC du Pays de Fayence	9	27 366
	CC du Pays Rochois	9	26 647
	CC du Pays des Paillons	13	26 419
	CC Faucigny-Glières	7	26 015
	CC du Sisteronais-Buëch	62	24 570
	CC Territoriale Sud-Luberon	16	24 411
	CC Provence Verdon	15	22 043
	CC de Bièvre Est	14	21 717
	CC du Briançonnais	13	21 014
	CC de la Matheysine	44	19 243
	CC Arve et Salève	8	18 933
	CC des Vallées de Thônes	13	18 791
	CC des Quatre Rivières	11	18 381
	CC Coeur de Chartreuse	17	16 913
	CC Pays Vaison Ventoux (Copavo)	19	16 846
	CC Serre-Ponçon	17	15 741
	CC Coeur de Maurienne Arvan	16	14 958
	CC du Crestois et de Pays de Saillans Coeur de Drôme	15	14 830
	CC Fier et Ussets	7	14 738
	CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc	4	13 301
	CC du Haut-Chablais	15	12 451
	CC Val Guiers	13	12 106
	CC des Montagnes du Giffre	8	11 831
	CC du Massif du Vercors	6	11 698
	CC du Diois	51	11 215
	CC du Trièves	27	9 946
	CC du Royans-Vercors	18	9 689
	CC Haute-Provence-Pays de Banon	21	9 586
	CC Pays Forcalquier et Montagne de Lure	13	9 531
	CC Dieulefit-Bourdeaux	21	9 315
	CC Buëch-Dévoluy	20	9 237
	CC Ventoux Sud	11	9 119
	CC Lacs et Gorges du Verdon	16	8 739
	CC du Guillestrois et du Queyras	16	8 056
	CC Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon	13	7 921
	CC de la Vallée Verte	8	7 390
	CC du Canton de la Chambre	12	7 376
CC de Yenne	13	6 997	
CC du Pays des Ecrins	8	6 682	
CC du Lac d'Aiguebelette (Ccla)	10	5 642	
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	14	5 258	



Agence Alpine des Territoires
25 Rue Jean Pellerin - 73000 Chambéry
Tél : +33 (0)4.79.68.53.00
Mél: contact@agate-territoires.fr



Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

**Commissariat à l'aménagement,
au développement et à la protection
du massif des Alpes**

• Antenne de Grenoble
BP 30324 - 38010 Grenoble Cedex 1
Tél : +33 (0)4.76.87.61.68
Mél: infogre@cget.gouv.fr

• Antenne de Gap
28 rue St Arey – CS 66002
05011 GAP Cedex
Tél : +33 (0)4.92.53.21.12
Mél: infogre@cget.gouv.fr

